

BILAN ET PERSPECTIVES DES CIGALES BRETONNES

Présenté par Eric DELORME

Octobre 2019

Sous la direction de Simon CORNÉE
Maître de Conférences, Faculté des Sciences Economiques, Université de Rennes 1,
CREM, UMR, CNRS 6211, CERMi

Membres du jury :
Simon CORNÉE

Michel RENAULT, Maître de Conférences, Faculté des Sciences Economiques,
Université de Rennes 1

Marc SOUDÉE, président de l'Association des Cigales de Bretagne
Jean-Marie PLANTARD, secrétaire général de l'Association des Cigales de Bretagne

FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES 1
2 RUE DU THABOR - CS 46510 - 35065 RENNES CEDEX
T. : +33 223233535

**MASTER 2 ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - ANALYSE DE PROJETS ET
DEVELOPPEMENT DURABLE, promotion 2018/2019**

**Stage effectué à l'Association des CIGALES de Bretagne, 15 Rue Martenot, 35000 Rennes, du 1^{er} avril au
31 juillet 2019**

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
REMERCIEMENTS.....	3
ACRONYMES.....	4
RÉSUMÉ.....	5
INTRODUCTION.....	6
PARTIE I – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	9
1 – L'ANALYSE DES DONNÉES COLLECTÉES DE 1996 A 2018.....	9
1.1. <i>Présentation des CIGALES</i> :.....	9
1.1.1 La définition des CIGALES à travers leur acronyme :.....	9
1.1.2 Le fonctionnement des CIGALES et leurs modes d'intervention :	11
1.1.3 L'organisation des CIGALES en France :	12
1.2. <i>La vie des clubs</i> :.....	12
1.2.1 L'évolution de l'activité :.....	12
1.2.2 Ratios par club :.....	18
1.2.3 Le profil des cigaliers :.....	20
1.3. <i>La vie des entreprises</i> :.....	21
1.3.1 Les zones d'implantation des structures financées par les CIGALES bretonnes :	21
1.3.2 Les activités soutenues par les CIGALES :.....	25
1.3.3 La forme juridique des structures soutenues par les CIGALES :.....	27
1.3.4 Les financements :.....	29
1.3.5 La pérennité des structures financées :.....	33
1.3.6 Indicateurs d'activité :.....	34
1.4. <i>Conclusion du chapitre 1</i>	35
2 – LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES AUPRÈS DES CLUBS ET DES ENTREPRISES.....	37
2.1 <i>Les résultats de l'enquête qualitative auprès des CIGALES</i> :.....	37
2.2 <i>Les résultats de l'enquête qualitative auprès des entreprises</i> :	40
2.2.1 Le montage du projet :.....	40
2.2.2 La vie du projet :.....	44
2.2.3 La fin du projet	45
2.3 <i>Conclusion du chapitre 2</i>	46
PARTIE II – LES ENJEUX DES CIGALES POUR LES ANNÉES A VENIR.....	48
1 – LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'ENQUÊTE MENÉE EN 2019 :.....	48
1.1. <i>L'accompagnement des porteurs de projet</i> :.....	49
1.2. <i>Le respect des valeurs de l'ESS</i>	50
1.3. <i>La nécessité pour les CIGALES de continuer à innover</i> :.....	51
1.4. <i>La couverture du territoire breton par les CIGALES</i> :.....	53

1.5.	<i>Le fonctionnement en réseau des CIGALES</i> :.....	54
1.6.	<i>Conclusion du chapitre 1</i>	55
2	– LA PLACE DES CIGALES AU SEIN DE LA FINANCE SOLIDAIRE :.....	56
2.1	<i>Quelques définitions</i> :.....	56
2.2	<i>Les acteurs du financement solidaire</i> :.....	59
2.3	<i>L'impact de la finance solidaire et le poids des CIGALES</i> :.....	60
2.3.1	<i>La vision macro-économique au niveau national</i> :.....	60
2.3.2	<i>La vision bretonne : le pôle finance solidaires de Rennes</i>	61
2.4	<i>Les atouts des CIGALES</i> :.....	62
2.5	<i>Faiblesses des CIGALES</i> :.....	64
2.5.1	<i>Le manque de moyens</i> :.....	64
2.5.2	<i>Les freins à devenir cigalier</i> :.....	64
2.5.3	<i>Les freins structurels</i> :.....	65
2.6	<i>Conclusion du chapitre 2</i>	66
3	– LES MODÈLES ALTERNATIFS AU SCHEMA CLASSIQUE DES CIGALES	67
3.1	<i>Le modèle éolien</i> :.....	67
3.2	<i>Les foncières solidaires</i> :.....	68
3.3	<i>Conclusion du chapitre 3</i>	69
4	– QUELLES RELATIONS ENTRE FINANCE SOLIDAIRE ET FINANCE PARTICIPATIVE ?	70
4.1	<i>Etat des lieux de la finance participative</i> :.....	70
4.2	<i>Points de comparaison entre finance solidaire et finance participative</i> :.....	74
4.2.1	<i>Points de divergence</i> :.....	74
4.2.2	<i>Points de convergence</i> :.....	75
4.3	<i>Le partenariat de l'ACB avec les plateformes Kengo et Gweneg</i> :.....	76
4.4	<i>Jadopteunprojet, la plateforme de Nouvelle Aquitaine</i> :.....	76
4.5	<i>Pour une finance participative portée par les acteurs de la finance solidaire</i>	78
4.5.1	<i>Communauté numérique et communauté territorialisée</i> :.....	78
4.5.2	<i>Vers une finance participative solidaire et territorialisée</i> :.....	79
4.5.3	<i>Un format juridique qui favorise la coopération</i> :.....	81
4.6	<i>Conclusion du chapitre 4 : quelle stratégie pour l'ACB ?</i>	81
	CONCLUSION	84
	BIBLIOGRAPHIE	87
	LISTE DES GRAPHIQUES.....	91
	LISTE DES TABLEAUX ET DES CARTES	94
	ANNEXES.....	95
	ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRES CLUBS ET ENTREPRISES	95
	ANNEXE 2 : CHARTE DE L'ALDEA.....	95
	ANNEXE 3 : CATÉGORIES D'UTILITÉ SOCIALE DANS LESQUELLES SONT CLASSÉS LES PROJETS SOUTENUS PAR LES CIGALES	95

REMERCIEMENTS

Pour commencer, je remercie Marc SOUDÉE, président de l'Association des CIGALES¹ de Bretagne (ci-après « l'ACB »), qui m'a fait confiance pour ce stage effectué du 1^{er} avril au 31 juillet 2019 et m'a permis de participer sans restriction aux différentes instances de l'ACB (bureau, commission entreprises, commission formation, assemblée générale).

Je remercie aussi Jean-Marie PLANTARD, permanent de l'ACB, avec qui j'ai cohabité pendant toute la durée de mon stage, qui a répondu patiemment à toutes mes questions et m'a fourni les documentations nécessaires.

Merci encore à toute l'équipe du pôle finances solidaires de la rue Martenot, salariés et stagiaires de France Active Bretagne, Bretagne Capital Solidaire (BCS) et PRESOL qui m'ont éclairé sur les missions de leurs organismes respectifs.

Enfin, je remercie tous les cigaliers et cigalières que j'ai pu croiser, François, Michel, Jean-Louis, Dominique, Alain, Gil, Mireille et les autres, dont j'ai pu observer le dévouement et la disponibilité pour les CIGALES bretonnes et l'ACB.

¹ Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire. Bien que l'acronyme « CIGALES » désigne un nom masculin, nous l'accorderons au féminin dans le présent mémoire en évoquant par exemple les « CIGALES bretonnes » et non pas les « CIGALES bretons »

ACRONYMES

ACB : Association des CIGALES de Bretagne
ADEAR : Association pour le développement de l'emploi agricole et rural
ADEFIP : Action pour le développement économique par la finance participative
ALDEA : Agence de liaison pour le développement des entreprises alternatives
AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
BCS : Bretagne capital solidaire
BFR : Besoin en fonds de roulement
BMC : Business model canvas
CAE : Coopérative d'activité et d'emploi
CCA : compte courant d'associés
CIAP : Coopérative d'installation en agriculture paysanne
CIGALES : Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire
CLEFES : Clubs locaux d'épargne pour les femmes qui entreprennent
CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
ESS : Economie sociale et solidaire
ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
ETAP : Espace de test en agriculture paysanne
ETP : Equivalent temps plein
GFA : Groupement foncier agricole
IAE : Insertion par l'activité économique
ISR : Investissement socialement responsable
OPC : Organisme de placement collectif
RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
SA : Société anonyme
SARL : Société à responsabilité limitée
SAS : Société par actions simplifiée
SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP : Société coopérative et participative
SEL : Systèmes d'échanges locaux
SIDI : Solidarité internationale pour le développement et l'investissement
TPE : Très petite entreprise

RÉSUMÉ

Les CIGALES sont des clubs d'investisseurs qui gèrent collectivement leur épargne dans un but d'utilité sociale, en apportant leur soutien à des créateurs de très petites entreprises sous forme d'apports en capital ou en compte courant, de prêts, d'apports avec droits de reprise ou de titres participatifs.

Un travail documentaire mené au sein de l'Association des CIGALES de Bretagne et deux enquêtes réalisées au printemps 2019 permettent de dresser le bilan de vingt années d'activité des CIGALES bretonnes. Certes, le nombre de clubs et de cigaliers a sensiblement augmenté, les soutiens financiers ont progressé plus encore, les entreprises soutenues par les clubs jouissent d'une bonne pérennité, la sélection des projets soutenus s'est affinée, l'ACB et les CIGALES sont inscrites dans le paysage de la finance solidaire bretonne et sont reconnues par l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Néanmoins, la part des CIGALES dans la finance solidaire reste extrêmement marginale. Les principaux enjeux des CIGALES et de l'ACB pour les années à venir sont d'accroître la couverture du territoire breton, aujourd'hui incomplète, de réfléchir à de nouvelles modalités d'action qui pourraient s'inspirer d'autres modèles et de renforcer les partenariats existants avec les plateformes de financement participatif.

INTRODUCTION

Le dispositif des clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (ci-après « CIGALES ») a été créé en France en 1983, sous l'impulsion de l'agence de liaison pour le développement des entreprises alternatives (ci-après « l'ALDEA »). Rapidement, des clubs se sont constitués en Bretagne et une association territoriale de CIGALES a vu le jour en 1999 sur l'Ille-et-Vilaine, avec pour objectif de coordonner les actions menées par les clubs du département et d'assurer la promotion des CIGALES. En 2008, l'association passe à une dimension régionale et devient Association des CIGALES de Bretagne.

L'ACB a fêté ses dix ans d'existence le 16 novembre 2018, en organisant une manifestation publique au-cours de laquelle dix structures financées par les CIGALES bretonnes ont pu témoigner du soutien dont elles ont bénéficié. Le président de l'ACB, Marc SOUDÉE, a souhaité prolonger cet événement par un point d'étape, destiné d'une part à faire le bilan de l'activité des CIGALES bretonnes au cours des années passées et, d'autre part, à dégager les principaux enjeux de l'ACB et des clubs pour l'avenir.

C'est tout l'objet du stage que j'ai effectué à l'ACB du 1^{er} avril au 31 juillet 2019. L'étude que j'ai réalisé pour le compte de l'Association des CIGALES de Bretagne a été alimentée par l'ensemble des documents et compilations existantes que l'ACB a pu me fournir, y compris une étude précédente et une enquête menées en 2015 par Thomas Piederrière dans le cadre d'un stage de Master 2 Entrepreneuriat et Emploi dans les Petites et Moyennes Organisations (EEMO) à l'université de Rennes 2.

J'ai aussi exploité les résultats de deux enquêtes google forms que j'ai réalisées en avril et mai 2019 auprès des CIGALES bretonnes et des structures financées par des CIGALES bretonnes de 1996 à 2018.

Concernant l'étude documentaire, j'ai travaillé à partir de toutes les sources disponibles à l'ACB et j'ai entrepris de constituer une liste la plus exhaustive possible des clubs et des projets soutenus depuis 1996. Le volet « bilan quantitatif » de l'étude comprend essentiellement deux livrables qui sont un fichier des clubs et un fichier des entreprises financées de 1996 à 2018.

Ce travail a nécessité de recouper de multiples informations, parfois contradictoires, et de compléter les données préexistantes par une série d'informations glanées sur le web, notamment

en ce qui concerne les entreprises soutenues par les clubs (forme juridique, toujours en activité ou non, chiffre d'affaires, etc).

Pour ce qui est des deux enquêtes google forms, il fallait d'abord établir des questionnaires pertinents, en évitant d'être redondant avec l'enquête de 2015. Par rapport à celle-ci, j'ai davantage développé les questions qualitatives et, en particulier, le sujet des relations entre les clubs et les entreprises. Les deux questionnaires sont joints en annexe 1 au présent mémoire.

Concernant l'enquête menée auprès des clubs, 125 CIGALES bretonnes ont été recensées de 1996 à 2018 et j'ai pris le parti d'adresser le questionnaire aux gérants puis, dans un deuxième temps aux trésoriers des clubs. Je n'ai obtenu que 36 réponses, malgré plusieurs rappels, ce qui peut paraître un taux de retour très faible (29%). Encore faut-il préciser que l'enquête de 2015 n'avait recueilli que 16 réponses et que l'immense majorité des clubs interrogés étaient des clubs en gestion, donc inactifs, certains depuis de nombreuses années.

L'enquête auprès des entreprises a nécessité un travail plus important de recensement et de mise à jour des contacts (adresses mail et téléphone) avant d'envoyer le questionnaire. 151 structures ont finalement été répertoriées. En tenant compte des entreprises liquidées, écartées de l'enquête, et de celles dont l'adresse mail était introuvable, un questionnaire a été adressé à 90 structures. Après maintes relances téléphoniques et par mail, j'ai recueilli 44 réponses (contre 33 réponses pour l'enquête de 2015), soit un taux de retour de 49%.

La première partie du présent mémoire a pour objet de présenter les résultats à la fois du travail documentaire et du dépouillement des deux enquêtes, essentiellement sous forme de graphiques. C'est la partie « bilan » de l'étude, qui nous permet de balayer 20 ans d'activité des CIGALES bretonnes.

Dans cette présentation, à défaut de mention particulière, les graphiques portent sur la période 1996 à 2018. Certains graphiques se limitent à la période 2008 à 2018 car les données des années antérieures sont considérées comme incomplètes ; l'ACB a été créée en 2008 et les remontées d'informations en provenance des clubs sont, sinon exhaustives, du moins beaucoup plus complètes et fiables depuis cette date.

De même, sauf mention particulière, les graphiques ci-après comprennent à la fois les clubs éoliens et les clubs non éoliens. Par clubs éoliens, nous entendons la cinquantaine de clubs, créés surtout dans les années 2011 et 2012, dédiés à l'exploitation de champs éoliens. Ces clubs sont monothématiques et ont en général investi en capital des montants conséquents, cumulant

plusieurs centaines de milliers d'euros². La philosophie de ces clubs est très différente de celle des clubs « non éoliens », qui investissent dans des structures aux thématiques diverses et pour des montants nettement inférieurs. Certains graphiques seront donc spécifiques aux clubs non éoliens, de manière à disposer de données homogènes.

La seconde partie de l'étude revêt un aspect plus prospectif, d'abord en s'intéressant à quelques enjeux immédiats des clubs et de l'ACB mis en exergue par les travaux précités, puis en mettant en perspective des questions majeures pour la survie des CIGALES à moyen terme. Quelle est la place des CIGALES dans l'économie bretonne et comment l'action des clubs s'articule-t-elle avec celle des autres acteurs de la finance solidaire ? Quelle est la place des CIGALES face à la montée en puissance du financement participatif et des passerelles entre clubs et plateformes sont-elles envisageables ? Comment les CIGALES peuvent-elles dépasser le stade artisanal qui est le leur aujourd'hui et toucher un public plus large ?

² Parc éolien des Landes du Mené : apport des clubs >500 000 € ; parc de Béganne (Eoliennes en Pays de Vilaine) : apport des clubs >1 000 000 €

PARTIE I – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

L'objectif de cette première partie est de dresser un bilan de vingt années d'activité des CIGALES bretonnes, de 1996 à 2018, à partir de données issues du travail documentaire précité et des deux enquêtes menées au printemps 2019.

Nous avons opté pour une présentation quasi intégrale des données recueillies et dûment vérifiées, car elles constituent un matériau riche d'enseignements sur une période de temps significative, à l'échelle de la région Bretagne. Nous livrerons de brefs commentaires pour chaque donnée, l'essentiel du travail d'analyse et de prospective étant réservé à la seconde partie du présent mémoire.

1 – L'ANALYSE DES DONNÉES COLLECTÉES DE 1996 A 2018

Dans le présent chapitre, nous présentons brièvement le fonctionnement et l'organisation des CIGALES et nous détaillons les résultats de notre travail documentaire.

Il s'agit ici de réaliser un état des lieux de l'activité des CIGALES bretonnes sur les vingt dernières années, afin de mieux en appréhender les contours. Ces données factuelles nous permettront de mesurer l'évolution des clubs depuis 1996, le montant et la nature de leurs soutiens aux porteurs de projet, le type d'activité soutenue, la pérennité des entreprises accompagnées par les clubs, etc.

1.1. Présentation des CIGALES :

1.1.1 La définition des CIGALES à travers leur acronyme :

Dans l'acronyme « CIGALES », chaque terme est important et fait sens. Les CIGALES sont des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire.

D'abord, ce sont des clubs d'investisseurs, c'est-à-dire quelques particuliers qui décident de mettre en commun leur épargne et de la gérer eux-mêmes, en choisissant les entreprises qui bénéficieront de cette épargne. Les membres de ces clubs, que nous désignerons dans le présent mémoire sous le terme de cigaliers, veulent donc maîtriser l'usage de leur argent.

Les clubs d'investissement ont prospéré à partir des années 70. Leur vocation, dans une logique purement libérale, était de permettre aux investisseurs particuliers de développer leurs connaissances boursières à travers la gestion commune d'un portefeuille. Ces clubs prennent la forme d'une convention d'indivision volontaire, permise par la loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976 qui a réformé l'indivision. L'adoption de la forme juridique de la convention d'indivision nécessite un écrit qui peut être fait sous forme notariée ou sous seing privé, conformément à l'article 1873-2 alinéa 2 du Code civil et permet de gérer le club comme une société dotée de la personnalité morale. L'indivision est un état précaire car la durée des conventions est limitée à cinq ans, reconductible une fois, et doit à un moment donné faire l'objet d'un partage.

L'idée de base de l'ALDEA, lorsqu'elle a créé les CIGALES, était de promouvoir une autre économie, dite alternative, en réaction au modèle dominant basé exclusivement sur l'appât du gain. Elle a donc utilisé le format juridique des conventions d'indivision dans le but de favoriser l'émergence d'entreprises qui sortiraient du cadre classique de l'économie de marché. Il suffit pour s'en convaincre de prendre connaissance de la charte de l'ALDEA jointe en annexe 2 au présent mémoire.

Ce concept d'économie alternative, qui mêle notamment autogestion et autonomie par rapport au système, est issu en France des divers mouvements contestataires qui ont émergé dans les années 60 : contestation de la société de consommation issue de mai 68, mouvements pacifistes, mouvements d'émancipation des femmes, mouvements paysans, etc. L'ALDEA s'inscrit dans cette mouvance qui se développera plus tard avec les mouvements « altermondialistes » et qui prend ses racines à la fois dans les doctrines sociales du 19^{ème} siècle³ et dans le catholicisme social⁴.

Mais, au-delà d'investir son épargne dans des entreprises « alternatives », il s'agit aussi de soutenir l'économie locale. Ce caractère territorial, sur lequel nous reviendrons, est consubstantiel aux CIGALES. L'objectif est bien de s'éloigner d'une économie virtuelle et mondialisée pour se focaliser sur des projets économiques locaux et créer des emplois de proximité. Les CIGALES naissent au moment où le chômage de masse s'installe durablement et elles auront toujours pour vocation d'aider les territoires les plus déshérités à reprendre confiance en eux et à soutenir l'emploi.

³ Par exemple, Charles Fourier et ses phalanstères, les premières coopératives

⁴ On pense aux Réseaux Espérance dont Patrick Sauvage, l'un des créateurs de l'ALDEA, était issu

Le « S » de solidaire n'a été ajouté à l'acronyme CIGALES qu'en 2000, mais la vocation solidaire des clubs était présente dès l'origine. Petit à petit, le « S » de solidaire a pris le pas sur le « A » d'alternative, l'action des clubs étant concentrée sur la lutte contre l'exclusion. Comme l'exprime le guide du cigalier édité par la fédération nationale des CIGALES en 2015 : « A travers leur réseau, les CIGALES posent des jalons pour répondre avec leurs partenaires au problème de la création d'activité et d'emplois, et plus largement, elles luttent contre toute forme d'exclusion.⁵» Cette exclusion peut frapper aussi bien des porteurs de projet éloignés du système bancaire que des territoires en déshérence.

1.1.2 Le fonctionnement des CIGALES et leurs modes d'intervention :

Les clubs sont constitués de 20 personnes au maximum, liées par une convention d'indivision volontaire d'une durée de cinq ans reconductible une fois. Pendant cette période « active », les clubs choisissent d'investir dans les entreprises de leur choix. Nous les qualifierons de clubs actifs.

Les clubs investissent sous forme d'apports en capital ou en compte courant, de prêts, d'apports avec droits de reprise ou de titres participatifs.

A l'origine, les clubs investissaient essentiellement sous forme d'apports en capital mais ils peuvent aussi intervenir en compte courant d'associé à partir du moment où ils ont investi dans le capital de la société à hauteur d'au moins 5%. Néanmoins, un club qui détient moins de 5% du capital peut intervenir en compte courant d'associé, à condition que les fonds déposés soient bloqués au-moins deux ans.

Les CIGALES se comportent donc comme des sociétés de capital-risque solidaires et prennent des participations en capital dans des sociétés de type Société à responsabilité limitée (SARL), Société anonyme (SA) ou Société par actions simplifiée (SAS). Depuis 2015, les partenariats conclus entre l'ACB et des plateformes de financement participatif permettent aux clubs de consentir des prêts au bénéfice des sociétés unipersonnelles de type Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) ou Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), professions libérales, artisans, autoentrepreneurs, en passant par ces plateformes. Les clubs consentent aussi en direct des prêts solidaires à des porteurs de projets afin de leur permettre de disposer des ressources nécessaires pour mettre en œuvre leur projet. Ces prêts en directs

⁵ Site de la fédération nationale des CIGALES, « CIGALES/Rejoindre une CIGALES », Guide du cigalier page 3, <http://www.cigales.asso.fr/rejoindre-une-cigales/>, consulté le 28 juillet 2019

permettent d'échapper aux taux d'intérêt relativement élevés des plateformes de financement participatif.

Les CIGALES peuvent aider les associations en souscrivant des titres associatifs ou en effectuant des apports en espèces avec droit de reprise. Dans ce dernier cas, un contrat d'apport matérialise le versement en espèces et comporte le montant, la durée de la mise à disposition, les contreparties, la destination de l'apport, la communication régulière de documents, etc.

Les CIGALES peuvent aussi financer des projets portés par des entrepreneurs qui sont hébergés dans des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE).

Enfin, les CIGALES investissent en titres participatifs dans des coopératives de type Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ou Société coopérative de production (SCOP).

Au terme de leur période active, les clubs sont dissous et passent en mode gestion. A partir de cet instant, ils n'investissent plus et se contentent de suivre le remboursement des montants investis et de les partager entre leurs membres en fonction de leurs apports respectifs.

1.1.3 L'organisation des CIGALES en France :

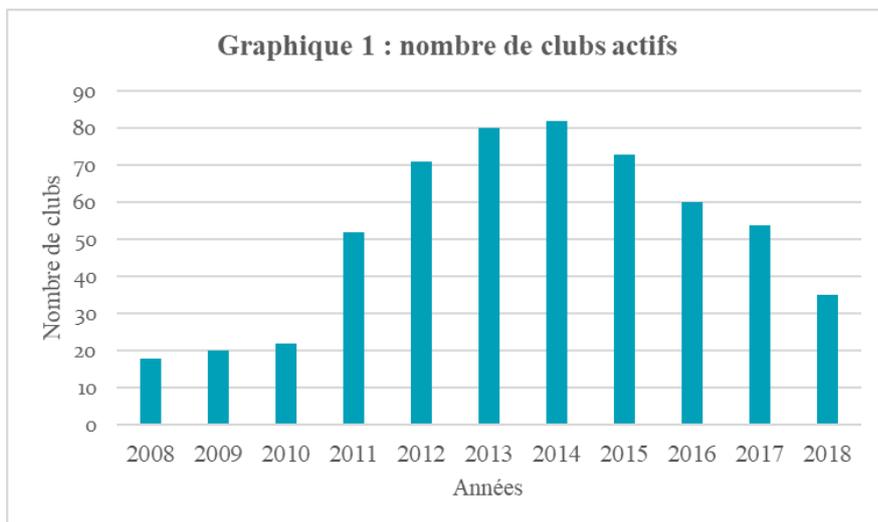
La fédération nationale des CIGALES est une structure extrêmement légère qui a pour objectif de donner de la visibilité au mouvement CIGALES en France et de faciliter les échanges entre les associations régionales. Les Associations Régionales regroupent les CIGALES d'une même région administrative. Elles centrent leur action sur le développement et la coordination des clubs situés sur leurs régions par la mise en œuvre de dispositifs de formation, d'accompagnement et de promotion des clubs.

Au début de l'année 2018, l'ACB a mis en ligne « Citoyens financeurs », portail de présentation des projets en recherche de financement. La plateforme citoyens-financeurs.org valorise les projets déjà financés par les clubs bretons mais surtout ceux encore en recherche de financement (capital, prêt). Citoyens-financeurs permet donc de mettre en relation le porteur de projet et les clubs, mais aussi de communiquer sur son projet auprès du plus grand nombre.

1.2. La vie des clubs :

1.2.1 L'évolution de l'activité :

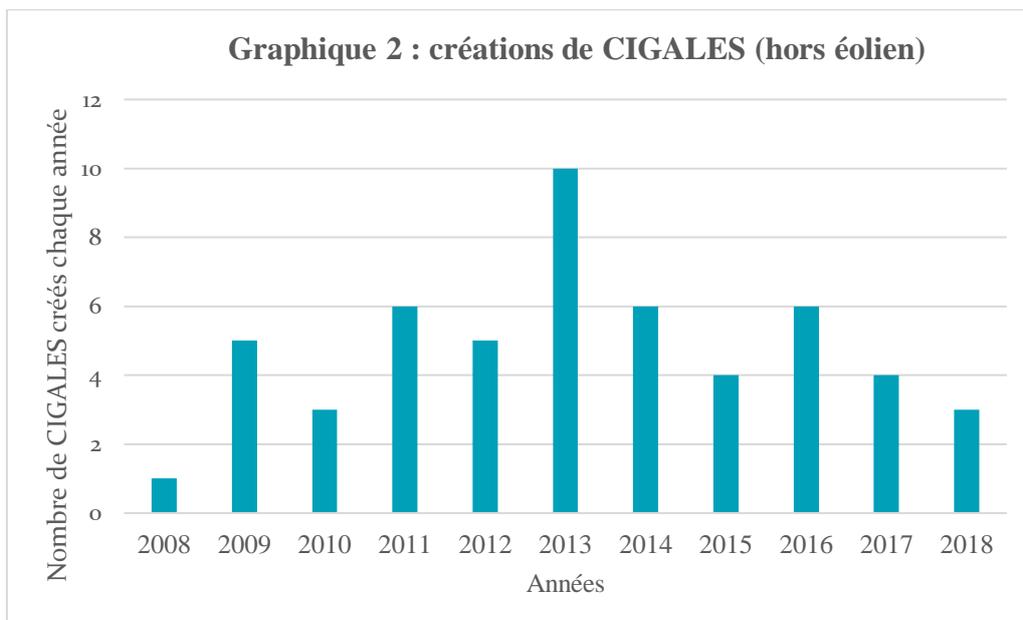
Evolution du nombre de CIGALES actifs :



Source : graphique établi par l’auteur.

Les chiffres de 2011 à 2017 intègrent les clubs dédiés à l’exploitation des champs éoliens de Béganne et du Mené. En raisonnant hors clubs éoliens, l’on constate que le nombre de clubs actifs, c’est-à-dire en capacité d’investir, était d’environ 20 par an de 2008 à 2010 et est de 35 en 2018, ce qui marque un développement important des CIGALES en Bretagne sur ces 10 ans. Nous verrons plus loin que cette progression est extrêmement variable d’un département à l’autre.

La création de CIGALES au fil des ans :

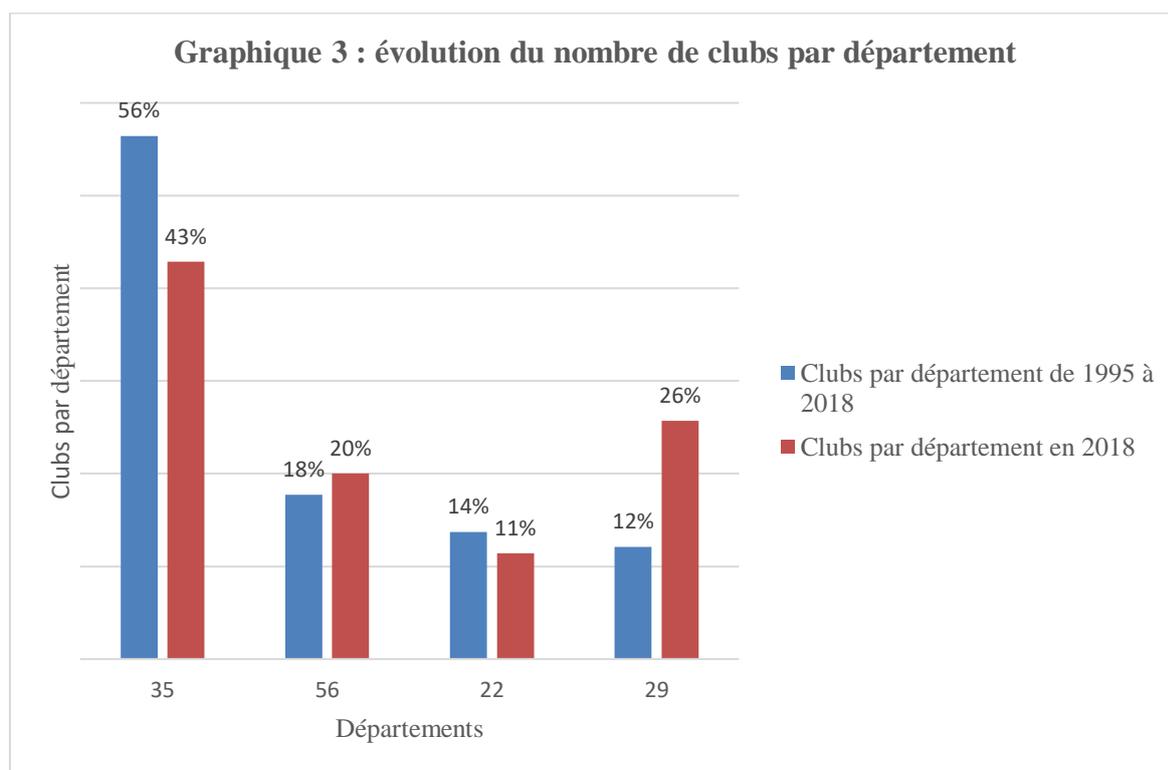


Source : graphique établi par l’auteur.

La création de nouveaux clubs est un bon indicateur de l'activité des CIGALES en Bretagne. Depuis 2008, la dynamique de création de nouveaux clubs est bonne, avec un pic remarquable en 2013, même si nous enregistrons depuis trois ans un certain tassement.

Souvent, les membres d'un club dissous constituent un nouveau club et repartent ensemble. Mais ce n'est pas systématique et certains clubs disparaissent sans descendance. Il faut donc constamment trouver de nouveaux cigaliers.

Analyse comparative de l'activité des clubs par département :

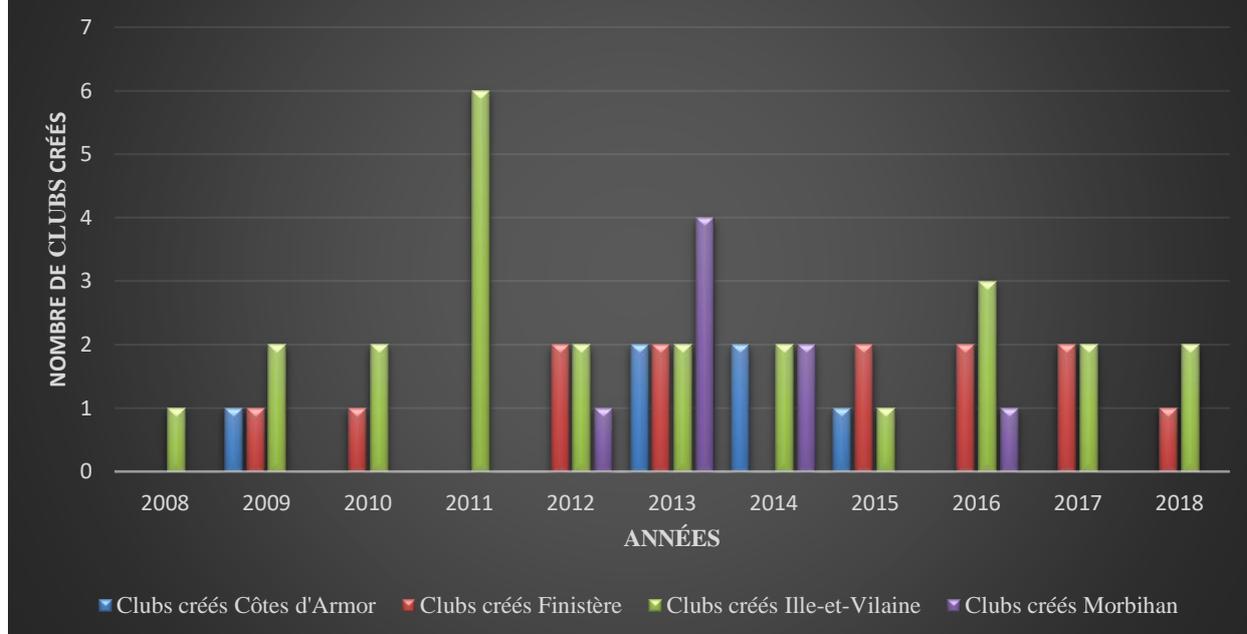


Source : graphique établi par l'auteur.

Le poids de l'Ille-et-Vilaine reste historiquement le plus important mais a eu tendance à baisser au fil des ans : en 2018, le nombre de clubs breilliens est passé en dessous de 50%, la progression la plus forte étant enregistrée sur le Finistère. Pour mémoire, l'Ille-et-Vilaine représente 32% de la population bretonne, 35% de l'emploi régional et 30% des entreprises du secteur marchand en Bretagne⁶.

⁶ Observatoire économique de l'Ille-et-Vilaine, « Economie 35 – Edition 2019 », chiffres clés 35 édition 2019, CCI d'Ille-et-Vilaine, Rennes, <https://www.ille-et-vilaine.cci.fr/economie-et-territoires/chiffres-cles-de-l-economie/publications/economie-35>, document en ligne consulté le 20 juillet 2019

Graphique 4 : évolution de la création de CIGALES par département (hors éolien)



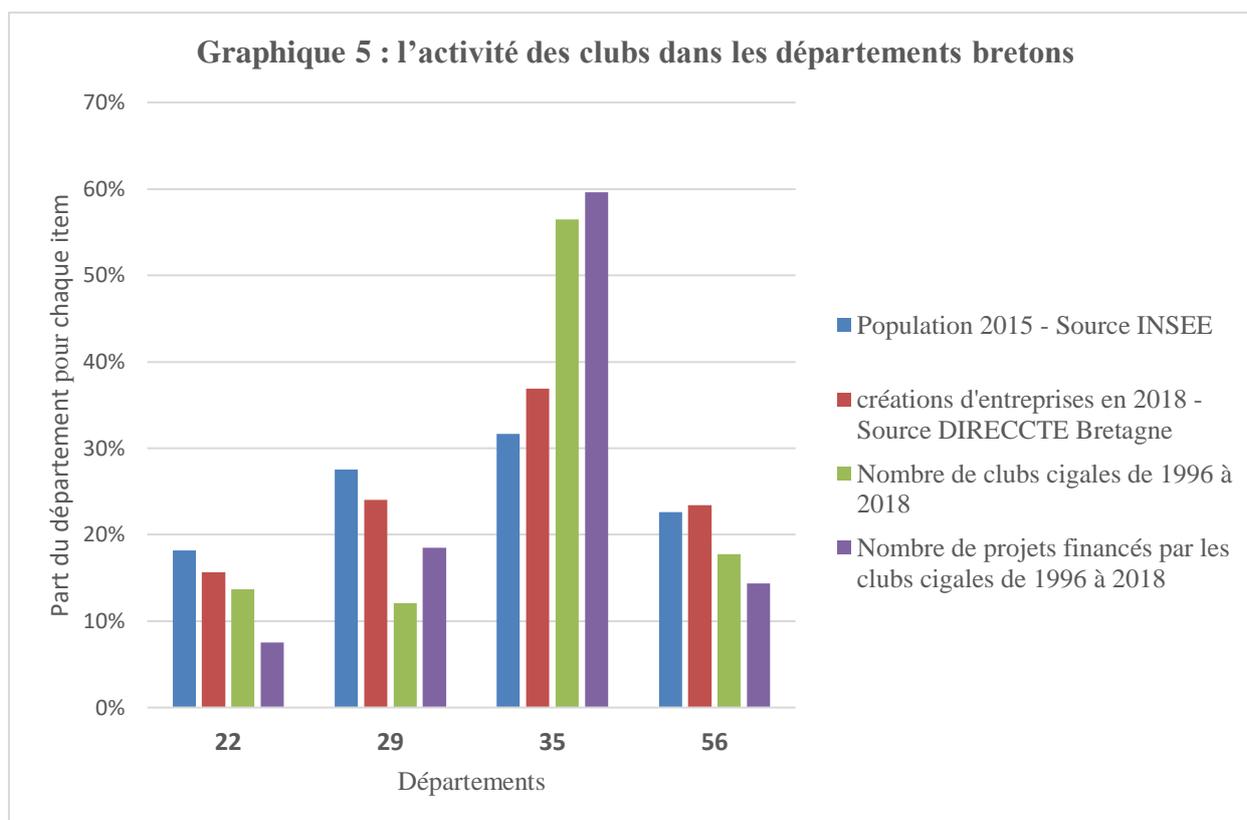
Source : graphique établi par l'auteur.

Sur cette période de 11 ans, l'Ille-et-Vilaine reste la grande pourvoyeuse de nouveaux clubs, suivie par le Finistère. Aucun club n'a vu le jour en Côtes d'Armor depuis 2015 et dans le Morbihan depuis 2016. Le développement de nouveaux clubs figure clairement dans les objectifs que s'est fixée l'association des CIGALES de Bretagne, ce qui passe notamment par l'approfondissement des relations entre cette dernière et les pôles ESS bretons⁷.

Sont prévus en particulier, dès 2019, l'adhésion de l'ACB à l'ensemble de ces pôles ESS, ainsi que la signature de conventions visant à promouvoir le site Citoyens financeurs et à susciter la création de CIGALES par pôle ESS.

Pour mesurer l'activité des clubs, nous pouvons aussi mettre en regard le nombre de projets financés avec le nombre de clubs, la population et le nombre de créations d'entreprises : le graphique ci-après se lit de la façon suivante, en prenant l'exemple des Côtes d'Armor : ce département représente 18% de la population bretonne en 2015, 16% des créations d'entreprises en 2018 en Bretagne, 14% du nombre de CIGALES recensés depuis 1996 en Bretagne et 8% du nombre de projets financés par les CIGALES bretonnes depuis 1996.

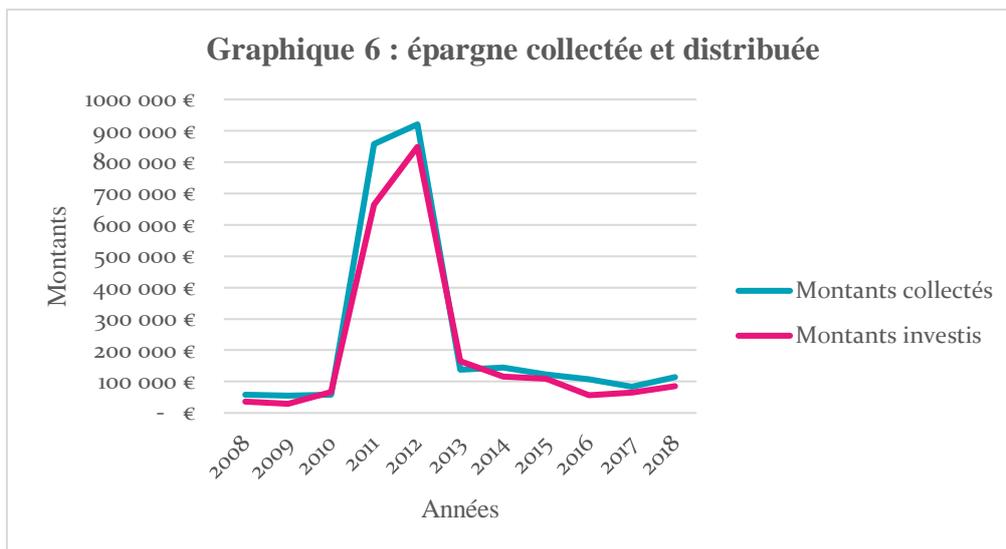
⁷ La Bretagne s'est dotée de 19 pôles de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dont l'objectif est de renforcer la coopération entre les acteurs locaux qui se reconnaissent dans les valeurs de l'ESS et de participer au développement économique des territoires.



Source : graphique établi par l'auteur.

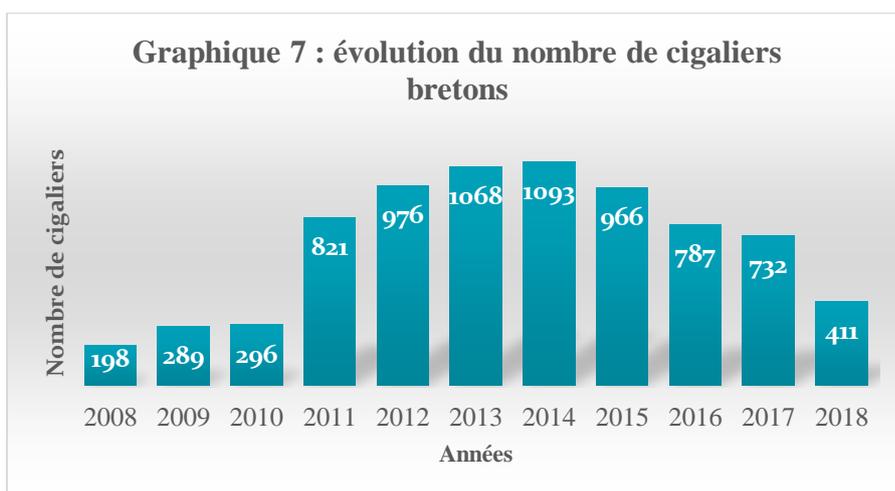
Ce graphique confirme la dynamique très forte des CIGALES en Ille-et-Vilaine, ce qui s'explique probablement en grande partie par la présence de l'ACB à Rennes et du fonctionnement en réseau facilité sur la métropole rennaise. Non seulement les clubs breilliens sont proportionnellement plus nombreux que dans les autres départements, par rapport aux ratios population et créations d'entreprises, mais ils soutiennent davantage de projets qu'ailleurs.

L'épargne collectée auprès des cigaliers bretons :



Source : graphique établi par l’auteur.

Le pic constaté de 2011 à 2013 s’explique par l’épargne des clubs dédiés aux champs éoliens de Béganne et du Mené. En écartant ces clubs éoliens, l’épargne collectée navigue aujourd’hui entre 80 000 et 110 000 € par an. Et la courbe des montants investis par les clubs suit assez strictement celle de l’épargne collectée.

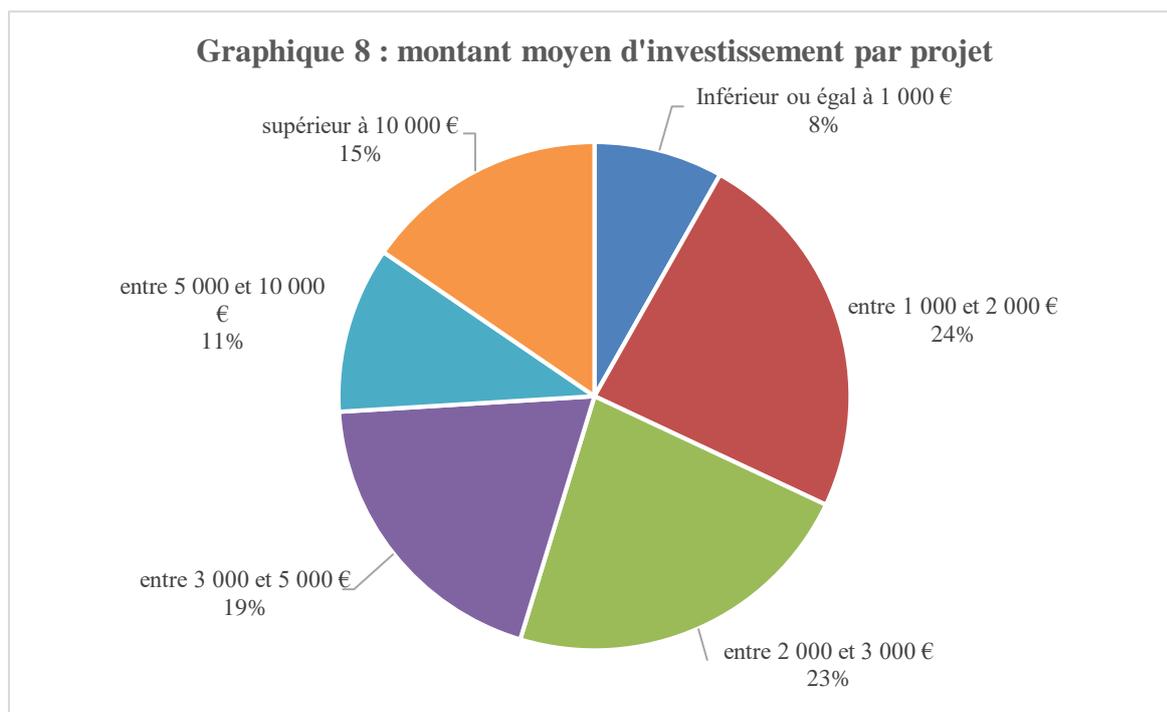


Source : graphique établi par l’auteur.

Le pic constaté de 2011 à 2017 s’explique par les adhérents des clubs dédiés aux champs éoliens de Béganne et du Mené. Hors clubs éoliens, le nombre de cigaliers a doublé, passant de 200 en 2008 à plus de 400 en 2018.

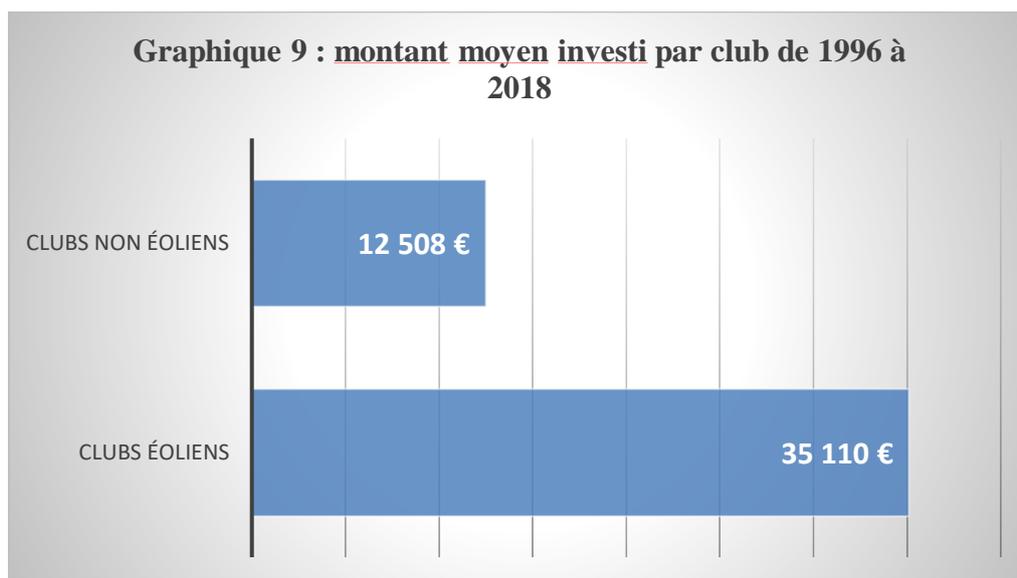
Ces nombres correspondent aux cigaliers qui font partie des clubs actifs. Pour mémoire, le nombre de cigaliers par club est en moyenne de 13 sur la période 2008 à 2018.

1.2.2 Ratios par club :



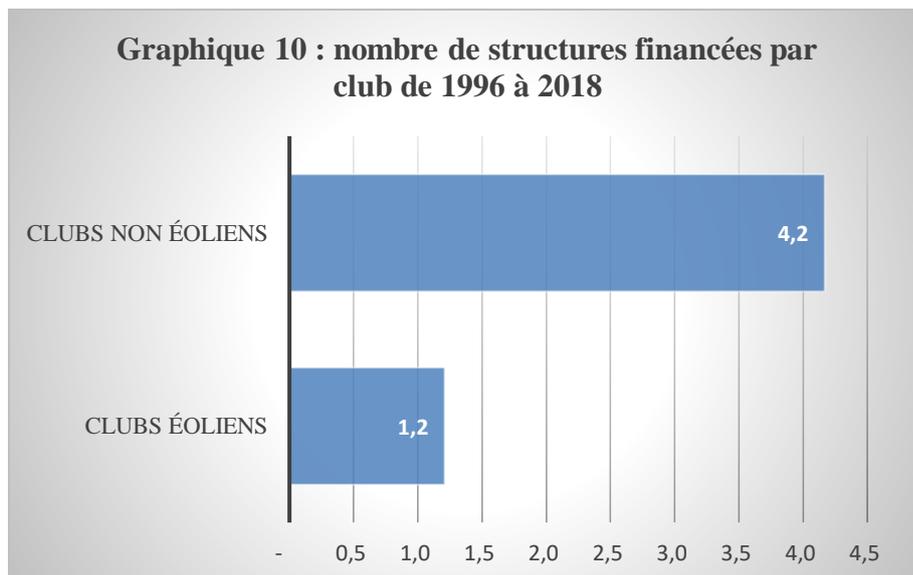
Source : graphique établi par l'auteur.

55% des investissements des clubs ne dépassent pas 3 000 € par projet.



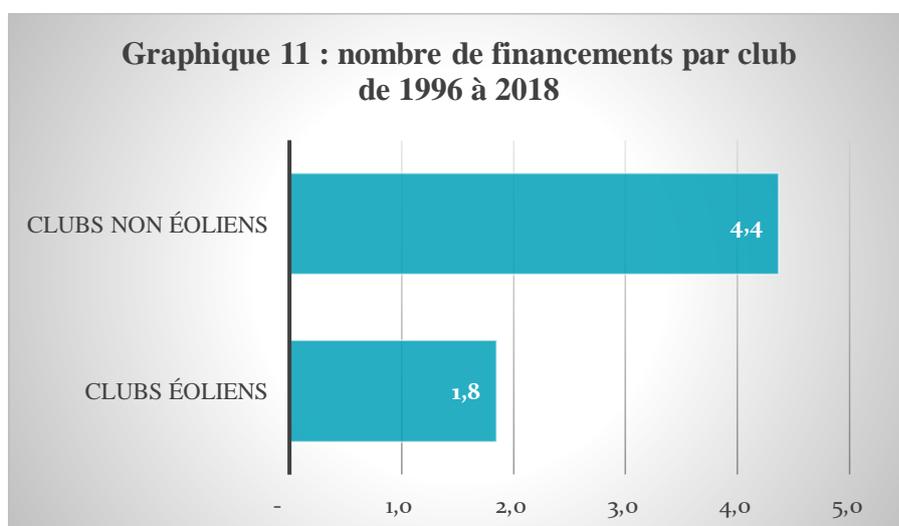
Source : graphique établi par l'auteur.

Le montant total investi par club créé à partir de 2008 est de 15 700 €, en hausse par rapport à la moyenne de 1996 à 2018.



Source : graphique établi par l'auteur.

Les clubs éoliens financent en général un seul projet. Pour les clubs non dédiés à des projets éoliens, les variations sont très importantes. Certains clubs ne vont financer au cours de leur existence qu'un ou deux projets, pour un montant global modeste qui peut être largement inférieur à 5 000 €, tandis que d'autres, plus rares, vont aller jusqu'à financer près de 20 projets pour un montant total avoisinant 50 000 €. Néanmoins, la moyenne constatée sur la période 1996 à 2018 est de 4 projets par club non éolien, pour un montant de 12 500 € par club. L'on constate par ailleurs depuis 2008 une tendance haussière sur le montant des investissements par club, comme vu ci-dessus.

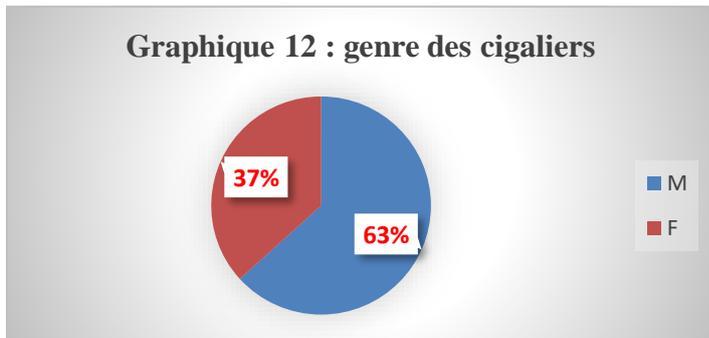


Source : graphique établi par l'auteur.

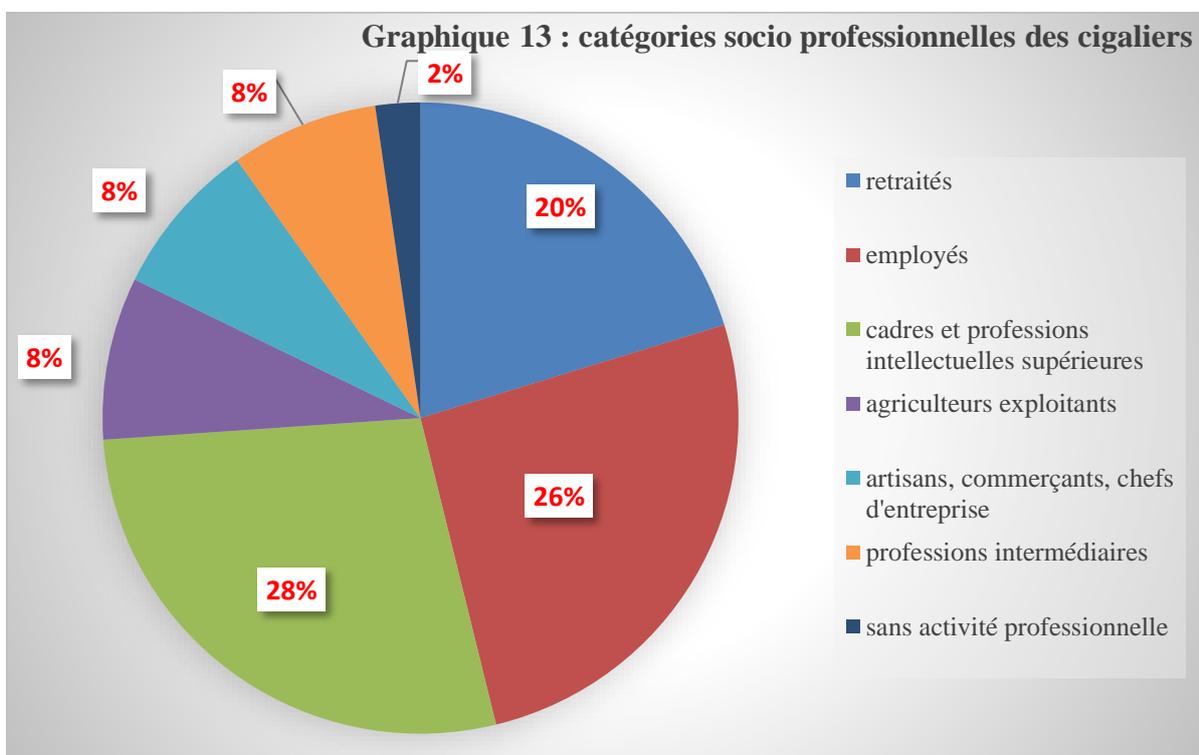
Le nombre de financements par club est un peu plus important que le nombre de structures financées car certaines structures sont financées plusieurs fois au cours de leur existence. Ainsi,

la SCOP « Le Champ commun » a-t-elle fait l'objet de six financements échelonnés de 2010 à 2018. Ceci étant précisé, ce phénomène ne touche qu'une dizaine de structures et la très grande majorité des entreprises ou associations n'est financée qu'une seule fois par les CIGALES dans son existence. Notons aussi que certaines entreprises ou associations font l'objet d'un financement par plusieurs clubs.

1.2.3 Le profil des cigaliers :



Source : graphique établi par l'auteur.



Source : graphique établi par l'auteur.

En résumé, les cigaliers sont à 63% des hommes et 78% d'entre eux exercent une activité professionnelle, les catégories socio-professionnelles les plus représentées étant les cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que les employés.

Concernant la représentation du genre féminin au sein des CIGALES, il est intéressant de comparer les données ci-dessus à celles dont nous disposons par ailleurs. Même si les écarts entre les hommes et les femmes se réduisent au fil des ans, les femmes adhèrent toujours moins souvent que les hommes aux associations : le taux d'adhésion des hommes est de 49 % en 2002 et celui des femmes de 40 %⁸. Les enquêtes de l'Insee montrent une certaine différenciation entre les centres d'intérêt des hommes et des femmes, ces dernières étant plus nombreuses dans les associations de parents d'élèves, les associations religieuses et les clubs du troisième âge, tandis que les hommes sont plutôt adhérents d'associations liées au monde du travail. C'est probablement ici que réside le pourcentage relativement faible de cigalières au sein des clubs, l'adhésion à une CIGALES étant souvent liée à une certaine appétence pour le monde économique, même s'il s'agit d'une économie alternative.

Pour ce qui est du profil des cigaliers, incluant niveau d'études, milieu socio-professionnel et implications dans la vie associative et les milieux militants, qui ne faisait pas partie du périmètre de notre étude, le lecteur curieux pourra se tourner vers un article de Pascal Glémain et Marie-Thérèse Taupin⁹ qui, à l'issue d'une observation sur quatre CIGALES d'Ille-et-Vilaine et un club de Loire Atlantique, concluaient que les cigaliers étaient surtout des hommes, dont l'âge médian était de 50 ans, d'un niveau d'études élevé et plus élevé que celui de la moyenne des épargnants solidaires, et d'un fort degré d'engagement dans les mouvements associatifs.

1.3. La vie des entreprises :

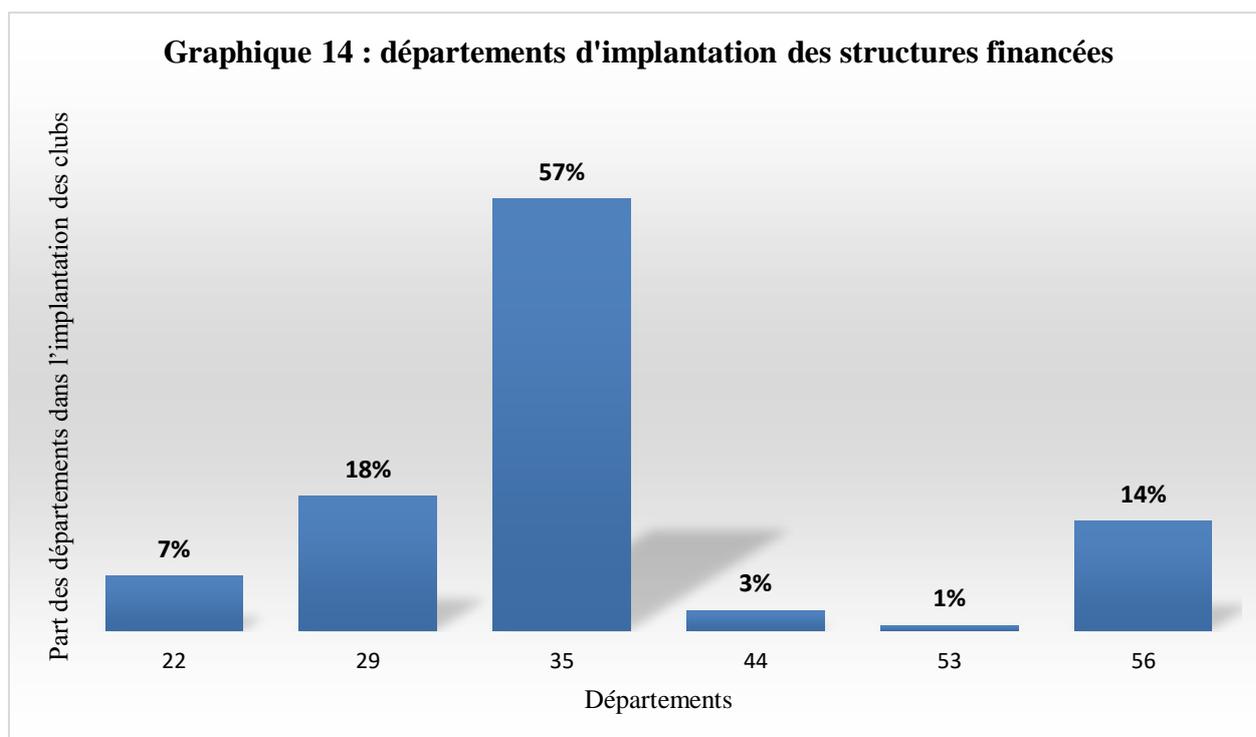
1.3.1 Les zones d'implantation des structures financées par les CIGALES bretonnes :

L'implantation des entreprises financées par département :

Le graphique suivant nous donne la répartition des projets soutenus par département. La Loire-Atlantique et la Mayenne apparaissent dans ce graphique, de façon très marginale, car quelques rares projets ont été soutenus par des clubs bretons dans ces départements situés en dehors de la Bretagne.

⁸ FEBVRE M et MULLER L, « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », Insee Première, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, n° 920, septembre 2003, page 2

⁹TAUPIN-LUCAS MT, Lessor-Université de Rennes II et GLÉMAIN P, Chaire Economie sociale & solidaire-ESSCA, LEN – Université de Nantes (EA2461), « Les finances solidaires : c'est quoi ? - Solidarity-based finance : what does it mean ? », <https://studylibfr.com/doc/1436900/les-finances-solidaires---c-est-quoi-%3F--solidarity>, 2006, page 21, article consulté en ligne le 10 juillet 2019



Source : graphique établi par l'auteur.

L'implantation par département des projets financés par les clubs suit assez logiquement la géographie des clubs, ce qui conduit à la prééminence des structures présentes en Ille-et-Vilaine.

L'implantation des entreprises financées dans les pôles ESS bretons :

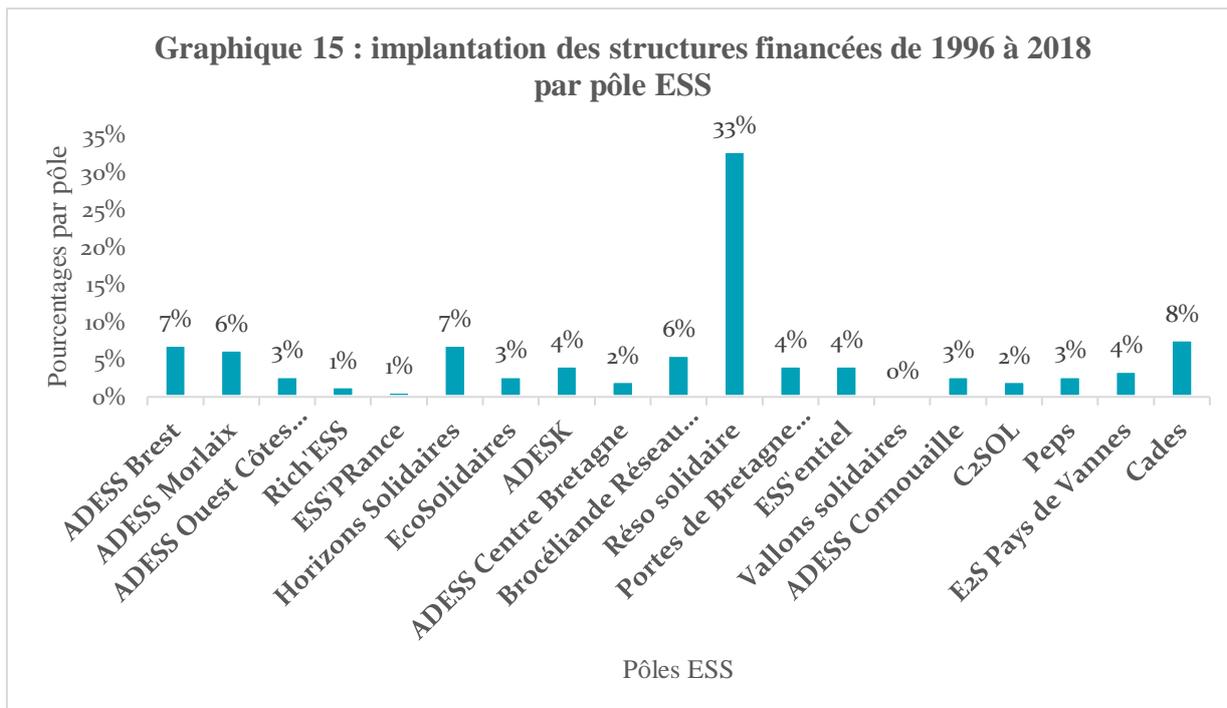
19 pôles de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ci-après « pôles ESS ») sont répartis sur les 21 Pays du territoire breton. Ils sont animés par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne (ci-après « CRESS Bretagne ») qui en donne la définition suivante : « Les pôles ESS regroupent les acteurs engagés (citoyens, associations, coopératives, mutuelles, fondations et collectivités) dans une démarche collective pour favoriser le développement de l'Économie sociale et solidaire sur leur territoire. »¹⁰

L'ensemble du territoire breton est aujourd'hui couvert par ces pôles qui regroupent environ 700 structures auxquelles participent 3 000 acteurs. L'objectif des pôles est essentiellement de renforcer la coopération entre ces différents acteurs de l'ESS et de travailler en réseau.

¹⁰ Site de la CRESS de Bretagne, « Rejoindre le pôle ESS de votre territoire », <https://www.ess-bretagne.org/sengager/rejoindre-le-reseau/rejoindre-le-pole-ess-de-votre-territoire>, consulté le 16 juillet 2019



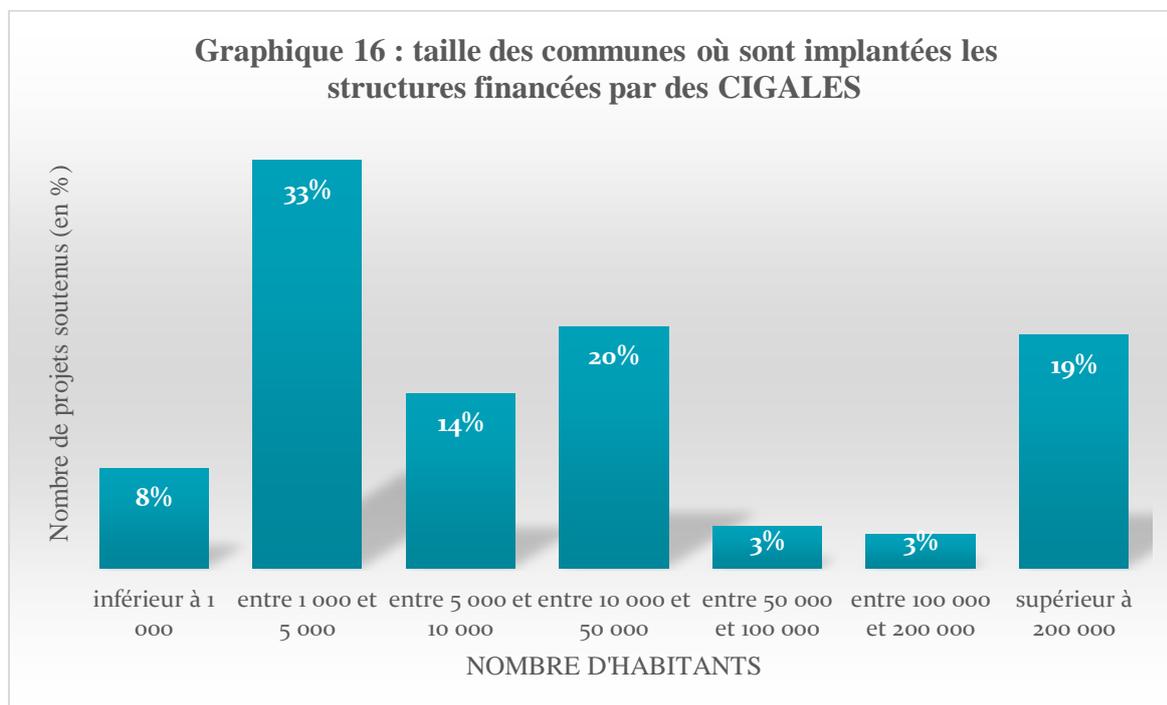
Source : site du pôle ESS'entiel de Ploërmel, <http://essentiel-ploermel.fr/contact/>



Source : graphique établi par l'auteur.

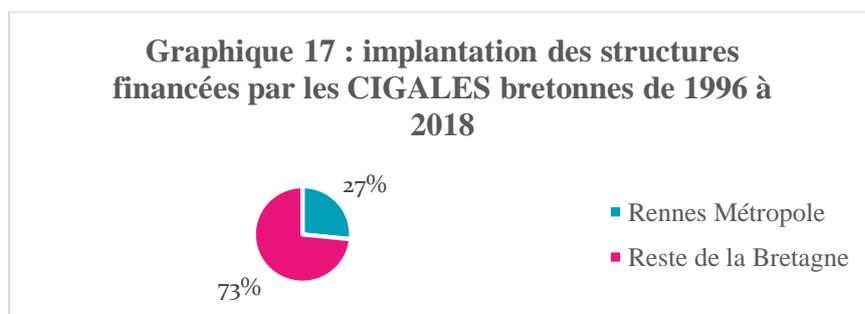
Les plus fortes implantations coïncident avec les principaux centres urbains bretons : Reso solidaire (Rennes), Cades (Redon), Adess Brest, Horizons Solidaires (Saint-Malo), Adess Morlaix, à l'exception de Saint-Brieuc et Quimper qui sont sous représentés.

L'implantation des entreprises financées dans les communes bretonnes :



Source : graphique établi par l'auteur.

55% des structures sont implantées dans des communes de moins de 10 000 habitants. Le pourcentage élevé de 19% pour des communes de plus de 200 000 habitants concerne la seule ville de Rennes et s'explique à la fois par le dynamisme de la métropole rennaise et par la présence importante de cigaliers dans le bassin rennais. La part de Rennes métropole est encore plus importante :



Source : graphique établi par l'auteur.

Si nous mettons Rennes à part, l'activité des CIGALES se concentre à 51% sur les communes inférieures à 5 000 habitants. Ce constat n'a rien de surprenant dans la mesure où l'une des

vocations des CIGALES est de participer à la revitalisation des territoires ruraux, en soutenant par exemple des projets qui vont permettre à une commune de conserver son dernier commerce de détail ou bien de constituer un tiers lieu qui va animer un territoire en déshérence.

Citons quelques exemples :

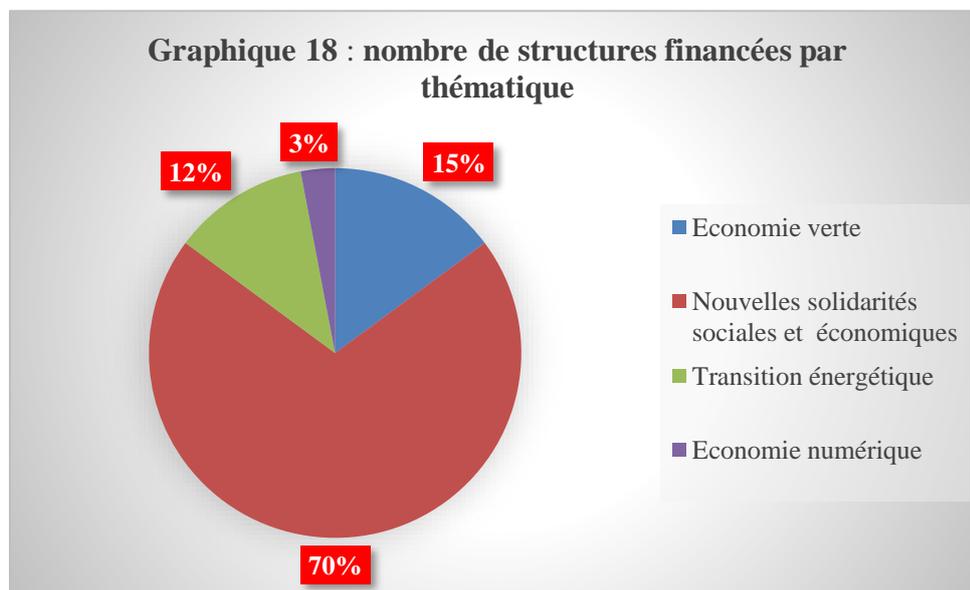
Au café vagabond : café, épicerie, petite restauration, traiteur, vente à emporter et dernier commerce de la commune de Saint-Brieuc de Mauron, 350 habitants.

Baranoux : reprise et développement en coopérative d'un bar-épicerie-multiservice, dernier commerce de la commune de Saint-Senoux (1822 habitants).

Le Champ commun : alimentation générale et bar café-concert à Augan (1611 habitants).

Ce thème du soutien au dernier commerce en milieu rural fait partie de la thématique des nouvelles solidarités sociales et économiques, l'une des quatre thématiques retenues par l'ACB pour classer les projets financés par les CIGALES.

1.3.2 Les activités soutenues par les CIGALES :



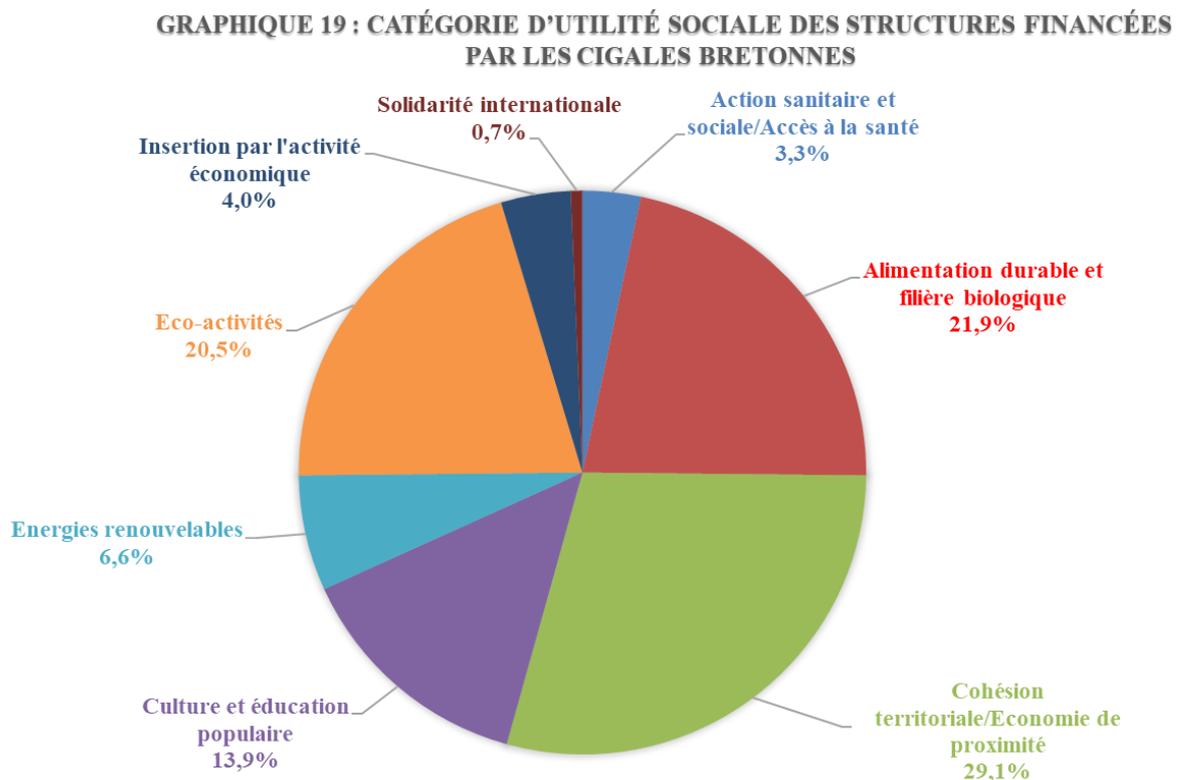
Source : graphique établi par l'auteur.

Ces quatre thématiques résument les domaines d'intervention des CIGALES. Pour les nouvelles solidarités sociales ou économiques, il s'agit d'accélérer l'emploi des jeunes, favoriser l'insertion par l'activité économique, soutenir des projets d'activité en milieu rural ou péri-urbain, les sociétés coopératives et la reprise d'activité commerciale ou artisanale. La transition énergétique porte sur les énergies renouvelables, l'écoconstruction, l'économie circulaire et la réduction de consommation. Le thème de l'économie numérique vise à aider à

l'adaptation des métiers existants en intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'économie verte porte sur l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs, la maîtrise du foncier agricole, l'agroalimentaire à valeur ajoutée locale, le commerce biologique et équitable.

Par ailleurs, nous avons vu que les CIGALES sont constituées d'investisseurs qui gèrent collectivement leur épargne dans un but d'utilité sociale. C'est pourquoi les projets soutenus par les CIGALES font l'objet d'un classement, commun à FINANSOL¹¹, dans dix catégories d'utilité sociale décrites en annexe 3 au présent mémoire.

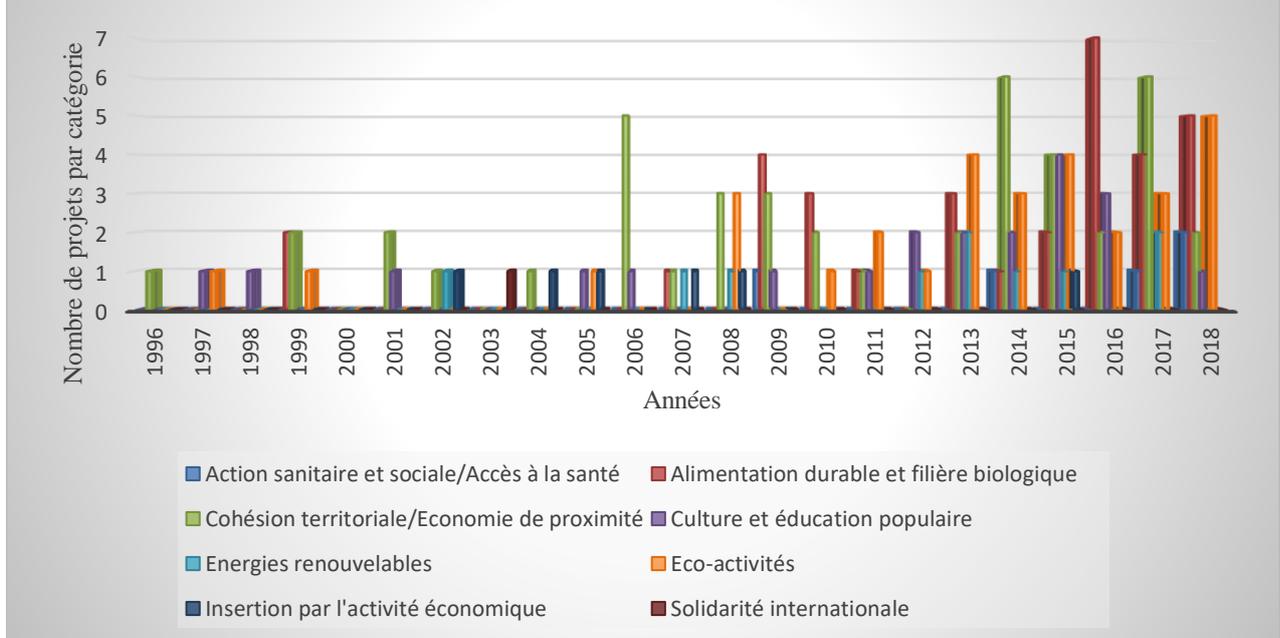
La répartition dans ces catégories des structures financées par les CIGALES bretonnes depuis 1996 est la suivante :



Source : graphique établi par l'auteur.

¹¹ FINANSOL est une association représentative des acteurs de la finance solidaire en France, dont l'objectif est de promouvoir une finance éthique, humaine et solidaire. FINANSOL a créé un label qui permet de distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Site FINANSOL : <https://www.finansol.org/>

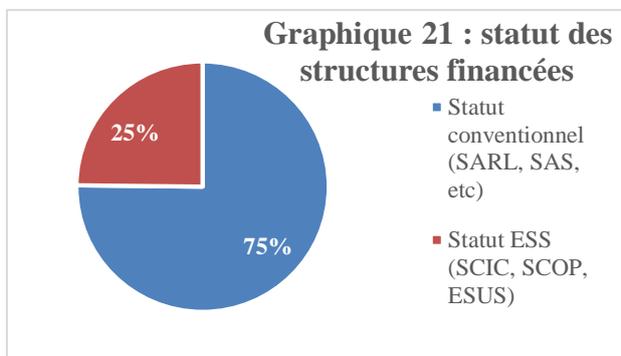
Graphique 20 : évolution dans le temps des projets soutenus, par catégorie d'utilité sociale



Source : graphique établi par l'auteur.

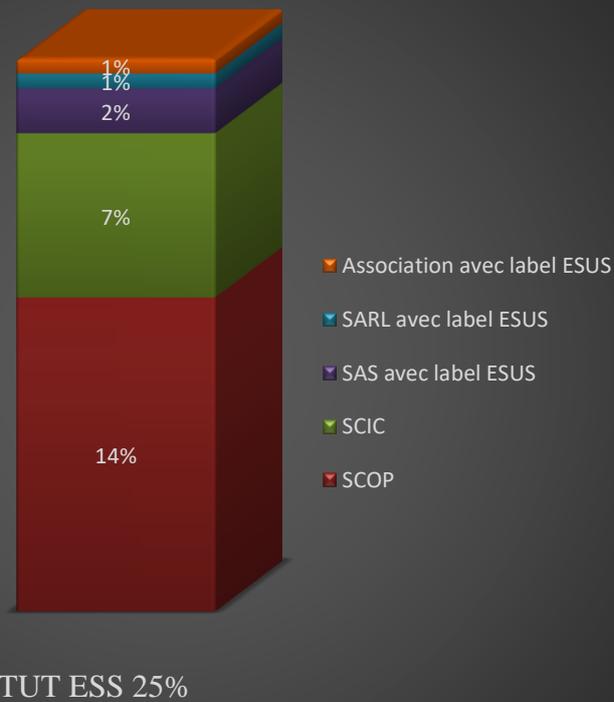
Le domaine de la cohésion territoriale reste très présent sur l'ensemble de la période, mais nous notons une forte progression de la thématique liée à l'alimentation durable et à l'agriculture biologique depuis 2009, ainsi que des projets d'éco-activité depuis 2013. Très nettement, les thèmes liés à la filière biologique et à la protection de l'environnement prennent de l'importance dans les thématiques soutenues par les CIGALES.

1.3.3 La forme juridique des structures soutenues par les CIGALES :



Source : graphique établi par l'auteur.

Graphique 22 : déclinaison du statut ESS

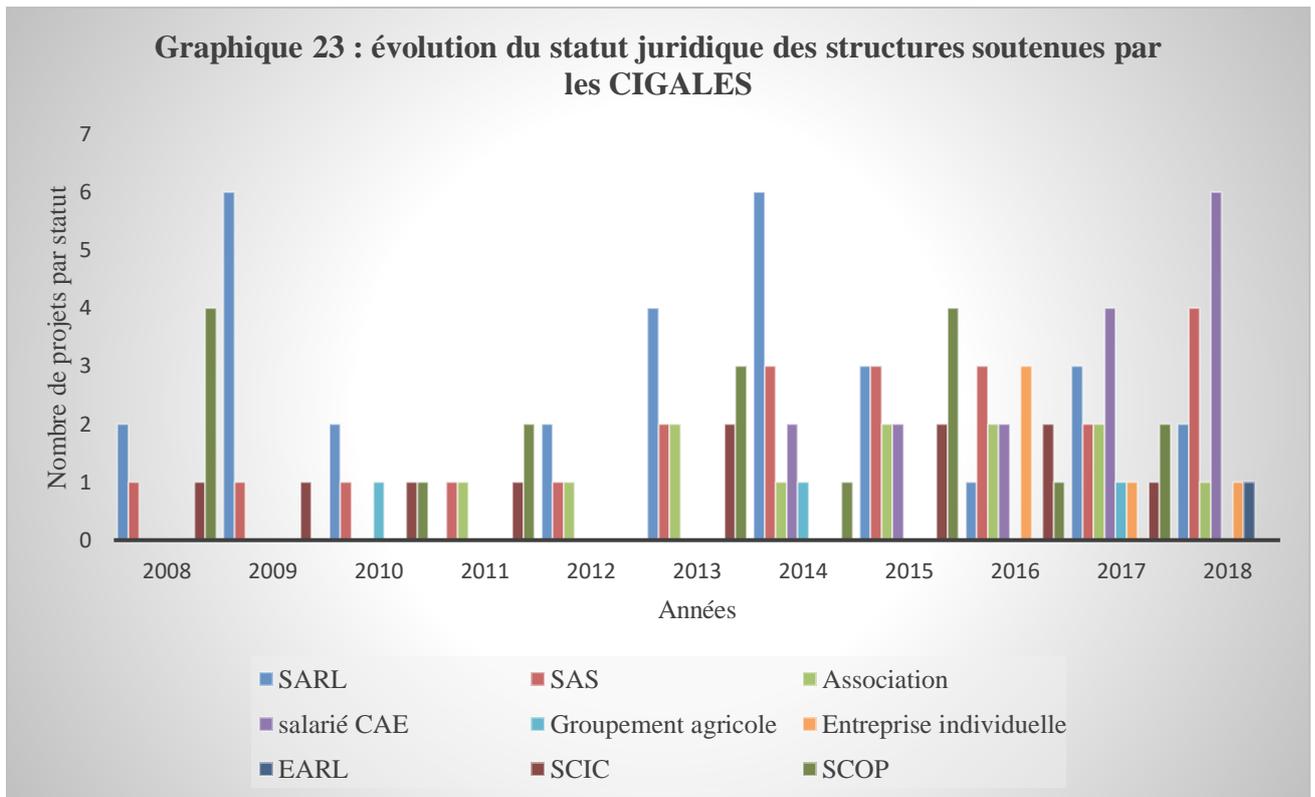


Source : graphique établi par l'auteur.

25% des structures soutenues depuis 1996 se rattachent directement à l'ESS, soit par leur statut juridique de SCIC ou de SCOP, soit par l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS).

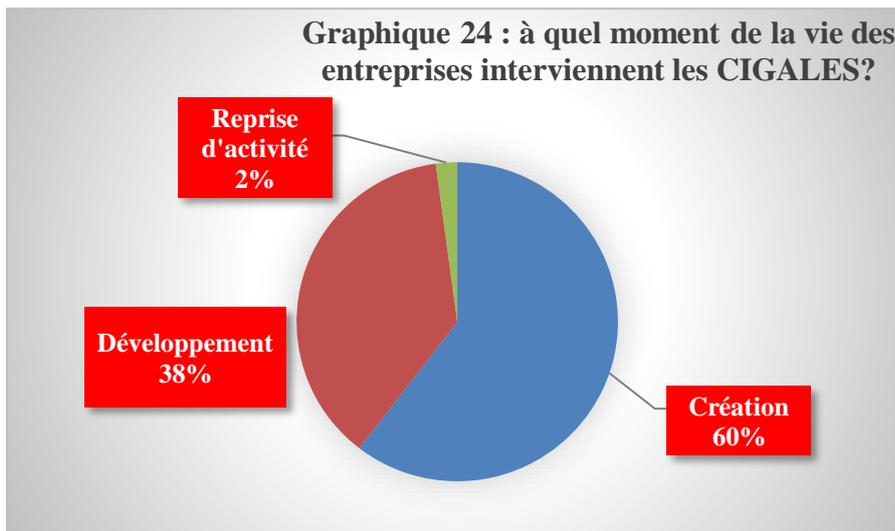
L'agrément ESUS vise les entreprises qui se distinguent par leur but d'utilité sociale (soutien à des publics vulnérables, cohésion territoriale ou développement durable) et dont les excédents servent à la poursuite de leur activité souvent non lucrative. Il leur permet de bénéficier d'aides et de financements spécifiques (accession à l'épargne salariale solidaire et réductions fiscales, par exemple).

53% des structures sont des SAS ou des SARL. Les entreprises individuelles font leur apparition en 2016 lorsque les CIGALES commencent à leur octroyer des prêts :



Source : graphique établi par l’auteur.

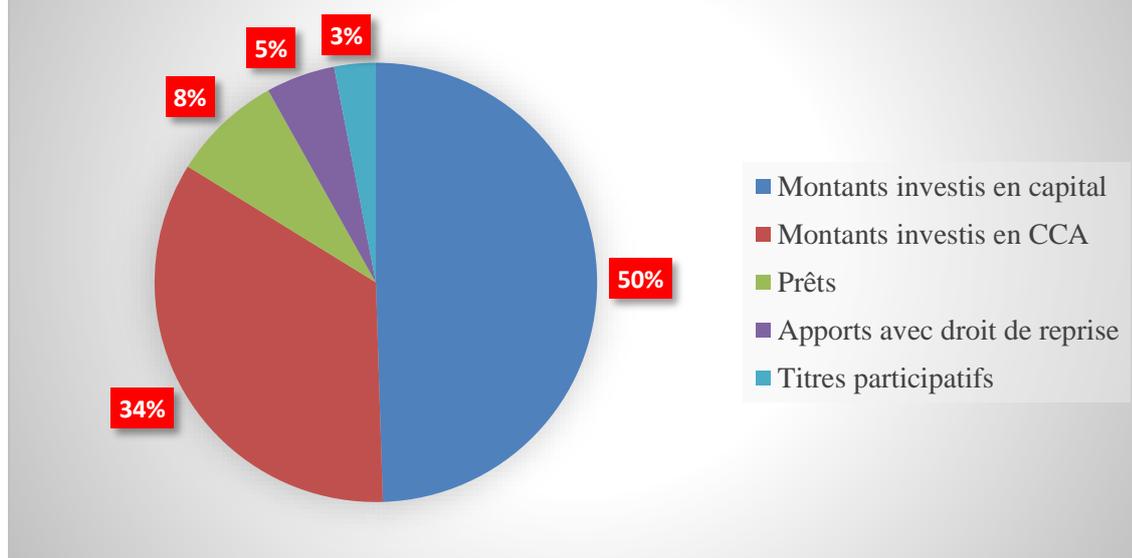
1.3.4 Les financements :



Source : graphique établi par l’auteur.

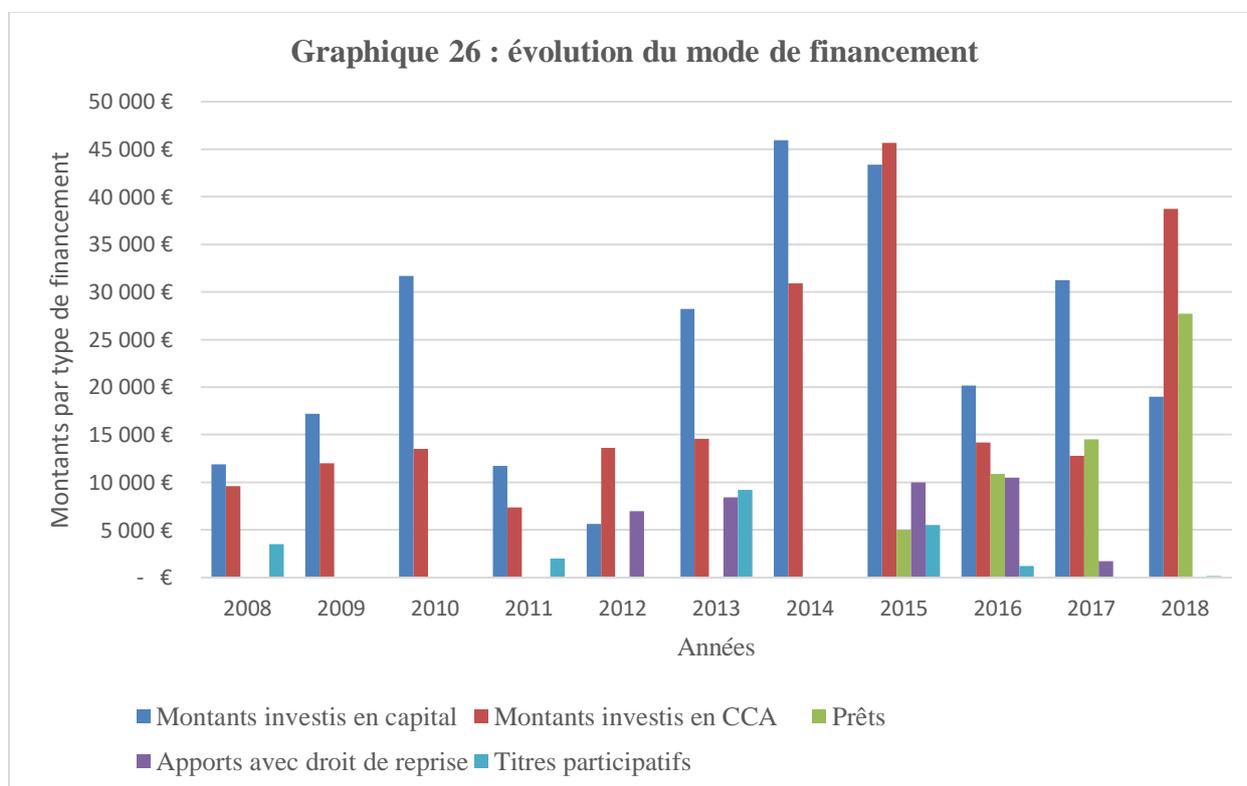
Les CIGALES interviennent majoritairement en phase de création des entreprises. Le soutien au porteur de projet revêt un aspect primordial à ce moment de la vie de l’entreprise, soit pour accroître les fonds propres, soit pour financer le besoin en fonds de roulement, soit encore pour faciliter l’accès au crédit bancaire par un effet levier.

Graphique 25 : mode de financement par les CIGALES (hors éolien) de 1996 à 2018



Source : graphique établi par l'auteur.

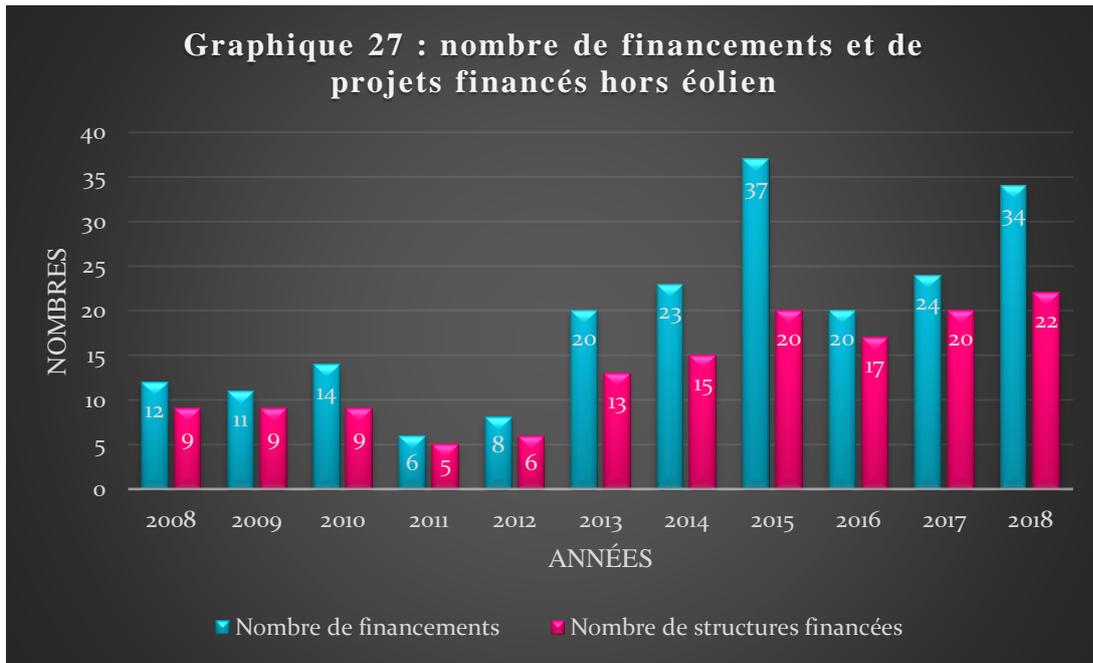
Graphique 26 : évolution du mode de financement



Source : graphique établi par l'auteur.

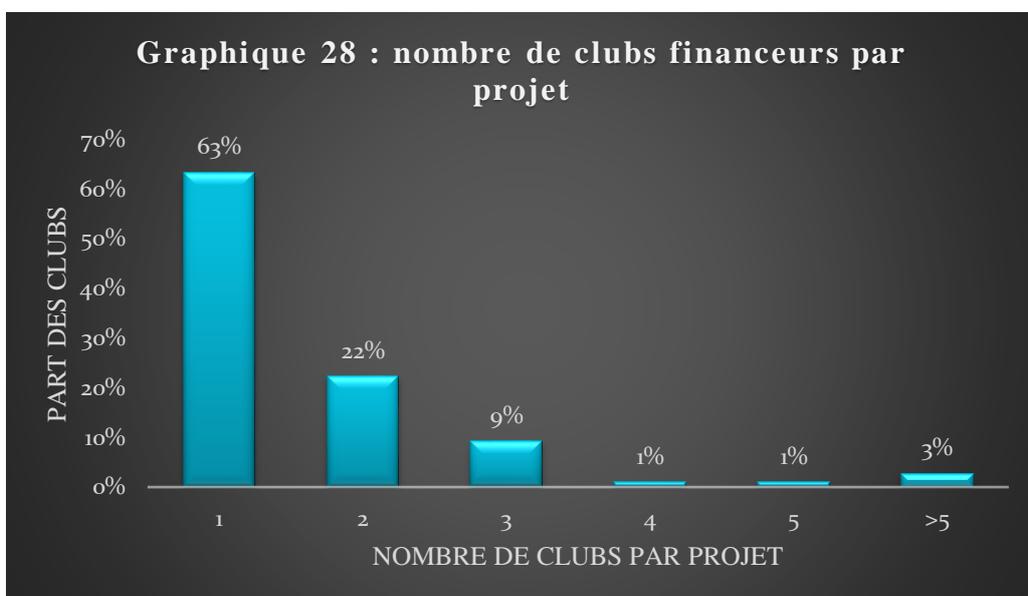
Sur la période 1996 à 2018, les clubs ont investi d'abord en capital et en compte courant d'associé (CCA). Depuis 2015, le compte courant d'associé et l'octroi de prêts se sont fortement développés. Le succès grandissant de l'apport en compte courant s'explique probablement par

la plus grande liquidité de ces derniers par rapport à l'apport en capital, ainsi que par un risque moindre.



Source : graphique établi par l'auteur.

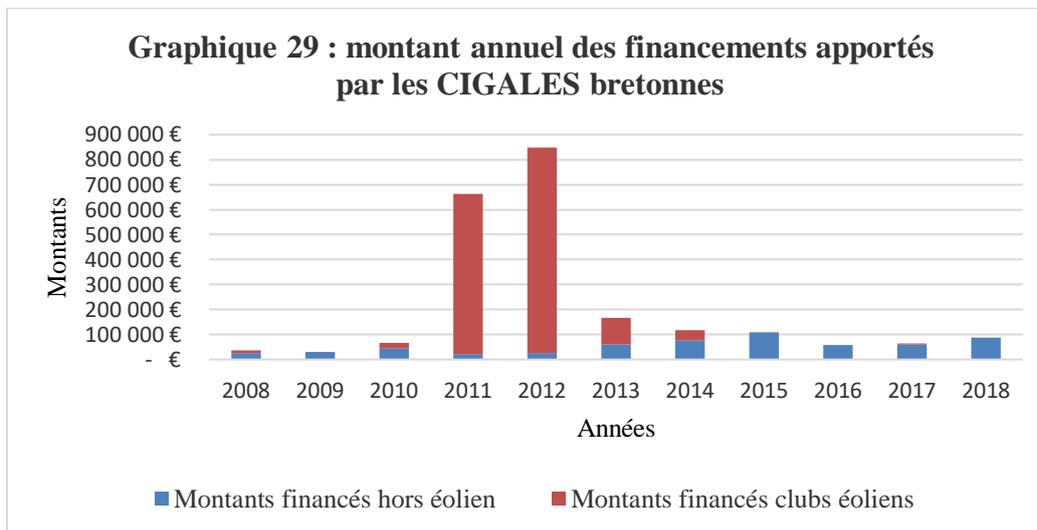
Le tableau ci-dessus met en évidence le fait que bon nombre de projets font l'objet d'un cofinancement par plusieurs clubs et que ce phénomène s'est plutôt accentué ces dernières années, en particulier en 2015, avec 37 clubs investisseurs pour 20 projets et en 2018, avec 34 clubs investisseurs pour 22 projets. De 1996 à 2018, le nombre de clubs par projet est le suivant :



Source : graphique établi par l'auteur.

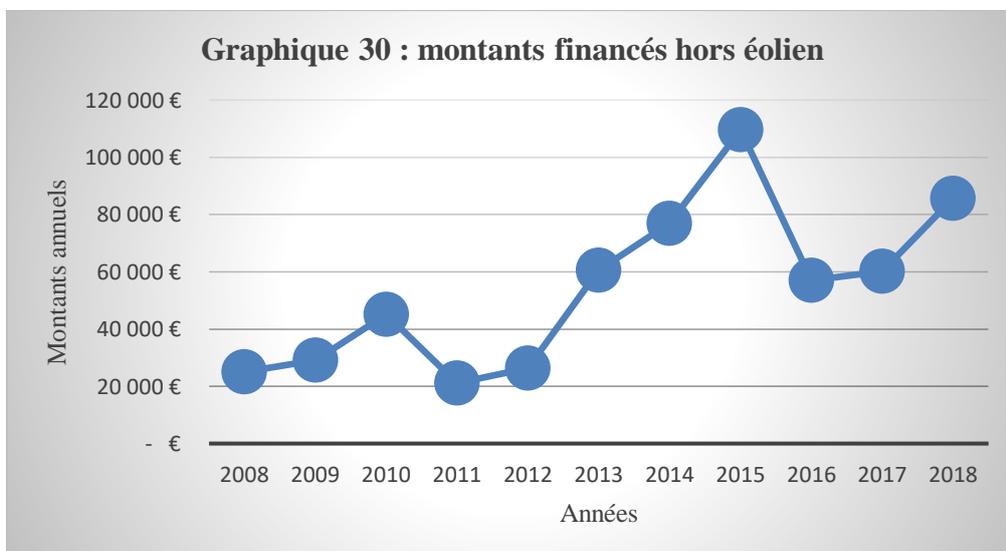
La mutualisation des clubs permet ainsi d'augmenter sensiblement le financement apporté à certains projets. Notons que ces projets « à succès » présentent en général un volet ESS très marqué :

Nous pouvons évoquer par exemple la bottega Mathi : Bistrot, épicerie et traiteur de produits italiens avec démarche d'accompagnement et d'insertion de jeunes TSA (Troubles du Spectre Autistique). Ou encore l'Atelier Paysan : coopérative qui a pour objet la promotion de l'auto-construction et la diffusion des savoirs faire dans le monde paysan.



Source : graphique établi par l'auteur.

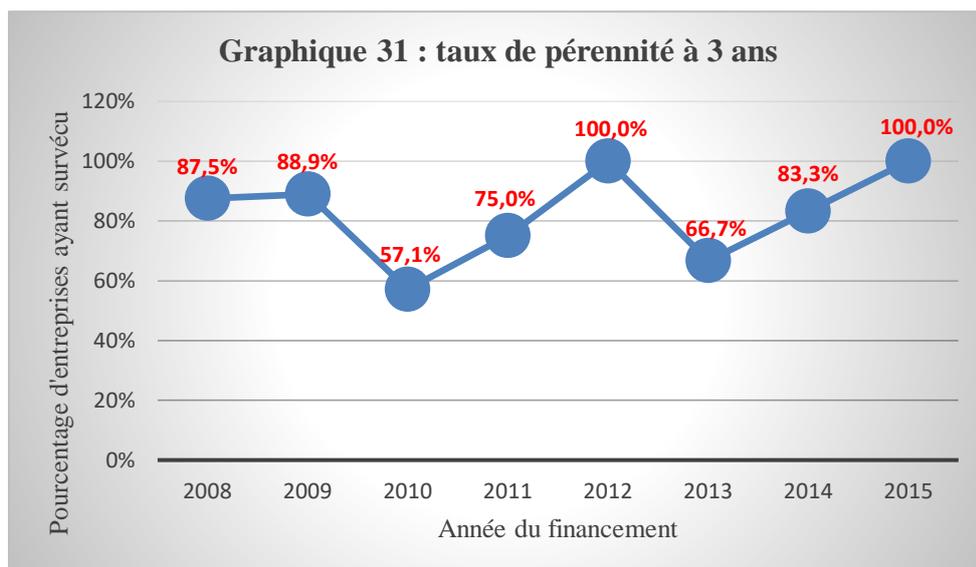
Les montants récoltés par les clubs éoliens sont sans commune mesure avec les clubs non éoliens.



Source : graphique établi par l'auteur.

La progression des montants investis est sensible depuis 2008, avec un pic en 2015.

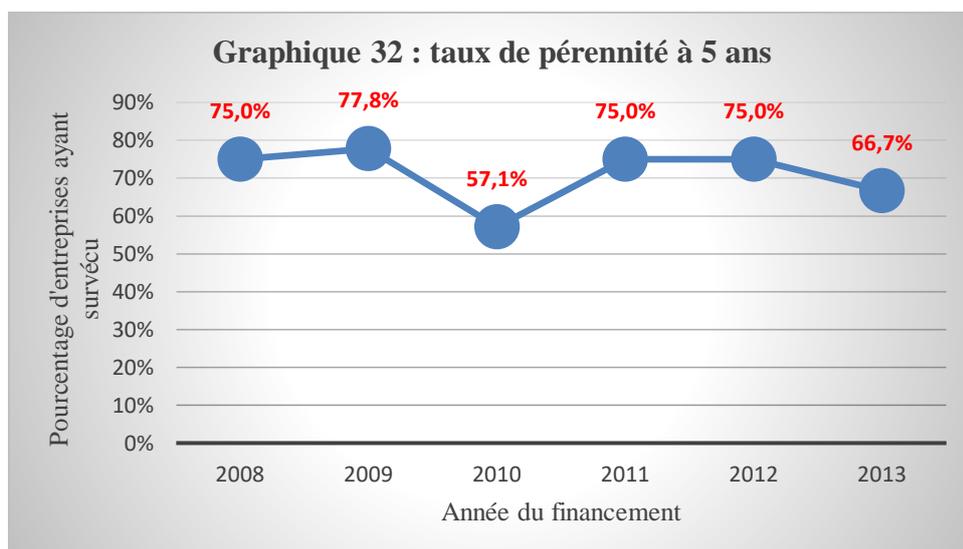
1.3.5 La pérennité des structures financées :



Source : graphique établi par l'auteur.

Pour mémoire, le taux de survie des entreprises après 3 ans d'activité s'établit en France entre 70% et 75% selon les années (tous secteurs confondus). Par rapport à ces moyennes, les entreprises soutenues par les CIGALES se défendent plutôt bien (hormis celles soutenues en 2010 et 2013), ce qui est probablement lié à la pertinence du mode de sélection des projets et, surtout, à l'accompagnement dont bénéficient les porteurs de projet. En effet, l'accompagnement des jeunes entrepreneurs est clairement un facteur de succès, comme l'exprime par exemple un rapport de Marie-Christine Chapelle et Serge Catoire pour le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : « Le taux de pérennité à trois ans d'entreprises accompagnées s'établit à 75 %, tous réseaux confondus, à comparer avec le taux de pérennité à trois ans de 52 % seulement pour les jeunes entreprises qui ne bénéficient d'aucun accompagnement. »¹²

¹² CHAPELLE M-C et CATOIRE S, « Le développement des jeunes entreprises », Rapport du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, N° 2011/12/CGIET/SG, juillet 2011, page 5



Source : graphique établi par l'auteur.

Pour mémoire, le taux de survie des entreprises après 5 ans d'activité fluctue en France entre 50 et 60% selon les années. Les structures financées par les CIGALES survivent davantage que la moyenne nationale mais subissent la même érosion entre 3 et 5 ans.

L'écart entre les taux de survie à 3 et 5 ans s'explique par plusieurs facteurs. Les deux premières années sont celles de la phase de lancement et de la conquête du marché. A partir de la troisième année, l'entreprise est en période de consolidation et de développement. Si des actions correctives n'ont pas été menées les premières années, les problèmes (notamment de trésorerie) apparaissent au grand jour et ne trouvent plus de solution. De même, l'entreprise peut ne pas avoir réussi à fidéliser ses clients.

L'INSEE observe que plus les capitaux de départ sont élevés et plus le créateur d'entreprise a d'expérience, plus l'entreprise est pérenne ; en revanche, elle l'est moins dans les grandes agglomérations que dans les zones rurales¹³.

1.3.6 Indicateurs d'activité :

Sur les entreprises pour lesquelles nous disposons de l'information, nous constatons que les structures financées par les CIGALES ont en 2018 un chiffre d'affaires moyen de 350 000 € et emploient quatre ETP. Le cœur de cible des CIGALES est, sans surprise, constitué des très

¹³ DOROLLE A, « Entreprises créées en 2014 : trois sur quatre sont encore actives trois ans après leur création », Insee Première, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, n°1751, 25 avril 2019, page 1

petites entreprises (ci-après « TPE ») qui représentent près de 2/3 des entreprises françaises et dont le développement représente un enjeu majeur pour la croissance et l'emploi en France¹⁴.

Concernant l'évolution des activités soutenues, notamment en termes de chiffre d'affaires et d'effectifs, l'insuffisance des données recueillies ne permet pas de calculer des ratios fiables et de tirer des enseignements globaux. L'on constate quelques réussites éclatantes d'entreprises qui ont largement prospéré et, à l'autre extrémité du spectre, que 44 entreprises sur un total de 151 ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Pour mémoire, la durée de vie moyenne de ces 44 entreprises a été de quatre ans et cinq mois, ce qui confirme le cap difficile entre trois et cinq ans.

1.4. Conclusion du chapitre 1

Nous constatons sur les vingt dernières années une forte progression des CIGALES, aussi bien en nombre de clubs actifs qu'en soutiens financiers à des porteurs de projets. Le montant total investi de 1996 à 2018 est de 2 400 000 €, dont 1 700 000 € pour les clubs dédiés à l'exploitation de champs éoliens et 720 000 € pour les clubs « classiques », que nous qualifions de non éoliens.

Le montant moyen d'un financement par club non éolien est de 2 800 € et un club finance en moyenne quatre projets au cours de son existence. Le montant moyen investi par club non éolien au cours de son existence est de 12 500 € sur la période 1996/2018 et a augmenté ces dernières années : les clubs créés à partir de 2008 investissent en moyenne 15 700 € avant de passer en mode gestion. Ces chiffres illustrent les contributions relativement faibles des CIGALES, notamment au regard des autres acteurs de la finance solidaire, sujet sur lequel nous reviendrons en seconde partie du présent mémoire.

Sur vingt ans, les clubs ont financé 151 structures, dont 44 ne sont plus en activité en 2019. Néanmoins, nous constatons une pérennité à trois et à cinq ans des entreprises soutenues légèrement meilleure que la moyenne nationale.

L'effectif moyen des structures financées est de quatre équivalents temps plein. Sans surprise, la cible privilégiée des CIGALES est constituée des très petites entreprises.

La couverture du territoire breton par les CIGALES n'est pas complète et la métropole rennaise pèse pour un quart des financements consentis par les clubs. L'un des enjeux de l'ACB pour les années à venir sera de renouveler les clubs qui passent en gestion et de créer de nouveaux

¹⁴ Source : site BpiFrance, « Les TPE, véritable moteur de l'économie dans les territoires », <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Les-TPE-veritable-moteur-de-l-economie-dans-les-territoires>, consulté le 31 juillet 2019

clubs dans les zones non couvertes. Une collaboration active avec les pôles ESS bretons est envisagée pour améliorer ce processus.

2 – LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES AUPRÈS DES CLUBS ET DES ENTREPRISES

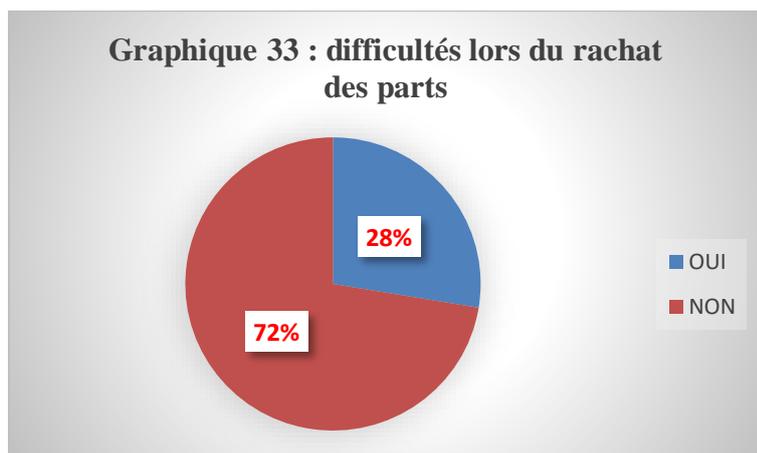
L'objectif de ces deux enquêtes était essentiellement de mieux cerner les relations entre les clubs et les porteurs de projet. Il s'agissait en particulier de savoir si l'accompagnement des clubs, au moment du montage du projet et pendant les premières années d'activité de l'entreprise, donnait satisfaction aux responsables des structures soutenues par les CIGALES.

Nous voulions aussi savoir, par les réponses des chefs d'entreprise, si l'impact des CIGALES sur leur projet allait au-delà du strict soutien financier.

2.1 Les résultats de l'enquête qualitative auprès des CIGALES :

Nous énumérerons ici les questions qualitatives posées dans notre enquête auprès des CIGALES bretonnes.

1^{ère} question : avez-vous rencontré des difficultés lors des rachats de parts ou remboursements de prêts ?



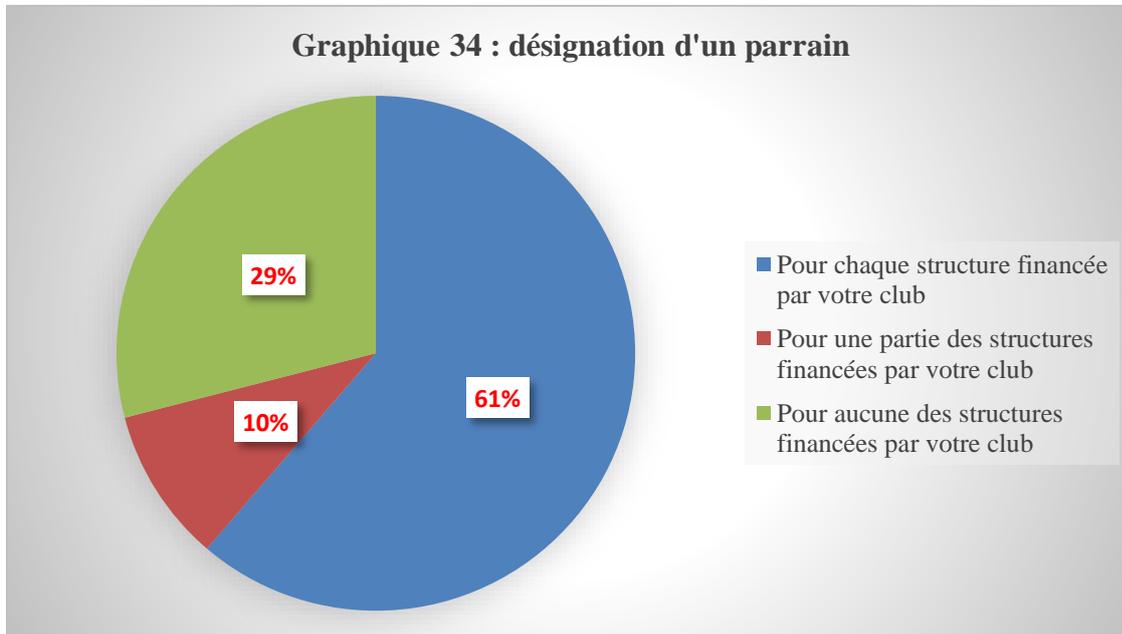
Source : graphique établi par l'auteur.

Les commentaires recueillis auprès des clubs se résument à des problèmes de délais de remboursement : « des différés de remboursement parfois très longs », « délais supérieurs au contrat de départ », « arrêt de remboursement mensuel pendant un an d'une entreprise, mais c'est reparti ».

Les données recueillies auprès des clubs ne permettent pas de déterminer quels sont les ratios moyens de retour sur investissement des clubs et l'ACB dispose de peu d'informations sur ce sujet. L'on constate que, sur certaines opérations, des clubs ont enregistré des plus-values

conséquentes (en pourcentage, car les montants restent toujours relativement faibles) ; on observe aussi que, sur les entreprises ayant cessé leur activité, les clubs ont en général (mais pas toujours) perdu l'intégralité de leur mise de fonds. Mais il est impossible de donner un chiffre moyen.

2ème question : avez-vous un parrain ?



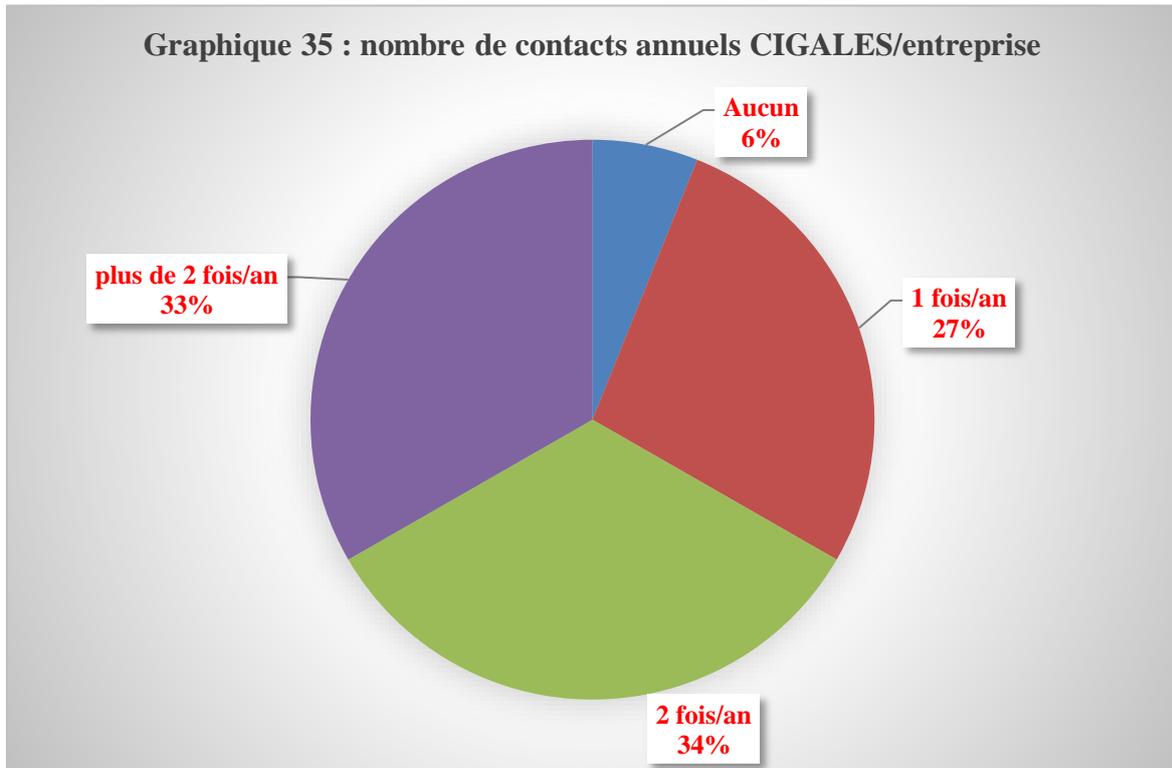
Source : graphique établi par l'auteur.

Un guide à destination des parrains a été édité par l'ACB en novembre 2015, en vue d'aider les cigaliers qui seraient prêts à jouer ce rôle auprès des structures financées par les clubs. Ainsi que le démontre l'extrait ci-dessous de ce guide (page 1), l'accompagnement des chefs d'entreprise fait partie de l'ADN des CIGALES : « La finalité du CIGALES est d'accompagner un chef d'entreprise dans la réussite humaine et économique de son entreprise sans prendre de décision à sa place.

Ce guide est destiné aux cigaliers souhaitant se lancer dans l'accompagnement. Vous y trouverez la finalité souhaitée et la posture nécessaire pour accompagner au mieux le chef d'entreprise. Si vous êtes décidé, le guide vous propose ensuite un mode d'emploi, des outils et des supports pour vous faciliter cette mission. »

Toute entreprise financée par une CIGALES devrait donc se voir affecter un parrain, ce qui est bien le cas pour la majorité d'entre elles. Néanmoins, 29% des clubs ayant répondu à notre enquête reconnaissent n'avoir désigné aucun parrain, ce qui peut paraître décevant de prime abord.

3ème question : au cours d'une année, quel est le nombre de contacts avec les structures financées par votre club ?



Source : graphique établi par l'auteur.

Ce graphique nous montre que les clubs maintiennent le contact avec les structures qu'ils financent. Le dépouillement de l'enquête nous donne une information intéressante par rapport au graphique précédent. En effet, parmi les clubs qui n'ont désigné aucun parrain, un seul affirme n'avoir aucun contact avec les entreprises financées et la moitié d'entre eux déclarent plus de deux contacts annuels. L'absence de parrain ne traduit donc pas une déconnexion entre les deux acteurs.

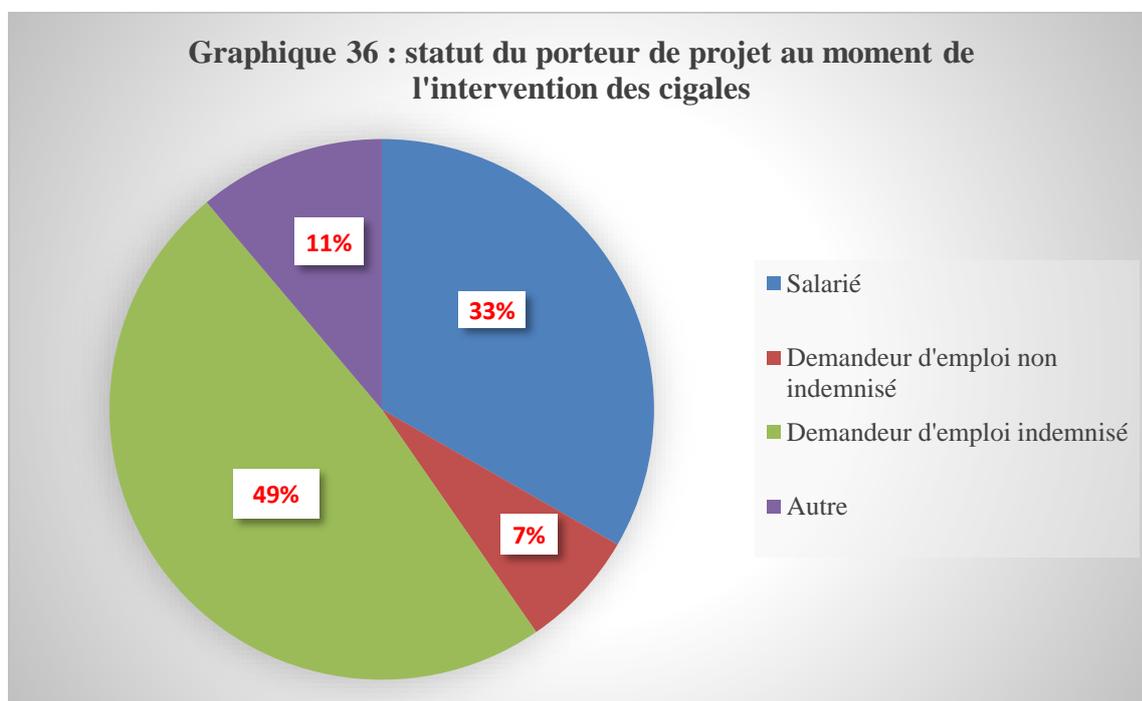
L'accompagnement des porteurs de projet est l'un des sujets de préoccupation des CIGALES, comme c'est le cas pour d'autres organismes de financement de l'ESS. Accompagner les chefs de projets, au-moins pendant leurs premières années d'activité, c'est veiller au respect de quelques règles fondamentales de bonne gestion et assurer la pérennité des projets financés. Ceci est tellement vrai qu'en 2019 l'association des CIGALES de Bretagne, France Active Bretagne et Bretagne Capital Solidaire ont décidé de mettre en place un pôle d'accompagnement des entreprises qui sera composé de salariés et de bénévoles des trois structures. Ce pôle viendra compléter l'action des parrains désignés par les clubs.

2.2 Les résultats de l'enquête qualitative auprès des entreprises :

Nous énumérerons ici les questions qualitatives posées dans notre enquête auprès des structures financées par des CIGALES bretonnes.

2.2.1 Le montage du projet :

1^{ère} question :

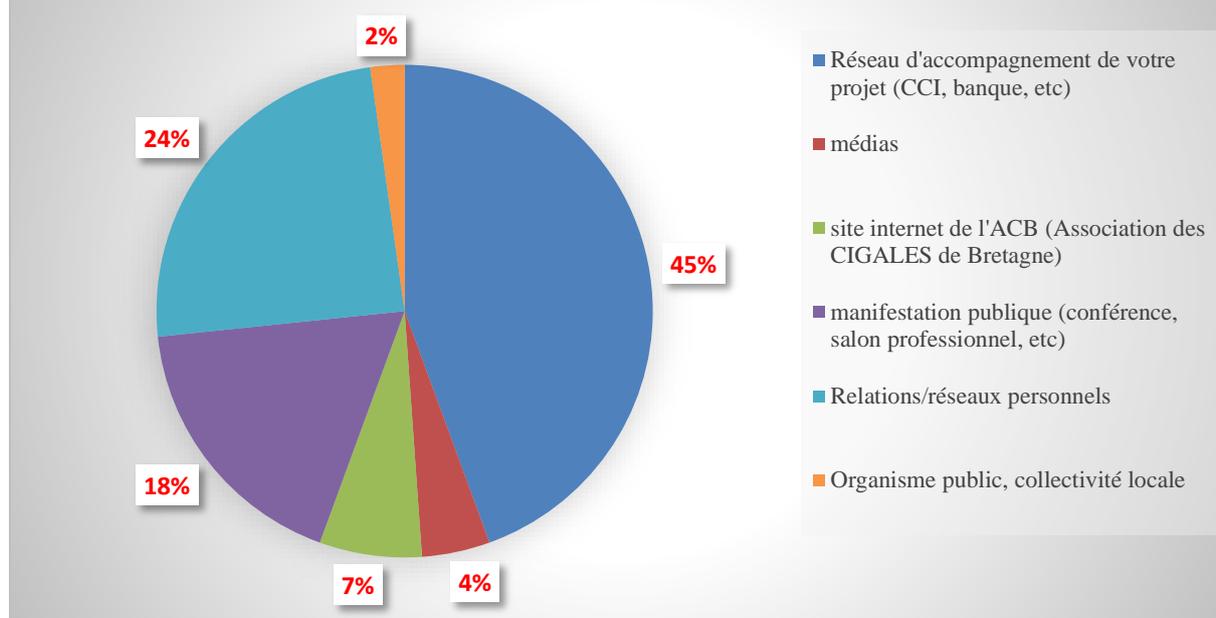


Source : graphique établi par l'auteur.

Plus de la moitié des porteurs de projets sont des demandeurs d'emploi et la plupart sont indemnisés. Il s'agit souvent de reconversions professionnelles. Dans de nombreux cas, les porteurs de projet renoncent à percevoir une rémunération pendant la première année d'activité de leur entreprise, de manière à réduire les charges et en faciliter le démarrage, en assurant leur subsistance avec leur indemnité de chômage.

2^{ème} question : comment avez-vous connu l'existence des CIGALES ?

Graphique 37 : connaissance des CIGALES par les porteurs de projet

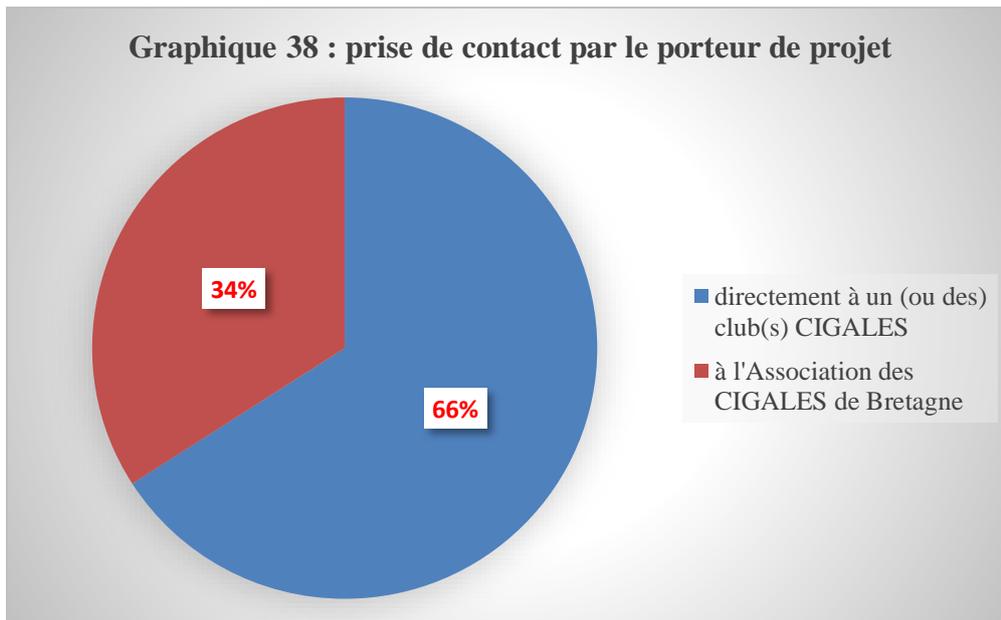


Source : graphique établi par l'auteur.

Pour les porteurs de projet, les deux principaux vecteurs d'information sur l'existence des CIGALES sont constitués du réseau qui les accompagne dans leur projet et leurs relations personnelles. Mais les manifestations publiques et salons auxquels participent les CIGALES et l'ACB jouent aussi un rôle non négligeable.

Le réseau accompagnant le projet, c'est-à-dire aussi bien des banques classiques que la chambre de commerce et d'industrie, des structures de l'ESS ou les CAE (coopératives d'activité et d'emploi) qui hébergent certains porteurs de projet, jouent un rôle majeur pour ces derniers lors de leur recherche de financement. Ce qui est vrai pour les CIGALES l'est aussi pour d'autres organismes de financement de l'ESS, ainsi que nous l'a confirmé France Active Bretagne qui reçoit régulièrement des porteurs de projet envoyés par des banques.

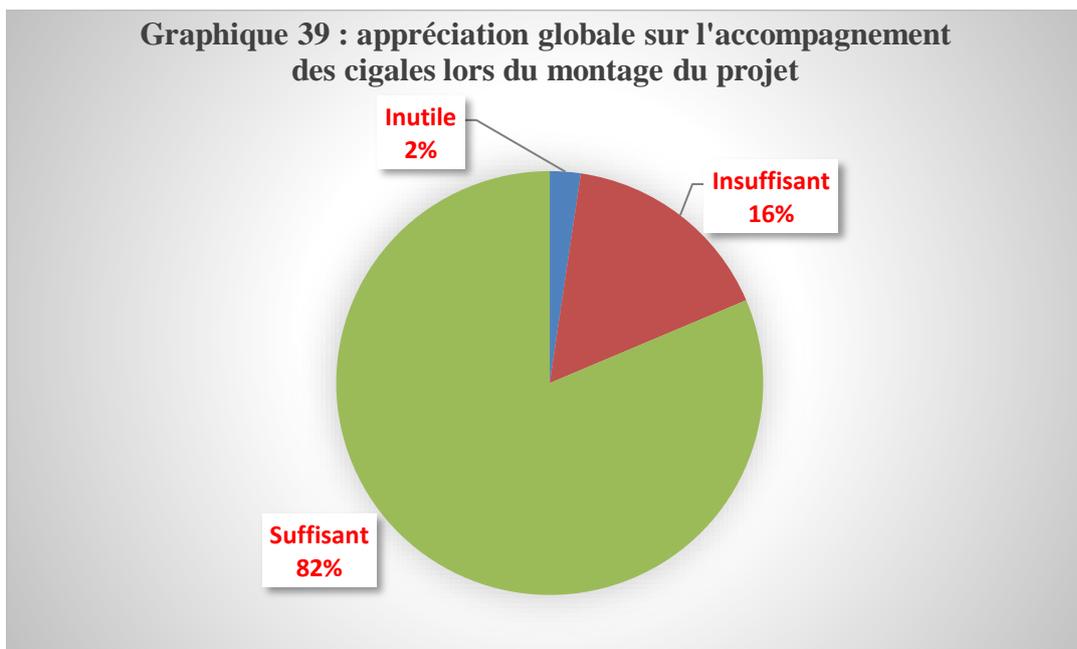
3ème question : Lors du montage de votre projet, vous êtes-vous adressé :



Source : graphique établi par l'auteur.

La première prise de contact s'opère directement auprès d'un club dans la majorité des cas.

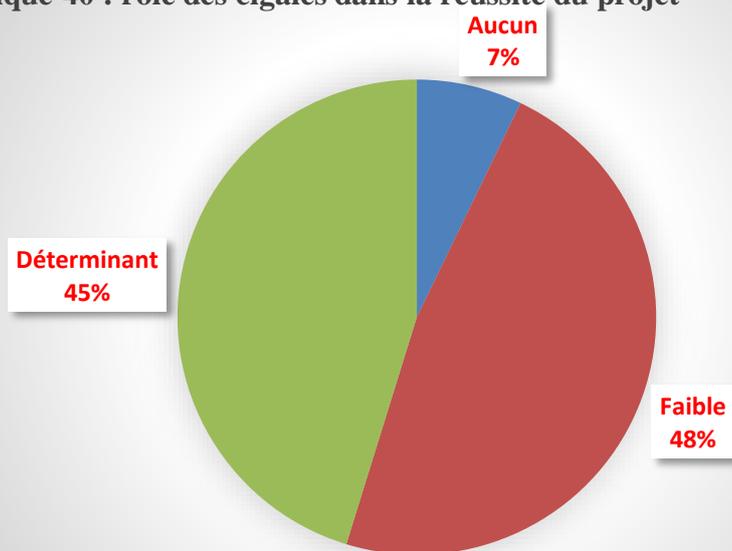
4ème question : Quelle est votre appréciation globale sur l'accompagnement des CIGALES au moment du montage de votre projet ?



Source : graphique établi par l'auteur.

5ème question : Quel rôle ont joué les CIGALES dans la réussite de votre projet ?

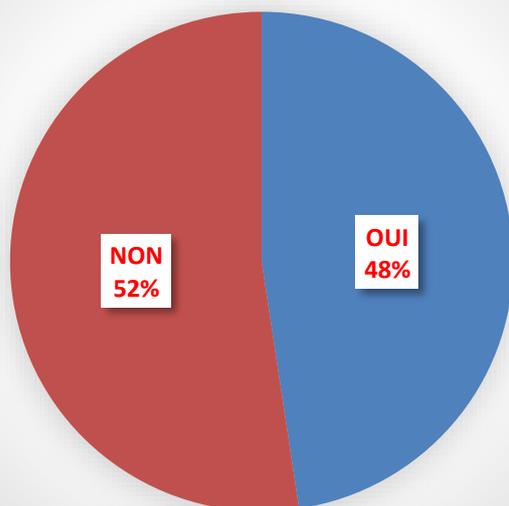
Graphique 40 : rôle des cigales dans la réussite du projet



Source : graphique établi par l'auteur.

6ème question : L'accompagnement des CIGALES a-t-il eu un effet levier auprès d'autres financeurs ?

Graphique 41 : effet levier auprès d'autres financeurs

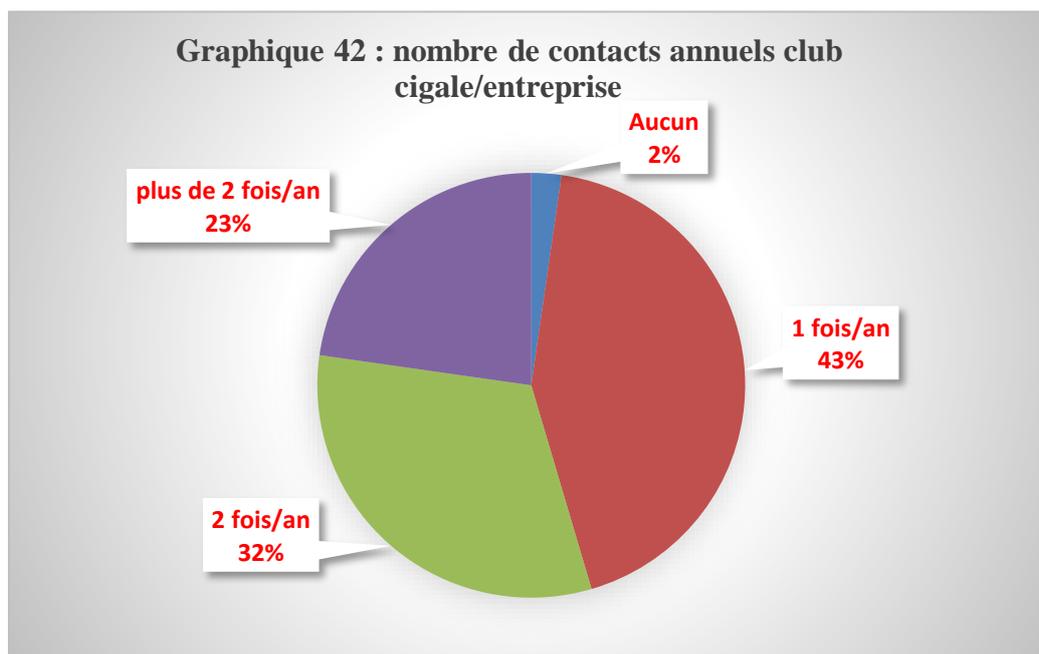


Source : graphique établi par l'auteur.

Globalement, une petite moitié des porteurs de projet qui ont répondu au questionnaire estiment que les CIGALES ont joué un rôle déterminant ou ont eu un effet levier lors du montage de leur projet et 80% d'entre eux jugent ce rôle suffisant. Ces réponses nous confirment que l'impact des CIGALES va au-delà de leur simple soutien financier, relativement modeste.

2.2.2 La vie du projet :

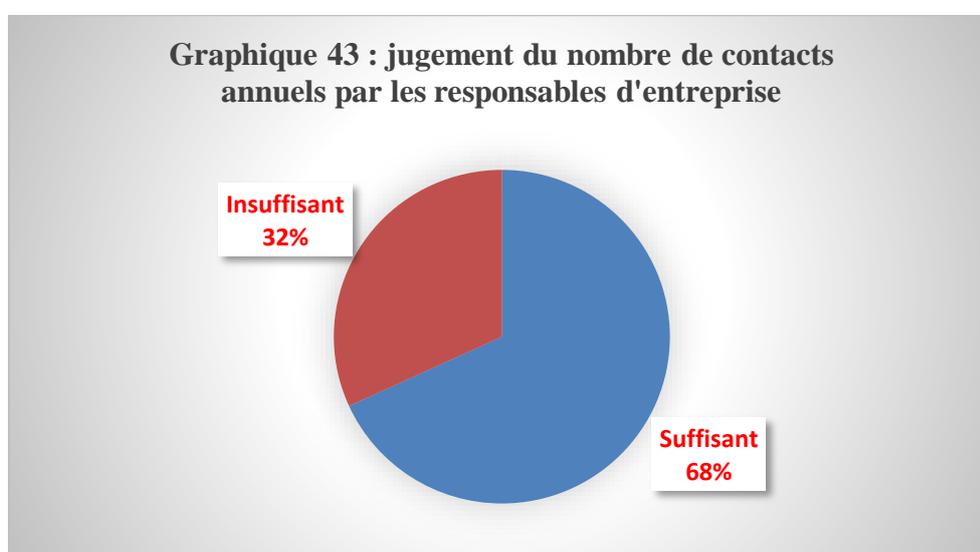
7ème question : Au cours d'une année, quel est le nombre de contacts avec la (ou les) CIGALES qui vous ont financé ?



Source : graphique établi par l'auteur.

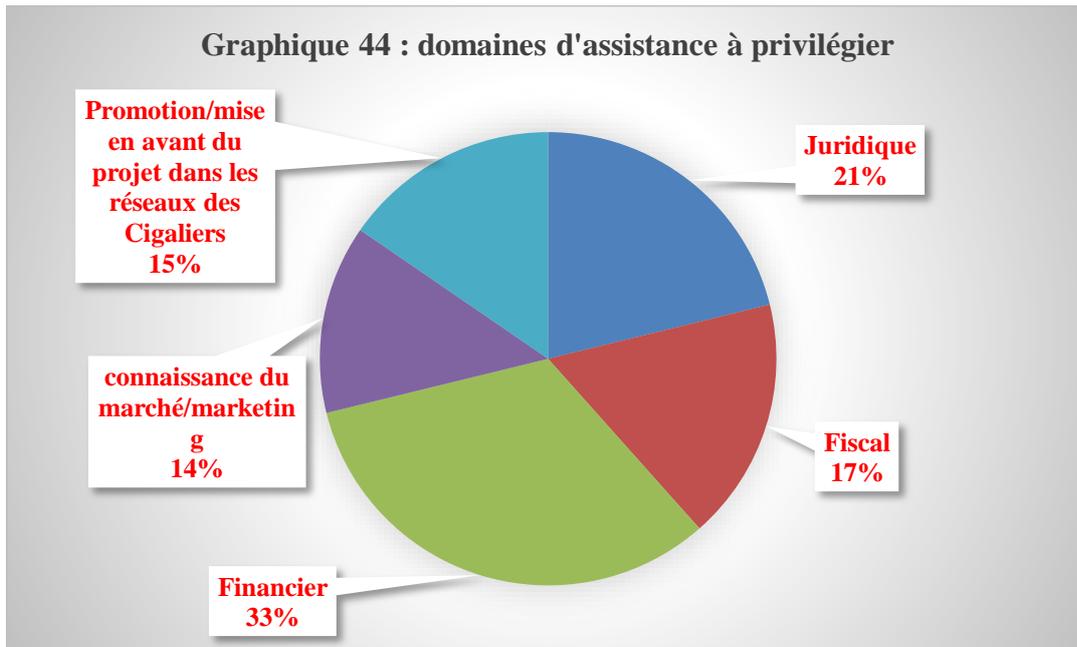
Ce constat rejoint celui qui était fait par les CIGALES qui ont répondu à notre enquête : 50% des structures financées ont au-moins 2 contacts annuels avec le (ou les) club(s) CIGALES qui les a (ont) financé(s).

8ème question : Ce nombre de contacts vous paraît-il suffisant ou insuffisant ?



Source : graphique établi par l'auteur.

9ème question : Quels sont les domaines dans lesquels une assistance des CIGALES serait la plus nécessaire ?



Source : graphique établi par l'auteur.

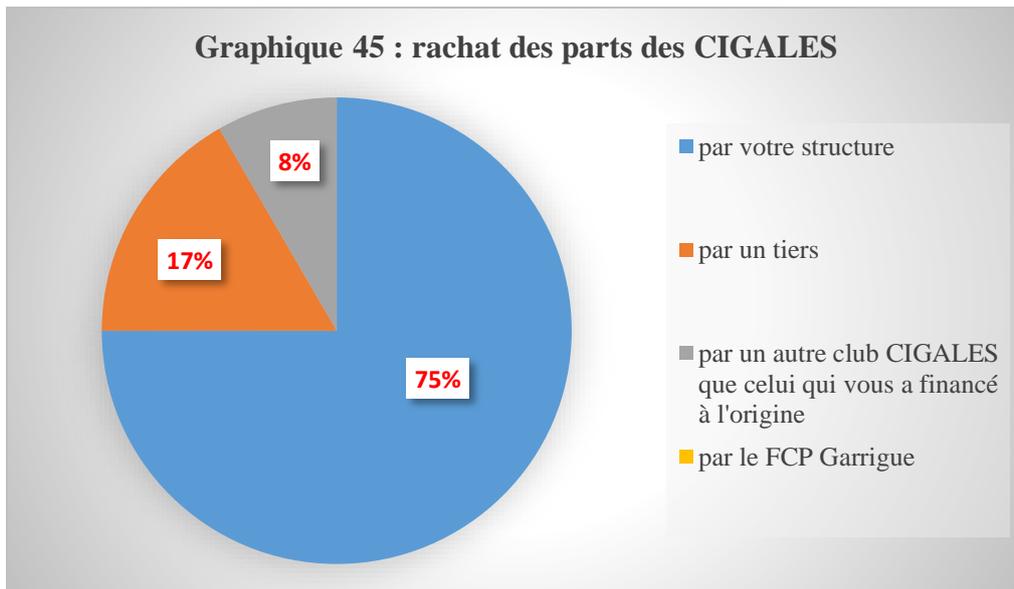
Sans surprise, les porteurs de projet attendent surtout un appui dans les domaines financier, juridique et fiscal. Mais l'on note aussi un besoin important de mise en réseau et de promotion de leur activité par les CIGALES.

10ème question : comment les CIGALES pourraient-ils améliorer leur accompagnement ?

Verbatim : « Faire rencontrer tous les acteurs pour développer le réseau », « apporter un soutien afin de diminuer la solitude du dirigeant », « en se faisant les ambassadeurs des projets dont ils ont contribué au financement », « un suivi plus poussé peut être pour proposer d'autres montages en fonction de l'évolution de la structure afin d'accompagner le développement sur du moyen / long terme », « un apport méthodologique de gestion financière », « suivi plus régulier, avec thématique identifiée ensemble. Véritable soutien, valorisation, accentuer le rôle d'"ambassadeur" de la CIGALES », « vaste question ! Peut-être en étant plus partie prenante des instances des projets. Pour les accompagner "le cœur" du projet, la veille éthique, plus que uniquement dans une logique d'expertise entrepreneuriale », « voir comment un (ou plusieurs) Cigaliers pourraient apporter leur expérience, donner des idées, des tuyaux... ».

2.2.3 La fin du projet

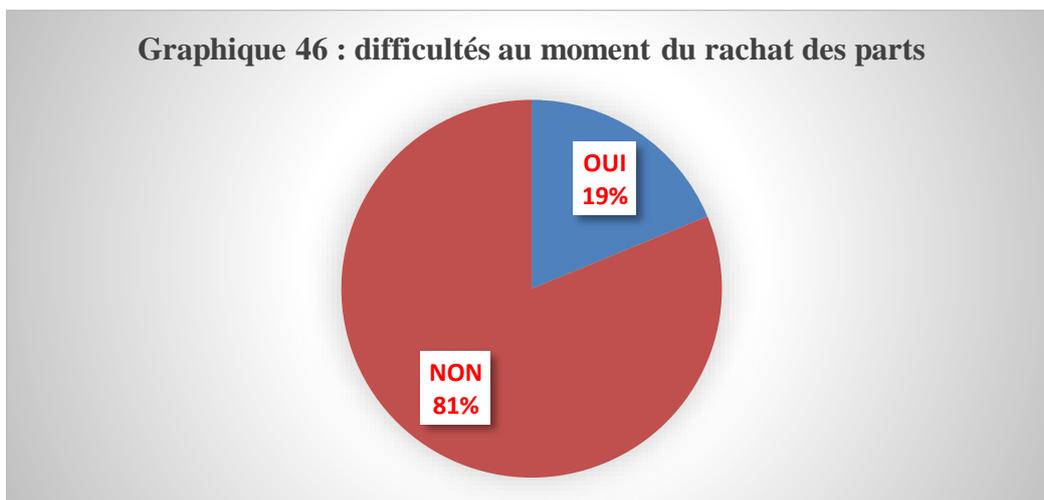
11ème question : Le cas échéant, les parts détenues par les CIGALES ont été rachetées par :



Source : graphique établi par l'auteur.

Il convient de nuancer ces pourcentages car peu d'entreprises ont répondu à cette question.

12ème question : Avez-vous rencontré des difficultés avec votre CIGALES au moment du rachat des parts ou du remboursement du prêt ?



Source : graphique établi par l'auteur.

Pour les entreprises qui ont répondu, les difficultés tiennent à l'incapacité financière à racheter l'ensemble des parts à la date prévue, ce que confirment les réponses données par les CIGALES.

2.3 Conclusion du chapitre 2

Les deux enquêtes qualitatives menées auprès des CIGALES et des chefs d'entreprise font ressortir un fort besoin d'accompagnement de la part de ces derniers.

Globalement, les réponses apportées sont extrêmement positives et montrent que l'impact des CIGALES est bien supérieur à leur apport financier. En effet, rappelons que l'apport moyen des CIGALES est de seulement 3 800 € par projet, ce qui reste relativement modeste. Par ailleurs, nous constatons sur les projets pour lesquels l'information est disponible que ce financement des clubs correspond à environ 13% des besoins des chefs d'entreprise lors du montage de leur projet. Avec ces apports financiers marginaux, nous pourrions nous attendre à des réponses beaucoup plus nuancées de la part des porteurs de projet.

En réalité, l'accompagnement des CIGALES permet de rompre la solitude du porteur de projet, de lui apporter des conseils et d'inciter d'autres organismes financiers à porter un regard plus favorable sur son projet. Ce point distingue en particulier les CIGALES des plateformes de financement participatif, qui ont le vent en poupe mais qui, sauf exception, perdent le caractère « *intuitu personae* » des CIGALES.

PARTIE II – LES ENJEUX DES CIGALES POUR LES ANNÉES A VENIR

Après quarante ans d'existence, quel est le bilan des CIGALES et quelles sont leurs perspectives d'avenir ?

Dans un premier chapitre, nous tirerons les premiers enseignements des vingt dernières années sur la région Bretagne et nous mettrons en exergue les principaux enjeux à court terme des CIGALES bretonnes.

Un deuxième chapitre nous amènera à considérer la place des CIGALES parmi les différents acteurs de la finance solidaire, en France et plus particulièrement en Bretagne.

Nous nous interrogerons ensuite sur les évolutions possibles des CIGALES, en évoquant dans un troisième chapitre les modèles alternatifs au schéma classique des CIGALES puis, dans un quatrième chapitre, les connections envisageables entre CIGALES et finance participative.

La question de fond qui se pose aux CIGALES est de savoir si elles souhaitent conserver leur caractère artisanal, basé sur la bonne volonté de bénévoles dévoués, ou si elles ont la possibilité et le souhait d'élargir leur périmètre d'action, notamment au travers de nouveaux partenariats ou modes d'action.

1 – LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'ENQUÊTE MENÉE EN 2019 :

Le présent chapitre a pour objet de tirer les principaux enseignements des données recueillies par le travail documentaire et les enquêtes menées au printemps 2019 et présentées en première partie du présent mémoire.

Nous verrons aussi quels sont les leviers sur lesquels l'ACB compte agir à court terme.

1.1. L'accompagnement des porteurs de projet :

L'enquête menée auprès des structures financées par les clubs a permis de souligner l'importance, pour les porteurs de projet, de l'accompagnement dont ils ont bénéficié de la part des cigaliers. Leur attente est forte en matière de conseils et de mise en réseau.

Effectivement, l'accompagnement des porteurs de projet par les CIGALES revêt à la fois un aspect psychologique et, dans une certaine mesure, un caractère de conseil et d'expertise. Le volet psychologique est essentiel : le porteur de projet, la plupart du temps en reconversion et relativement isolé dans sa TPE, bénéficie auprès des cigaliers d'une écoute active, empreinte d'empathie et a priori favorable.

Mais les CIGALES ont aussi pour vocation d'accompagner les porteurs de projet sur le plan économique et de leur délivrer les conseils qu'ils jugent nécessaires pour que leur activité perdure. Ce versant de l'accompagnement est évidemment intéressé dans la mesure où les cigaliers, s'ils veulent retrouver leur mise de fonds initiale, n'ont pas intérêt à ce que leur protégé échoue. Mais là n'est pas l'essentiel, car l'on ne devient pas cigalier par esprit spéculatif et le but ultime de cet accompagnement est bien d'aider le porteur de projet à réussir.

Cet accompagnement soulève de nombreuses interrogations, ainsi que l'avait déjà exprimé en 1995 Jacques Duguera, ancien président de la fédération nationale des CIGALES, au cours d'une table ronde dont les propos sont relatés par Pascale Dominique Russo et Régis Verley¹⁵. J. Duguera considérait que le bénévolat a ses limites et qu'une CIGALES « n'a pas toutes les caractéristiques nécessaires pour faire à la fois le montage, l'étude financière, le suivi de l'entreprise ».

Face à cet enjeu, l'ACB organisera au second semestre 2019 un parcours pédagogique destiné aux cigaliers, comprenant trois modules de formation sur l'ESS, la présentation du BMC (business model canvas : outil d'aide à la compréhension du modèle économique d'une entreprise) et la gestion. L'objectif de ces formations est de donner quelques clefs aux cigaliers pour faciliter leur compréhension, sur le plan économique, des projets qui leur sont présentés. Ce qui permettra aux clubs d'éclairer leurs choix parmi les différents projets soumis, mais aussi de mieux accompagner les projets qu'ils décideront de financer. Et les cigaliers qui suivront ces formations seront mieux armés pour assumer le rôle de parrains auprès de projets qui leur tiennent particulièrement à cœur.

¹⁵ RUSSO PD et VERLEY R, « CIGALES », La librairie FPH et la Fédération des CIGALES, Editions-Diffusion Charles Leopold Mayer, série DOSSIERS POUR UN DÉBAT, n° 48, 1995, page 101

Par ailleurs, l'ACB a mis en place une commission « entreprises » qui a pour mission de recevoir les porteurs de projet et de vérifier si les projets présentés correspondent bien aux valeurs de l'ESS et sont viables économiquement. Cette commission se réunit actuellement une fois par mois et reçoit à chaque séance deux à trois porteurs de projet. Elle est constituée d'une petite dizaine de bénévoles issus du monde de l'entreprise. Les projets validés par cette commission sont présentés sur le site internet « Citoyens financeurs » et les clubs sont libres de les financer ou non.

Enfin, une réflexion a été entamée pour constituer avec France Active Bretagne et Bretagne Capital Solidaire (ci-après « BCS ») une commission de suivi des projets au cours de leur existence, une fois ceux-ci validés.

En résumé, nous avons aujourd'hui la commission entreprises de l'ACB qui joue un rôle de filtre et qui intervient au stade de la sélection des projets, les « parrains » désignés par les clubs qui ont un rôle d'accompagnement et d'alerte pendant la vie du projet, puis la commission mixte ACB/France Active Bretagne/BCS qui devrait elle aussi accompagner les projets pendant leurs premières années d'existence. Il faudra probablement clarifier le rôle et le périmètre d'intervention de cette dernière commission.

Et nous devons garder à l'esprit que les CIGALES ne doivent en aucun cas se substituer aux porteurs de projets, seuls maîtres à bord de leur structure. Pendant la vie du projet, il s'agit essentiellement, pour l'ACB et les clubs, de mettre en place des seuils d'alerte et d'assurer une veille constructive, de manière à prévenir le porteur de projet lorsqu'un écueil se profile à l'horizon. Ce rôle de sentinelle est essentiel pour assurer la pérennité des entreprises que les clubs soutiennent, même si nous avons vu que le taux de survie des structures financées par les CIGALES était plutôt correct.

1.2. Le respect des valeurs de l'ESS

Nous avons vu dans les chapitres précédents que les projets soutenus par les clubs se répartissaient dans diverses catégories d'utilité sociale, ce qui correspond au fait que les CIGALES s'inscrivent dans les valeurs de l'ESS, sociales et solidaires, ancrées dans un territoire et respectueuses de l'environnement.

Les mécanismes précités de sélection des projets présentent le risque que les CIGALES perdent leur âme en se comportant comme des organismes bancaires classiques. Marie-Thérèse Taupin

qualifie ce comportement d'isomorphisme institutionnel¹⁶ : en résumé, les organismes de finance solidaire se substitueraient aux banques du secteur conventionnel déficientes et exerceraient à leur place les fonctions d'examen et de sélection des projets jugés trop risqués ou émanant de personnes exclues du système bancaire. Et, de ce fait, le risque est que ces organismes de finance solidaire adoptent au final les mêmes comportements que les banques classiques, basés exclusivement sur des ratios financiers et des prises de risques limitées.

Or, les cigaliers dans leur ensemble recherchent avant tout des projets « solidaires » qui correspondent à leurs valeurs. Chaque projet doit donc être jugé à l'aune de ce qu'il véhicule en termes de valeurs de solidarité, d'impact sociétal et/ou environnemental, etc.

Il existe une tension permanente entre le respect de ces valeurs et la viabilité économique des projets. La commission entreprises de l'ACB a parfaitement conscience de cette dualité et chaque projet est examiné au travers de cette double exigence.

Notons que le sujet des valeurs n'est pas si simple, dans la mesure où certains projets peuvent avoir un léger vernis « ESS » qui ne justifie peut-être pas un investissement des CIGALES. Il revient à chaque club de placer le curseur sur une échelle où se combinent viabilité économique et valeurs de l'ESS, dans le respect de la charte des cigaliers.

De même, le choix des projets à financer peut évoluer dans le temps. Aujourd'hui, les CIGALES financent aisément les projets d'épiceries spécialisées dans le vrac et dans les produits issus de l'agriculture biologique, ce qui rentre évidemment dans le spectre de l'ESS et des valeurs des CIGALES. Mais il faudra probablement se reposer la question lorsque le vrac et le bio seront devenus la norme.

Ce qui nous amène à l'une des autres caractéristiques essentielles des CIGALES qui est la nécessité d'innover en permanence.

1.3. La nécessité pour les CIGALES de continuer à innover :

Autant que l'accompagnement des porteurs de projet, l'innovation sociale fait partie de l'ADN des CIGALES.

En 1983, les CIGALES faisaient partie des premières structures modernes de finances solidaires, avec la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) créée elle aussi en 1983, la société de capital-risque solidaire Garrigue et l'association Habitat

¹⁶ TAUPIN MT, « Les CIGALES : inscription dans l'économie sociale et solidaire ou isomorphisme institutionnel marchand ? », <http://www.pekea-fr.org/doc/dakar2006/taupindakadece06.pdf>, consulté le 15 juillet 2019, page 6

et Humanisme fondées en 1985. Le mécanisme des CIGALES était profondément original dans le paysage économique français.

Les CIGALES n'ont cessé d'être au cœur de l'innovation, par exemple en soutenant financièrement des activités émergentes : les clubs ont financé très tôt les projets de l'économie verte, bien avant l'apparition des produits de l'agriculture biologique dans les rayons des supermarchés, ainsi que les projets liés à la transition énergétique, avec des déploiements de champs éoliens qui font aujourd'hui référence. De même, les clubs financent depuis longtemps les activités destinées à revitaliser des territoires ruraux en déshérence, bien avant que le sujet devienne à la mode dans les media.

Les CIGALES doivent conserver cet esprit d'innovation et rechercher sans cesse des modes d'action nouveaux, sous peine de se fondre dans la masse de la finance solidaire. Finalement, ce qui distingue les CIGALES des autres organismes de finance solidaire, ce sont le rapport direct entre l'épargnant et le porteur de projet, l'accompagnement qui en découle et les innovations sociales poussées par les clubs.

Des champs d'action restent à explorer : comment les clubs pourraient-ils intervenir, par exemple, dans l'habitat social ou participatif, alors que l'accès au logement reste l'un des problèmes majeurs de notre société ? Comment les clubs pourraient-ils investir davantage dans la transition numérique, qui reste aujourd'hui marginale dans les projets soutenus alors que le besoin de s'adapter aux nouvelles technologies est un enjeu réel pour nos petites entreprises et pour l'emploi ?

De même, nous savons que beaucoup d'exploitants agricoles prennent actuellement leur retraite ou vont la prendre dans les prochaines années et qu'un nombre important d'exploitations agricoles ne trouvent pas de repreneur. Par ailleurs, le renouvellement des générations en agriculture sera en partie assuré par l'installation d'un public non issu du milieu agricole : nous avons affaire à des porteurs de projets qui, bien souvent, ne sont pas issus du milieu agricole, ont un objectif de reconversion et ont besoin d'être accompagnés. Les CIGALES doivent pouvoir les soutenir, au côté des coopératives d'installation en agriculture paysanne (CIAP), dont l'objectif est d'aider ces nouveaux exploitants par de la formation et un accompagnement lors des différentes étapes de leur projet. C'est tout le sens du dispositif de formation « paysan créatif » que l'on retrouve dans les CIAP 44, CIAP 22 et ETAP 35 (Espace de test en agriculture paysanne). D'ailleurs, le CIAP 44 explique aux candidats exploitants agricoles qu'ils peuvent

« bénéficiaire de l'appui d'un groupe local (paysan référent, élu local, et autre collectif à constituer AMAP, CIGALES, GFA, ...) »¹⁷.

Le sujet de la transmission agricole en Bretagne devrait recevoir un appui des clubs, car il combine revitalisation du territoire, insertion par l'emploi et économie verte, les nouveaux exploitants se tournant souvent vers l'agriculture biologique et les circuits courts.

Même si les CIGALES ont un impact financier immédiat faible par rapport aux millions d'euros d'autres financeurs, elles jouent un rôle d'initiateurs, de catalyseurs dont les expérimentations peuvent ensuite percoler dans le reste de l'économie et influencer nos décideurs politiques.

1.4. La couverture du territoire breton par les CIGALES :

Les développements ci-dessus impliquent de conserver une force de frappe suffisante, donc des clubs et des cigaliers en nombre croissant. Il importe dès lors de renouveler sans cesse les clubs existants et d'en créer d'autres, car nous savons que les clubs ont une durée de vie limitée.

Depuis 2008, le nombre de clubs actifs a fortement augmenté et les créations de nouveaux clubs ont suivi un bon rythme jusqu'en 2014. Néanmoins, depuis 2015, les créations de nouveaux clubs sont en baisse. Or, pour maintenir à niveau et, mieux encore, développer les investissements des CIGALES, il faut impérativement anticiper les passages en gestion des clubs existants et en créer de nouveaux.

Quelles actions peuvent être envisagées pour y parvenir, sachant qu'aujourd'hui les CIGALES sont très peu connues du grand public ?

Le déploiement de nouveaux clubs passe par plusieurs canaux, dont le premier est la participation aux manifestations publiques et salons liés à l'économie bretonne et à l'ESS, mais qui touchent essentiellement les porteurs de projet et les personnes déjà impliquées dans l'ESS. L'ACB participe actuellement à une dizaine de manifestations annuelles mais cela ne permet sans doute pas d'atteindre le grand public.

Les contacts avec les journalistes et la parution d'articles dans les journaux locaux dès qu'un évènement se présente, comme la création d'un club ou le soutien à une entreprise locale, sont un autre vecteur de communication.

¹⁷Les ADEAR pour s'installer paysan, « La Coopérative d'installation en agriculture paysanne », <https://www.jeminstallepaysan.org/Ciap44>, consulté le 10 août 2019

Les évènements « CIGALES cherchent fourmis », au-cours desquels des porteurs de projet viennent présenter leur projet, sont en général bien relayés par la presse, mais ils touchent sans doute davantage les candidats à la création d'entreprise que le grand public.

L'alimentation en continu des réseaux sociaux tels que Facebook ou LinkedIn par le permanent de l'ACB constitue certainement un bon moyen d'information.

Le développement des relations avec les 19 pôles ESS qui couvrent l'ensemble du territoire breton est l'un des objectifs à court terme de l'ACB, mais signer des conventions de partenariat entre l'ACB et les 19 pôles ne suffira pas. Pour maintenir une relation de suivi avec les pôles, les moyens actuels de l'ACB sont trop restreints et les clubs devront s'impliquer localement et entretenir la relation avec les pôles présents sur leur territoire.

1.5. Le fonctionnement en réseau des CIGALES :

Un autre élément indispensable au développement des CIGALES est le fonctionnement en réseau des clubs.

Les premières missions de l'ACB sont de mutualiser les efforts de communication des clubs et de valoriser l'action de ces derniers, ainsi que d'assurer le lobbying auprès des décideurs publics et des organismes relevant de l'ESS. L'ACB entretient aussi la relation avec la fédération nationale des CIGALES.

Une autre mission importante est d'analyser les projets présentés, via la commission entreprises constituée de bénévoles, et de faciliter leur rencontre avec les clubs, grâce au site Citoyens financeurs et sans contrainte vis-à-vis des clubs. En effet, un projet validé par la commission entreprises de l'ACB peut n'être financé par aucun club et, inversement, un club peut librement décider de financer un projet non validé par cette commission. Enfin, nous avons vu que l'ACB assurait la formation des cigaliers.

Ceci étant précisé, l'ACB bénéficie de très peu d'apports financiers externes et les moyens dont elle dispose sont extrêmement contraints. Les missions décrites ci-dessus ne peuvent être remplies que grâce à un recours important au bénévolat et à un fonctionnement en réseau de l'ensemble des clubs entre eux et avec l'ACB.

Ce fonctionnement en réseau n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre. Nous avons vu que les trois quarts des cigaliers avaient une activité professionnelle. La dispersion des clubs sur la Bretagne et les contraintes de temps des cigaliers, notamment du fait de leur activité professionnelle, ne facilitent pas les rencontres physiques et la cohésion d'équipe. Néanmoins,

c'est bien un fonctionnement en réseau efficace qui permettra la bonne circulation de l'information et le développement de l'activité des clubs. C'est finalement ce qui fonctionne bien à l'échelle de la métropole rennaise et qui devrait, idéalement, se reproduire à l'échelle de la région.

1.6. Conclusion du chapitre 1

Les premières pistes d'actions pour l'ACB et les CIGALES sont bien identifiées : mieux former les cigaliers pour améliorer l'accompagnement des porteurs de projet, veiller sans cesse au bon équilibre entre viabilité économique des projets et respect des valeurs de l'ESS, continuer de soutenir des activités innovantes, renouveler en permanence les clubs qui passent en mode gestion et étendre la couverture des territoires bretons, améliorer le fonctionnement en réseau de toutes les parties prenantes.

Mais est-ce suffisant ? Il faut aussi se poser la question de la place des CIGALES au sein de la finance solidaire et mettre en regard l'énergie dépensée par les cigaliers bénévoles avec les résultats obtenus.

2 – LA PLACE DES CIGALES AU SEIN DE LA FINANCE SOLIDAIRE :

Les CIGALES s’inscrivent dans l’écosystème de l’économie sociale et solidaire qui comprend des entreprises de l’ESS dont le contour a été clarifié par la loi ESS du 31 juillet 2014, des acteurs de la finance solidaire aux profils extrêmement variés et dont le rôle est de financer et/ou d’accompagner lesdites entreprises, et enfin des acteurs institutionnels qui ont pour objectif le développement local et la lutte contre le chômage.

Dans le présent chapitre, nous décrirons brièvement la finance solidaire et ses principaux acteurs, puis nous examinerons la place des CIGALES au sein de cet écosystème. Nous nous appliquerons à cerner le poids financier des CIGALES par rapport aux autres acteurs de la finance solidaire, en France et en Bretagne, ainsi que leurs principaux atouts et points faibles.

2.1 Quelques définitions :

Selon la définition donnée par FINANSOL, « la finance solidaire définit le circuit reliant, d’une part, les particuliers et personnes morales souhaitant que leur épargne serve des objectifs autres que purement financiers à, d’autre part, des projets économiques à fort impact social et environnemental »¹⁸.

Pour d’autres auteurs, la finance solidaire se définit comme « un continuum d’activités allant de l’accueil et du conseil aux porteurs de projets jusqu’au suivi de leur entreprise en passant par la collecte d’une épargne éthique et la phase de financement proprement dite »¹⁹ ou bien comme englobant « les opérations d’épargne, de crédit, mais aussi de capital-risque, d’accompagnement et de suivi en direction de personnes marginalisées par le chômage, dans une perspective de création d’entreprises »²⁰.

Cette définition met l’accent sur la finance solidaire vue comme un outil de développement local, destiné à lutter contre le chômage et contre l’exclusion. Les pouvoirs publics, notamment

¹⁸ FINANSOL, « Etude sur les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale », 2017, https://www.finansol.org/_dwl/etude-outils-du-financement-solidaire-finansol-2017.pdf, consulté le 12 août 2019

¹⁹ VALLAT D, « La finance solidaire : un champ d’application varié », Rapport moral sur l’argent dans le monde, Montchrestien, 1998, p 499-519

²⁰ GUÉRIN I, VALLAT D, « Les finances solidaires », Les notes de l’Institut Karl Polanyi, Thierry Quinqueton éditeur, 1999.

les collectivités territoriales, l'ont bien compris et ont intégré le soutien aux acteurs de la finance solidaire dans leur politique économique.

Un point saillant de la finance solidaire est que l'épargnant solidaire ne cherche pas à maximiser son profit, mais qu'il accepte un rendement moindre et une prise de risque moins rémunérée que pourraient lui offrir les placements classiques.

La finance solidaire se distingue d'autres modes de financement dans lesquels l'épargnant ne cherche pas le profit maximum. La finance éthique n'implique pas l'engagement de l'épargnant, contrairement à la finance solidaire, et consiste surtout pour ce dernier à éliminer de ses placements les entreprises qui ne respectent pas certaines valeurs. C'est le cas, par exemple, de la finance islamique, lorsqu'elle interdit de financer le tabac ou l'alcool. La finance socialement responsable vise à intégrer des critères extra-financiers dans les décisions de placements et à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable. Cette finance renvoie aux acronymes ISR (investissement socialement responsable) et RSE (responsabilité sociétale des entreprises) aujourd'hui largement diffusés dans le monde économique.

Le terme de finance alternative fait référence aux canaux et instruments financiers qui ont émergé en dehors du système financier traditionnel. En font partie le financement participatif (ou crowdfunding), les cagnottes en ligne, les dons embarqués, les instruments de paiement alternatifs comprenant les systèmes d'échanges locaux (SEL) et autres monnaies locales (le Galléco de Rennes ou le buzuk de Morlaix par exemple) et les cryptomonnaies telles que le Bitcoin.

La finance solidaire n'est pas nécessairement alternative mais elle est toujours éthique. Et elle diffère de l'ISR : la finance solidaire permet d'investir dans des entreprises solidaires, tandis que l'ISR permet d'investir dans des entreprises cotées choisies en fonction de leur performance financière et de leur comportement éthique, social et environnemental. Selon Nicolas Hazard, fondateur du fonds d'investissement Comptoir de l'innovation, « on mélange souvent investissement responsable et finance solidaire. Le premier relève de la RSE. Or RSE et ESS sont très différentes. La RSE compense des externalités négatives, l'ESS crée des externalités positives »²¹.

²¹ HAZARD N cité par VILAGINES Y, « L'économie sociale face au défi du financement », Les Echos du 19/05/2014, <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/idees-de-business/dossiers/economie-sociale/l-economiesociale-face-au-defi-du-financement-63833.php>, consulté le 9 août 2019

Ce sujet des externalités mérite quelques développements. L'on parle d'externalité lorsque l'activité d'un agent économique produit un effet sur un autre agent, sans que cet impact soit pris en compte financièrement par le marché. Cette externalité peut être négative ou positive. Par exemple, l'afflux d'algues vertes sur certaines côtes bretonnes constitue une externalité négative de l'agriculture intensive. Le ramassage de ces algues n'est pas répercuté dans le coût des produits agricoles mais est supporté par les collectivités publiques, ce qui signifie que le coût global de l'activité de notre agent économique se décompose en un coût interne à cet agent, qu'il va répercuter sur son prix de vente, et un coût social supporté par la collectivité. A contrario, un apiculteur crée une externalité positive lorsque ses abeilles pollinisent gratuitement les champs de ses voisins. L'entreprise qui met en place une démarche RSE va limiter les effets néfastes de son activité sur l'environnement, donc réduire ses externalités négatives par diverses actions. L'entreprise qui relève de l'ESS va au contraire produire des externalités positives « lorsqu'en plus des produits ou services rendus, les activités ont des impacts envisagés comme des plus-values ou des bénéfices pour d'autres agents que les bénéficiaires-cibles ou encore pour l'ensemble de la collectivité. Ces externalités positives peuvent alors améliorer, par exemple, le cadre de vie, elles œuvrent à la densification de la cohésion sociale, à la réduction des inégalités, ou encore à la réduction de nuisances environnementales »²².

Le ministère de l'économie et des finances nous donne lui aussi sa définition de la finance solidaire : « La finance solidaire repose sur une épargne placée sur des **produits financiers solidaires**. L'épargne sert des porteurs de projets développant des activités à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet ainsi la création d'**emplois**, de **logements sociaux**, de projets **environnementaux** (agriculture biologique, commerce équitable...) et le **développement d'activités économiques** dans les pays en voie de développement. »²³.

Au vu des définitions ci-dessus, les CIGALES s'insèrent pleinement dans la finance solidaire, parmi d'autres acteurs que nous détaillerons au paragraphe suivant.

²² Philippe Frémeaux, Rapport de mission à Monsieur Benoît Hamon, Ministre délégué en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, septembre 2013, page 26

²³ Le Portail de l'économie, des finances, de l'action et des comptes publics, Archives, « La finance solidaire, c'est quoi ? », <https://www.economie.gouv.fr/ess/finance-solidaire-cest-quoi>, consulté le 12 août 2019

2.2 Les acteurs du financement solidaire :

FINANSOL classe les acteurs de la finance solidaire en six grandes catégories²⁴.

France Active Investissement est la société d'investissement de l'association France Active, dont l'activité principale est le financement de la création de TPE, ainsi que leur accompagnement. France Active Investissement collecte essentiellement des fonds en provenance des organismes de placement collectif (OPC) solidaires, en particuliers des fonds d'épargne salariale solidaire. Les soutiens prennent la forme de prêts, garanties, primes et investissements en fonds propres et quasi fonds propres.

Les structures citoyennes d'investissement solidaire comprennent les clubs d'investisseurs particuliers, dont les CIGALES et les CLEFES (Clubs locaux d'épargne pour les femmes qui entreprennent), et les structures de capital-risque territorial telles que Herrikoa au pays Basque, Femu Qui en Corse et lés en Occitanie. Ces clubs sont alimentés directement par des particuliers qui choisissent sans intermédiation les projets qu'ils soutiennent.

Les banques et établissements de crédit spécialisés dans la finance solidaire, telles La NEF²⁵ et La Caisse Solidaire, qui collectent leurs fonds auprès de particuliers sur des produits d'épargne du type compte à terme ou livret.

Les fonds d'investissement solidaire, tels le Comptoir de l'Innovation, phiTrust Partenaires ou Mandarine Gestion. Ces fonds collectent leur capital essentiellement auprès d'investisseurs institutionnels.

Les véhicules de financement spécialisés créés par des associations, par exemple Energie Partagée Investissement (énergies renouvelables), Terre de Liens (actifs fonciers et bâti agricole) ou SOLIFAP (lutte contre le mal logement). Leur capital provient d'horizons divers : particuliers, fonds solidaires et investisseurs institutionnels.

Les sociétés de gestion des OPC solidaires, parmi lesquelles nous trouvons Ecofi Investissements, Natixis/Mirova, Amundi, BNP Paribas IP. Ces sociétés gèrent l'épargne collectée via des fonds communs de placement solidaires, notamment dans le cadre des dispositifs de l'épargne salariale. Il s'agit des « fonds 90-10 », la loi ayant fixé les niveaux

²⁴ FINANSOL, « Etude sur les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale », 2017, https://www.finansol.org/_dwl/etude-outils-du-financement-solidaire-finansol-2017.pdf

²⁵ La NEF, Nouvelle Economie Fraternelle) est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle.

minimum (5%) et maximum (10%) d'actifs en provenance de l'épargne salariale qui doivent être investis en titres solidaires.

2.3 L'impact de la finance solidaire et le poids des CIGALES :

2.3.1 La vision macro-économique au niveau national :

Les données de l'année 2015 résumées ci-dessous nous donnent le poids respectif des acteurs de la finance solidaire au niveau national, en ce qui concerne l'aide financière aux projets soutenus.

Tableau 1 : les catégories d'acteurs du financement solidaire, selon le classement de FINANSOL	Principaux acteurs	MONTANT TOTAL DES SOUTIENS FINANCIERS DE L'ANNEE 2015		VOLUMES D'EPARGNE COLLECTES (Montant du capital ou en-cours cumulé au 31/12/2015)		
		M€	%	M€		
France Active Investissement (ex SIFA)	France Active	20	13%	142	capital	10%
Structures citoyennes d'investissement solidaire	CIGALES, CLEFE, Garrigue, acteurs du capital-risque territorial (Herrikoa, Femu Qui, ...)	5,4	4%	27	en-cours	2%
Banques/Etablissements de crédit	La NEF, La Caisse Solidaire	30	19%	455	en-cours	33%
Fonds d'investissement solidaire	Comptoir de l'innovation, PhiTrust Partenaires, Mandarine Gestion, Esfin Gestion	20	13%	300	en-cours	22%
Véhicules de financement spécialisés créés par des associations	Energie Partagée Investissement, Foncière Terre de Liens, SOLIFAP, ...	8,5	6%	75	capital	6%
Sociétés de gestion des Organismes de Placement Solidaire (OPC), quote-part consacrée aux entreprises solidaires	Ecofi investissement, Natixis/Mirova, Amundi, ...	70	45%	360	en-cours	26%
		153,9	100%	1359		100%

Source : FINANSOL, Etude sur les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale, 2017, https://www.finansol.org/_dwl/etude-outils-du-financement-solidaire-finansol-2017.pdf

Les structures citoyennes pèsent très peu, aussi bien en termes de soutiens financiers que de volumes d'épargne collectés.

Pour mémoire, l'épargne collectée par l'ensemble des CIGALES françaises en 2018 a été de 561 000 € et l'épargne investie a atteint 471 000 €²⁶, à comparer aux montants des encours de l'épargne solidaire.

Tableau 2 :

²⁶ Fédération nationale des CIGALES, rapport d'activité 2018, page4

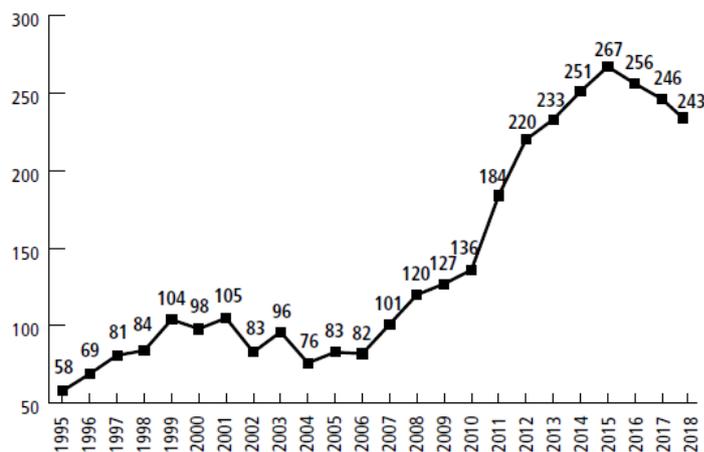
L'encours de l'épargne solidaire (en M€, au 31/12)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Épargne collectée par les entreprises solidaires	348	395	429	474	444	502	548
Actions non cotées	259	295	324	367	428	484	527
Autres placements	89	100	105	107	16	18	21
Épargne bancaire solidaire	1 479	1 718	1 894	2 225	2 819	3 059	3 621
Comptes sur livret	714	823	895	1 105	1 522	1 668	1 976
Dépôts à terme	1	1	1	113	195	198	185
OPC	699	832	902	864	937	1012	1272
Contrats d'assurance-vie	65	62	96	143	165	181	188
Épargne salariale solidaire	1 721	2 577	3 695	4 137	5 195	6 204	7 379
TOTAL	3 548	4 690	6 018	6 836	8 458	9 765	11 548

Source : https://www.finansol.org/_dwl/zoom-finance-solidaire.pdf

Au plan national, le nombre de CIGALES a sensiblement augmenté.

Graphique 47 : évolution du nombre de clubs en France



Source : rapport d'activité 2018 de la fédération nationale des CIGALES

Néanmoins, nous constatons que les montants collectés et redistribués par les CIGALES restent marginaux et bien inférieurs à ceux d'autres structures de la finance solidaire ou de la finance participative.

2.3.2 La vision bretonne : le pôle finance solidaires de Rennes

La maison de l'économie sociale et solidaire regroupe depuis 2013, 15 rue Martenot à Rennes, les quatre entités suivantes qui ont signé une convention de coopération : France Active Bretagne, PRESOL, Bretagne Capital Solidaire et l'association des CIGALES de Bretagne.

France Active Bretagne est la déclinaison régionale de l'association France active et est de loin le principal contributeur au sein du pôle. France Active Bretagne emploie différents outils : majoritairement des garanties, mais aussi des prêts participatifs, des apports en fonds propres et des dispositifs d'accompagnement.

PRESOL est une association d'aide à la création d'entreprises par l'octroi d'avances remboursables sans intérêts ni garantie.

Bretagne capital solidaire est une société anonyme coopérative disposant de l'agrément ESUS, qui agit sous forme de prises de participation minoritaires au capital et d'avances en compte courant d'associé sans exiger une garantie ou une caution.

Le public de ces différents organismes est sensiblement le même, à savoir des porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise ou de développement, avec une double exigence de création d'emploi(s) et de respect des valeurs de l'ESS. Notons que France Active Bretagne est constitué de deux pôles, un pôle consacré aux projets qui s'inscrivent dans l'ESS et un pôle entrepreneuriat qui s'adresse aux TPE en dehors de toute considération ESS (mais certains projets soutenus par ce pôle peuvent correspondre à des valeurs de l'ESS). Le pôle ESS de France Active Bretagne soutient essentiellement (90%) des projets de développement ou de consolidation de TPE, tandis que le pôle entrepreneuriat finance très majoritairement des créations ou des reprises d'activités.

Le tableau ci-après présente la part de chacun de ces acteurs en Bretagne :

Tableau 3 : acteurs du pôle de la finance solidaire à Rennes - Données 2018	Epargne investie	%	Nombre de projets soutenus	%	Montant moyen/projet
Clubs CIGALES	86 000 €	4,1%	21	16,3%	4 095 €
PRESOL	114 500 €	5,5%	46	35,7%	2 489 €
Bretagne Capital Solidaire	269 000 €	12,8%	10	7,8%	26 900 €
France Active Bretagne pôle ESS	1 630 000 €	77,6%	52	40,3%	31 346 €
Totaux	2 099 500 €	100%	129	100,0%	

Source : tableau établi par l'auteur.

Ces chiffres illustrent le caractère lilliputien des CIGALES au sein de la finance solidaire, ce qui se confirme lorsque nous faisons le rapport entre les 21 projets soutenus par les CIGALES bretonnes en 2018 et les 23 003 créations d'entreprises survenues pendant la même année en Bretagne, soit un ratio de 0,1%.

2.4 Les atouts des CIGALES :

Les CIGALES présentent pour les porteurs de projet quelques avantages.

Tout d'abord, les cigaliers apportent au porteur de projet une écoute active empreinte d'empathie, ce qui est loin d'être négligeable lorsque l'on est confronté aux difficultés d'une

création d'entreprise. Peu d'organismes offrent un tel suivi, mêlé de bienveillance et de soutien financier.

Les cigaliers acceptent une rentabilité moindre que les autres organismes financiers²⁷ et, surtout, leur militantisme les conduit à soutenir des projets risqués qui, sans eux, n'auraient pas accès aux circuits classiques de financement. En effet, très souvent, les financeurs ne s'engagent que si d'autres s'engagent aussi, ce qui complexifie le bouclage de leur plan de financement par les porteurs de projet. Cet effet levier des CIGALES auprès des autres organismes financiers est reconnu : « Les CIGALES permettent de crédibiliser un projet. Lorsqu'un porteur de projet va voir une banque en disant qu'un club d'investisseurs le soutient, le banquier prête plus d'attention à son dossier. »²⁸

Cet effet levier se comprend dans la mesure où les CIGALES, comme les autres acteurs de la finance solidaire, réduisent l'asymétrie d'information entre prêteur et emprunteur.

Les CIGALES n'engendrent pour le porteur de projet aucun risque de prise de contrôle. « Je sais que je n'ai pas besoin de me méfier d'eux comme ça pourrait être le cas avec des investisseurs plus classiques ou des industriels. Ce sont vraiment des partenaires bienveillants. »²⁹

Les CIGALES disposent d'une offre diversifiée : apports en capital ou en compte courant, prêts, ce qui leur permet aussi bien de renforcer les fonds propres d'une entreprise que de financer leur BFR ou de résoudre un problème passager de trésorerie.

Les clubs sont totalement indépendants dans leur choix de soutenir tel ou tel projet et ne dépendent, pour leur financement, que de leurs membres.

Un autre avantage, pour les cigaliers cette fois-ci, réside dans l'autoformation induite par la participation à un club. Devenir cigalier implique de choisir des projets et de les accompagner dans la durée, ce qui entraîne un lien direct avec l'économie locale et a des vertus pédagogiques. Les CIGALES sont l'une des rares formules à détenir ce caractère d'éducation populaire.

²⁷ Les taux relevés sur les prêts consentis par les CIGALES Rennaises sont de l'ordre de 1,5%

²⁸ DORIVAL C, « Les CIGALES investissent utile et local », Alternatives économiques n° 219, novembre 2003, p 46-48

²⁹ PILETTE J, porteur de projet cité par FINANSOL, « Etude sur les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale », 2017, page 43, https://www.finansol.org/_dwl/etude-outils-du-financement-solidaire-finansol-2017.pdf

2.5 Faiblesses des CIGALES :

2.5.1 *Le manque de moyens :*

Contrairement à la plupart des autres organismes de financement solidaire, les CIGALES ne peuvent compter que sur elles-mêmes : les fonds qu'elles redistribuent aux porteurs de projet ne bénéficient d'aucun apport extérieur et les subventions accordées aux associations régionales servent exclusivement à couvrir leurs frais de fonctionnement. Ces subventions sont accordées, en ce qui concerne l'ACB, par la région Bretagne, le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole. Elles restent néanmoins insuffisantes, ce qui bride l'expansion des CIGALES. Pour mémoire, l'ACB compte un seul permanent salarié, ce qui la conduit à recourir abondamment aux services de bénévoles. Ces derniers mettent en place des formations à l'intention des cigaliers, participent à la commission entreprises, travaillent à l'amélioration du site internet de l'ACB, représentent l'ACB dans les salons. Ils sont aussi présents lors des opérations « CIGALES cherchent fourmis » au-cours desquelles les porteurs de projet sont invités à présenter leurs projets.

Cette faiblesse de moyens limite considérablement les possibilités d'action de l'ACB et des clubs, malgré toutes les bonnes volontés. Car il faut du temps pour se faire connaître et expliquer la démarche des clubs, instaurer un dialogue régulier et une collaboration efficace avec l'ensemble des réseaux susceptibles d'apporter soit des projets à soutenir, soit de nouveaux cigaliers.

2.5.2 *Les freins à devenir cigalier :*

Deux phénomènes peuvent freiner le recrutement de nouveaux cigaliers : l'engagement inhérent à la qualité de cigalier et l'incertitude sur les gains.

Camille Dorival, Journaliste du mensuel Alternatives Economiques, cite dans l'un de ses articles Dominique Carliez, ancien administrateur de la fédération des CIGALES : « *Les CIGALES représentent une forme un peu élitiste d'épargne solidaire. Elles exigent un investissement financier, mais aussi un investissement personnel important, et elles sont pratiquées collectivement. Il s'agit d'une démarche citoyenne militante, dans laquelle certains hésitent à s'engager.* »³⁰

³⁰ DORIVAL C, « Les CIGALES investissent utile et local », Alternatives économiques n° 219, novembre 2003, p 46-48

Cet engagement peut effectivement constituer un frein, alors qu'il est tellement facile, en quelques clics, de soutenir l'entreprise de son choix sur un site de financement participatif.

De même, la nature des investissements implique une certaine acceptation du risque de la part des cigaliers : aucun mécanisme de garantie ou de mutualisation du risque financier n'existe et aucun club n'a la certitude de récupérer l'intégralité de sa mise.

Par ailleurs, le cigalier doit accepter le blocage de sa mise de fonds pendant cinq ans s'il veut bénéficier de l'avantage fiscal prévu par la loi.

2.5.3 Les freins structurels :

Le premier frein structurel au développement des CIGALES réside dans leur durée de vie limitée à deux fois cinq ans au maximum, ce qui implique de devoir sans cesse anticiper le passage en gestion des clubs et veiller à en créer de nouveaux, sous peine d'obtenir une balance négative.

La faible réactivité des CIGALES peut poser problème : un délai relativement important peut s'écouler entre le moment où le porteur de projet s'adresse à l'ACB ou directement à un club et celui où il obtient son financement. Pour qu'un club valide le soutien à un projet, il faut qu'il rencontre le porteur de ce projet, qu'il étudie son dossier, qu'il réunisse ses membres pour statuer. N'oublions pas que les cigaliers sont des bénévoles, qu'ils ne se réunissent pas tous les trois jours et que cette phase de validation prend donc du temps. Ce à quoi il faut ajouter, souvent, la validation préalable du projet par la commission entreprises de l'ACB, qui ajoute une étape. En bref, la réactivité des CIGALES n'est pas adaptée pour répondre à un besoin urgent de trésorerie. Il est primordial que le porteur de projet présente son projet suffisamment en amont pour que les clubs puissent intervenir efficacement.

Un autre frein au développement des CIGALES est leur manque d'accès au grand public. Nous pouvons penser qu'une partie importante des épargnants des plateformes de financement participatif ne connaît pas les CIGALES. C'est tout-à-fait dommageable car il est probable qu'une partie non négligeable de ces épargnants serait ouverte à devenir cigalier ou cigalière si elle disposait des informations nécessaires. A n'en pas douter, les épargnants internautes qui vont vers les plateformes ESS partagent tout ou partie des valeurs des CIGALES. Il serait donc tentant d'étendre le nombre de cigaliers en utilisant la force de frappe des plateformes de financement participatif pour faire du prosélytisme en faveur des clubs.

2.6 Conclusion du chapitre 2

Nous avons souligné en première partie le montant relativement faible des apports financiers des CIGALES, si l'on excepte les clubs dédiés à l'exploitation de champs éoliens, et le présent chapitre a confirmé la part extrêmement minime que prennent ces apports au sein de la finance solidaire.

Nous avons souligné les atouts et les faiblesses des CIGALES mais, ce qui ressort avant tout, c'est le caractère « artisanal » des clubs qui ne tiennent que par l'énergie de leurs bénévoles pour un résultat au final très modeste.

Nous verrons dans les prochains chapitres si des modalités d'action inspirées d'autres modèles ou une collaboration accrue avec la finance participative peuvent donner un nouveau souffle aux CIGALES.

3 – LES MODÈLES ALTERNATIFS AU SCHEMA CLASSIQUE DES CIGALES

Nous avons vu que l'épargne collectée par les clubs restait relativement modeste. Les statuts des CIGALES et les moyens dont ils disposent constituent effectivement des freins pour la mobilisation de financements importants. Néanmoins, d'autres modèles existent dont les clubs pourraient éventuellement s'inspirer pour certaines activités.

3.1 Le modèle éolien :

Nous avons cité à plusieurs reprises, en première partie, les clubs éoliens qui constituent une expérience intéressante de financement à grande échelle par des clubs d'investisseurs citoyens.

A Béganne, dans le Morbihan, plus de 700 particuliers se sont rassemblés dans une cinquantaine de CIGALES et ont contribué à hauteur de 1,4 millions d'euros dans le premier parc éolien citoyen de France.

Sur le site des Landes du Mené, à la limite entre les communes de Saint Jacut du Mené et Saint Gouëno, 7 éoliennes de 850 kW chacune ont été construites et sont en exploitation. La SAS Citéol Mené a été créée en 2008, dans laquelle 30% sont détenus par 137 particuliers réunis au sein de 8 CIGALES et 70% sont détenus par la SICAP, société coopérative d'exploitation et distribution d'électricité créée en 1920.

Un nouveau projet se prépare, situé à cheval sur les communes de Laurenan et Saint-Gilles-du-Mené (Côtes-d'Armor), dans lequel les habitants participeront au capital de la société qui exploitera le futur parc éolien, par l'intermédiaire de plusieurs CIGALES.

Les CIGALES ont montré sur ces projets éoliens qu'elles pouvaient mobiliser une forte capacité de financement, moyennant quelques adaptations. Les CIGALES impliquées sont dédiées à un seul projet. Les cigaliers ne sont pas extérieurs à l'activité financée, car ils sont aussi consommateurs de l'électricité produite par l'outil qu'ils financent. Enfin, ils acceptent de s'engager sur de longues durées.

Nous avons affaire à de véritables projets industriels qui nécessitent des investissements conséquents (10 à 20 millions d'euros pour un projet éolien). Le montage juridique de ces projets peut être complexe, mixant associations, sociétés de financement, sociétés

d'exploitation. Les CIGALES détiennent des parts dans les sociétés d'exploitation de ces parcs éoliens, aux côtés d'autres investisseurs privés ou publics (sociétés d'économie mixte).

Ces projets correspondent pleinement aux valeurs de l'ESS car ils intègrent « la gestion locale d'une ressource locale, une meilleure acceptation locale des projets, une meilleure intégration des projets dans leur environnement naturel et humain, la création de nouvelles formes de cohésion sociale et territoriale, une sensibilisation de la population aux questions énergétiques, une gouvernance démocratique et transparente », pour reprendre les termes du site web d'Energies Citoyennes en Pays de Vilaine³¹.

La question qui se pose est de savoir si les CIGALES ne pourraient pas s'inspirer de ces montages éoliens pour d'autres sujets à fort enjeu financier et pouvant mobiliser de nombreux cigaliers.

Ces projets éoliens peuvent aussi avoir un effet d'entraînement pour les CIGALES. A ce titre, l'exemple précité de Laurenan est intéressant. Huit à neuf clubs devraient voir le jour afin de porter financièrement ces nouveaux champs éoliens, soit un potentiel de plus d'une centaine de nouveaux cigaliers. Il doit être possible, à partir de ce vivier, de convaincre quelques-uns de ces clubs de diversifier leurs activités et d'accepter de financer des projets non éoliens.

3.2 Les foncières solidaires :

Citons la définition donnée par l'article L329-1 du code de l'urbanisme :

« Les organismes de foncier solidaire sont des organismes sans but lucratif agréés par le représentant de l'Etat dans la région, qui, pour tout ou partie de leur activité, ont pour objet d'acquérir et de gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs (...). L'organisme de foncier solidaire reste propriétaire des terrains et consent au preneur, dans le cadre d'un bail de longue durée, s'il y a lieu avec obligation de construire ou de réhabiliter des constructions existantes, des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements, à usage d'habitation principale ou à usage mixte professionnel et d'habitation principale, sous des conditions de plafond de ressources, de loyers et, le cas échéant, de prix de cession. ».

Ces foncières captent des fonds propres collectés auprès de particuliers et d'investisseurs solidaires. Les fonds peuvent aussi provenir des fonds d'épargne salariale solidaire ou de la

³¹ EPV - EnR Citoyennes, « Qu'est-ce qu'un projet citoyen ? », <https://www.enr-citoyennes.fr/energie-citoyenne/projet-citoyen/>, consulté le 12 août 2019

Caisse des dépôts et consignations. Les fonds ainsi collectés participent au montage de projets immobiliers à vocation sociale. L'acquéreur achète les murs du logement, mais pas le sol, à un prix inférieur à celui du marché ; il signe un bail réel solidaire et il s'acquitte d'un loyer mensuel faible pour le foncier. Ce dispositif permet aux ménages aux revenus modestes ou moyens d'acquérir un logement à un prix abordable.

Des organismes tels qu'Habitat et Humanisme, Caritas ou Solidarités Nouvelles, ont ainsi créé leurs foncières solidaires. Il en est de même pour Terre de Liens qui achète des fermes pour enrayer la disparition des terres agricoles et réduire les difficultés d'accès au foncier agricole.

Ces véhicules fonciers adoptent en général le statut de société en commandite par actions (SCA), ce qui permet de nommer un gérant dont on est certain qu'il préservera la vocation sociale de la société. En effet, dans la SCA, la gouvernance est déconnectée de la structure du capital : les associés commanditaires apportent des capitaux mais n'interviennent pas dans la gestion de la société, tandis que les associés commandités dirigent la société, quand bien même leurs apports en capitaux seraient inférieurs à ceux des commanditaires.

Les CIGALES pourraient réfléchir à ce type de montage pour financer, par exemple, de l'habitat social ou de l'habitat participatif.

3.3 Conclusion du chapitre 3

L'ACB et les CIGALES doivent s'interroger sur de nouvelles modalités d'action, en s'inspirant par exemple des foncières solidaires ou du modèle éolien qui a fait ses preuves et qui permet de mobiliser d'importants moyens sur de véritables projets industriels.

Mais il faut aussi se poser la question de la collaboration des CIGALES avec la finance participative.

4 – QUELLES RELATIONS ENTRE FINANCE SOLIDAIRE ET FINANCE PARTICIPATIVE ?

Le rapprochement entre financeurs de l'ESS et plateformes de financement participatif fait partie des propositions de la Chambre française de l'Économie sociale et solidaire (ci-après « ESS France »), dans un rapport rendu en 2017 sous l'égide de Frédéric Tiberghien, par ailleurs président de FINANSOL : « Mettre en place des plateformes régionales de financement participatif spécialisées dans le financement de l'ESS, particulièrement pour faciliter l'accès au crédit des TPE de l'ESS... ».³²

Citons d'autres extraits du même rapport : « Ces plateformes propres à l'ESS contribueront à la relocalisation des financements en privilégiant les circuits courts entre épargnants et porteurs de projets. Mais, c'est une de leurs limitations : elles ne proposent généralement pas l'accompagnement du porteur de projet comme le pratique depuis l'origine la finance participative (cf. ci-dessus l'expérience des CIGALES). »³³

« Pour que ces plateformes se mettent en place et se développent, la Commission recommande aux investisseurs et banques de l'ESS de soutenir les quelques plateformes existantes appartenant à l'ESS ... en concluant avec elles des accords de partenariat/distribution ou en leur apportant les fonds propres nécessaires. »³⁴

Le présent chapitre a pour objet de faire un bref état des lieux de la finance participative en 2019 et d'examiner les pistes de collaboration entre CIGALES et plateformes, à la lumière des expériences déjà menées en Bretagne et en région Nouvelle-Aquitaine.

4.1 Etat des lieux de la finance participative :

Prenons la définition du financement participatif (ou « crowdfunding ») donnée par l'Autorité des Marchés Financiers : « la notion de financement participatif fait référence à une récolte de fonds – en général de petits montants – pour financer un projet spécifique, via internet. Les projets financés peuvent être de nature artistique, humanitaire, sociale ou entrepreneuriale. Le financement participatif recouvre des formes de financement hétérogènes telles que le don avec

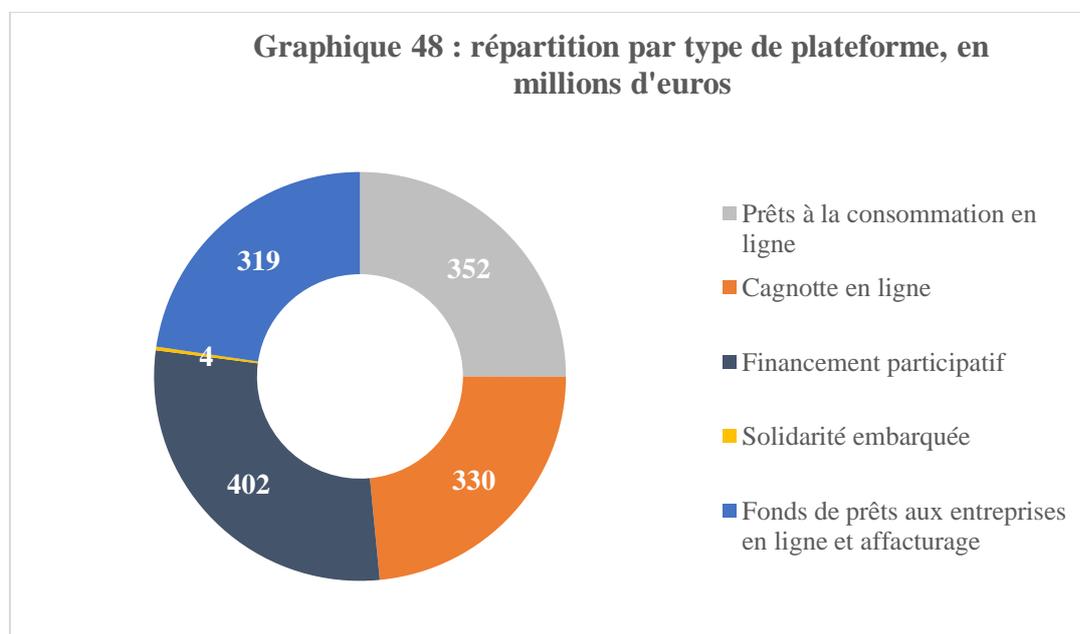
³² ESS France, « Le financement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire », Rapport de la commission présidée par Frédéric TIBERGHIEU, proposition 74, p. 208, mars 2017

³³ Rapport précité, p. 79

³⁴ Rapport précité, p. 170

ou sans contrepartie, les prêts avec ou sans intérêts ou encore la souscription de titres financiers (capital ou dette). »³⁵

Selon le baromètre du crowdfunding en France 2018, réalisé par le cabinet d'audit et de conseil KPMG et l'association Financement participatif France (FPF), la finance alternative a collecté plus d'1,4 milliards d'euros en 2018, dont 402 millions d'euros pour le financement participatif (33 000 projets financés en 2018).

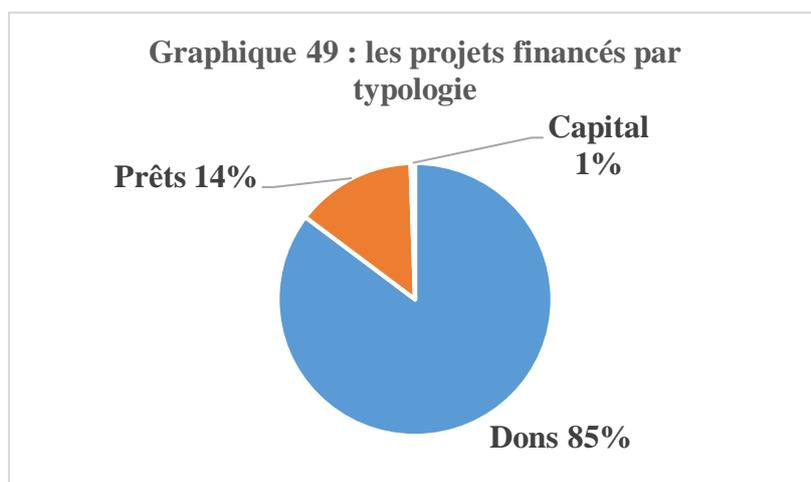


Source : <https://financeparticipative.org/barometre-crowdfunding-france-2018/>

Ces montants sont à mettre en regard avec l'épargne totale des ménages français, de l'ordre de 5 100 milliards d'euros, constituée, aux deux tiers, par les dépôts à vue des comptes courants, les livrets bancaires, l'épargne réglementée, dont le livret A et l'épargne logement, et par les fonds en euros de l'assurance vie, le tiers restant étant investi dans les actions et les sicav ou fonds communs de placement.

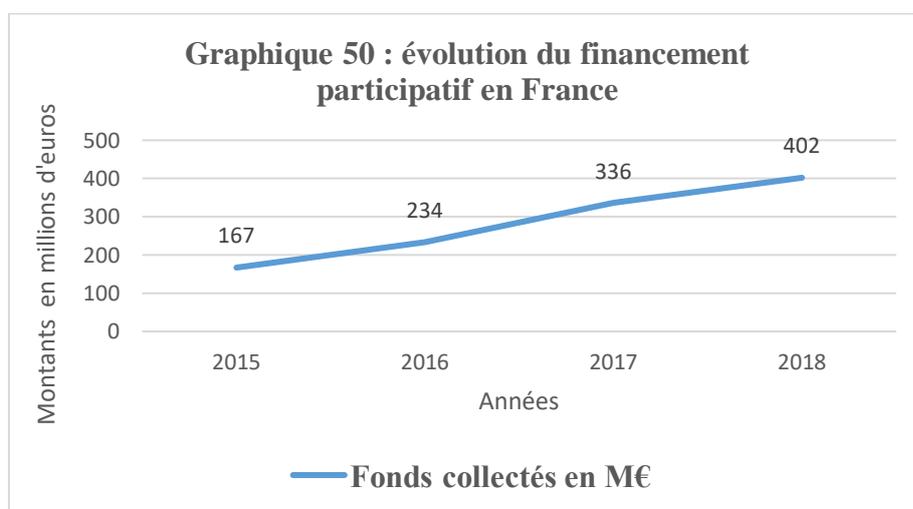
Le panorama KPMG/FPF nous donne aussi la répartition des projets financés par les plateformes de financement participatif selon leur typologie :

³⁵Autorité des Marchés Financiers, Acteurs et produits, Prestataires financiers & FinTech, Financement participatif -Crowdfunding :Présentation,<https://www.amf-france.org/Acteurs-et-produits/Prestatairefinanciers/Financement-participatif---crowdfunding/Presentation#>



Source : graphique établi par l'auteur.

Le financement participatif est en forte progression :



Source : graphique établi par l'auteur.

Cette croissance s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs.

En premier lieu, le financement participatif répond à la demande d'une partie des épargnants. Comme l'a expliqué Joachim Dupont, co-fondateur de la plateforme de crowdfunding Anaxago, lors d'une conférence de presse du 26 mars 2019, « nous observons une forte digitalisation de l'épargne et de nouvelles habitudes d'investissement portées par la génération des Millennials. L'investissement en direct permis par les plateformes de crowdfunding répond à une partie de leurs attentes. Les banques privées ne se sont pas encore adaptées à cette évolution »³⁶.

³⁶ RAYNAL J, « Financement participatif : Anaxago mise sur la digitalisation de l'épargne », La Tribune, 27/03/2019, <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/financement-participatif-anaxago-mise-sur-la-digitalisation-de-l-epargne-812157.html>

Dans le même sens, une enquête de l'UFC-Que Choisir³⁷ nous indique que les français sont inquiets de la baisse des rendements nominaux de leurs produits d'épargne et qu'une partie d'entre eux est prête à modifier ses comportements d'épargne³⁸. Un pourcentage non négligeable d'épargnants se défie de ses conseillers bancaires et se considère capable de gérer lui-même ses économies³⁹. Ajoutons à cette tendance les nouveaux comportements naturellement tournés vers le tout numérique.

Par ailleurs, de nombreux épargnants non militants de l'ESS souhaitent néanmoins savoir où va leur argent et ont la volonté d'orienter leur épargne vers des entreprises qui respectent certaines valeurs.

Enfin, le financement participatif a été dopé par le décret n°2014-1053 du 16 septembre 2014 qui a ouvert des brèches dans le monopole bancaire et a notamment autorisé les prêts rémunérés consentis par des particuliers à des personnes physiques ou morales, dans le cadre du financement participatif, « pour le financement d'un projet professionnel ou de besoin de formation ». Un nombre important de plateformes se sont constituées, souvent mono-produit, et ont vite séduit les investisseurs.

Néanmoins, la finance participative vient de connaître quelques soubresauts. D'abord, la croissance de l'épargne collectée s'est tassée, passant de +40%/an en 2016 et 2017 à +20% en 2018, ce qui reste néanmoins spectaculaire. Ensuite, quelques plateformes ont dû cesser leur activité (Unilend, SmartAngels, Spear), tandis que d'autres ont renforcé leurs liens avec les milieux bancaires ou ont levé des fonds pour se développer, telle Lita.co.

L'offre française s'est diversifiée, avec 175 plateformes enregistrées en 2018. MIPISE, fintech⁴⁰ parisienne qui a développé en marque blanche une soixantaine de plateformes de crowdfunding, nous explique que la plupart de ces plateformes sont aujourd'hui dans une stratégie multi-produits (dons, investissement en capital, prêt) et qu'elles sont centrées davantage sur leur communauté que sur un produit en particulier.⁴¹

Il existe encore des plateformes généralistes (KissKissBankBank, Ulule, ...) mais beaucoup de plateformes s'adressent à des communautés d'épargnants ciblées et se spécialisent soit dans une

³⁷ UFC-QUE CHOISIR, Service des études, 23 février 2017, <http://www.quechoisir.org>

³⁸ Le Mensuel de l'épargne et de la retraite, Le cercle de l'épargne, septembre 2016, cité par UFC-QUE CHOISIR

³⁹ Observatoire des banques, BVA, 2016, cité par UFC-QUE CHOISIR

⁴⁰ Le terme FinTech désigne les entreprises, généralement des start-up, qui évoluent dans le secteur de l'innovation technologique applicable aux services financiers et bancaires

⁴¹ MIPISE, « Financement participatif, un marché en transition », 15/11/2018, https://www.mipise.com/fr/platform_blog_posts/crowdfunding-evolutions-marche

thématique donnée, soit sur un territoire en particulier. C'est le cas, par exemple, pour Miimosa (agriculture et alimentation), Dartagnans (patrimoine) ou Gweneg (grand ouest).

Certaines d'entre elles sont orientées ESS, telles Lita.co, Babeldoor ou Prêt de chez moi, la plateforme de la NEF. Sans oublier la plateforme « Jadopteunprojet.com » à laquelle participe l'association régionale des CIGALES de Nouvelle Aquitaine et sur laquelle nous reviendrons.

4.2 Points de comparaison entre finance solidaire et finance participative :

4.2.1 Points de divergence :

Ces deux modes de financement ont certes comme point commun de répondre aux difficultés de financement de projets à plus-value sociale et solidaire (au-moins pour les quelques plateformes à vocation ESS), mais ils se distinguent nettement sur divers aspects.

La finance participative revêt un caractère plus virtuel : l'épargnant qui recourt à une plateforme de financement participatif n'a pas le contact direct d'une CIGALES avec un porteur de projet ; autrement dit, la CIGALES s'inscrit dans un circuit court sans intermédiation, contrairement au financement participatif.

Consécutivement, l'investissement des CIGALES ne s'arrête pas au financement mais comprend un volet accompagnement qui est beaucoup plus distendu dans le financement participatif. De ce fait, l'engagement du cigalier est a priori plus fort que celui de l'épargnant internaute.

La finance solidaire comporte un fort ancrage territorial, alors que le financement participatif est très ouvert géographiquement. Autrement dit, alors que les acteurs de la finance solidaire travaillent sur un espace territorialisé, dans une logique de développement local, et c'est particulièrement vrai pour les CIGALES, les plateformes de financement participatif s'affranchissent largement de ce caractère géographique : Pascal Glémoin parle pour ces dernières de réseau « a-territorial »⁴².

Sur ce lien étroit entre CIGALES et territoire, on se reportera utilement à l'étude de Sylvain PECHOUX commanditée par la fédération des CIGALES et dont l'objet était de mettre à jour la contribution spécifique des épargnants de proximité solidaires au développement des

⁴² GLÉMAIN P, « L'économie sociale et solidaire en coopérations », RIVESS, XI^e Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'ESS, Lille 21 au 23 mai 2014, Atelier 2 Microfinance et économie de la proximité, 23/05/2014, page 1

territoires⁴³. De même, nous pouvons citer Amélie ARTIS qui considère qu'« à travers la mobilisation des identités locales et de l'ancrage territorial des acteurs, la finance solidaire réduit la distance, l'incertitude et l'asymétrie d'information entre l'emprunteur et le financeur »⁴⁴. Cette logique territoriale se retrouve dans la structuration même des organismes de finance solidaire : CIGALES, fonds territoriaux de France Active, sociétés locales de capital-risque, plateformes d'initiative locale (PFIL) du réseau Initiative France, etc.

Nous pouvons aussi considérer que les CIGALES et le financement participatif ne s'adressent pas tout-à-fait au même public. En caricaturant sans doute un peu, nous avons du côté du financement participatif des épargnants plus passifs et dans une attitude davantage consumériste (ceci dit sans jugement de valeur) et, du côté des CIGALES, des épargnants actifs qui souhaitent garder le contact avec l'économie réelle.

De même, le cigalier est sans doute davantage que l'épargnant internaute dans un refus du modèle économique dominant.

4.2.2 Points de convergence :

Revenons à la terminologie anglo-saxonne du financement participatif, à savoir « crowdfunding » ou « financement par la foule ». Les auteurs Stéphane Onnée et Sophie Renault se sont livrés à une étude sur le rôle joué par la foule dans le financement participatif⁴⁵. Ils retirent plusieurs enseignements de leur étude.

Premier enseignement, la foule apparaît comme un soutien au porteur de projet. Ce dernier trouve dans la plateforme une énergie positive qui lui permet d'avancer.

Deuxième enseignement, la foule est amenée sur certaines plateformes à formuler des conseils au porteur de projet : la plateforme devient alors source d'apprentissage pour ce dernier.

Troisième enseignement : plus rarement, certaines plateformes mettent à contribution la foule pour réaliser bénévolement certaines tâches.

Quatrième enseignement, la foule apparaît comme ambassadrice des projets et en fait la promotion sur la plateforme.

⁴³ PECHOUX S, « Pays et agglomérations : les nouveaux territoires de la solidarité ? L'apport des pratiques d'épargne de proximité solidaire », ISARA, avril 2002

⁴⁴ ARTIS A, « La « finance solidaire territorialisée » : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation », Cahiers du CEREN 19, 2007, page 26

⁴⁵ ONNÉE S et RENAULT S, « Crowdfunding : vers une compréhension du rôle joué par la foule », Management & Avenir 2014/8 n°74, Management Prospective Ed., p. 117-133.

Soutien, conseil, promotion, la plateforme comme lieu d'échange, cela ne vous rappelle rien ? Nous retrouvons ici les caractéristiques des CIGALES. Les deux mondes ne seraient donc pas si éloignés.

4.3 Le partenariat de l'ACB avec les plateformes Kengo et Gweneg :

L'ACB a signé dès 2016 une convention de partenariat avec les plateformes Kengo et Prêtgo.

La plateforme Prêtgo ayant arrêté ses activités en 2018, une convention de partenariat a été signée avec la plateforme Gweneg. Cette convention définit les conditions d'intervention de Gweneg pour la mise en œuvre des prêts consentis par les CIGALES aux porteurs de projet et prévoit pour les deux partenaires diverses obligations de communication. En particulier, Gweneg s'engage à communiquer sur ce partenariat via son site internet, sa newsletter et des communiqués de presse, ainsi qu'à référencer l'ACB en qualité de partenaire officiel de Gweneg, avec lien direct vers le site web de l'ACB.

Force est de constater que les offres de prêt passant par Gweneg sont clairsemées, faute d'un fonctionnement optimal semble-t-il, et que la communication de Gweneg sur l'ACB et les CIGALES pourrait être nettement améliorée.

Il semble qu'une relation plus suivie avec Gweneg et une refonte du partenariat en cours pourrait conduire à davantage mobiliser Gweneg sur la communication en faveur des CIGALES à l'attention des épargnants qui vont sur sa plateforme. Les CIGALES ne peuvent pas apparaître comme concurrentes à Gweneg, au vu des montants d'investissements des clubs, et il n'y a donc aucune raison que Gweneg ne joue pas le jeu, sous réserve que les CIGALES apportent effectivement des projets sur la plateforme. Ce qui implique de faire un point précis avec Gweneg sur les difficultés opérationnelles qui freineraient le recours à la plateforme.

4.4 J'adopteunprojet, la plateforme de Nouvelle Aquitaine :

« J'adopteunprojet » est un site de financement participatif visant à faciliter la collecte de fonds pour le développement économique en Nouvelle Aquitaine. L'objectif du site est d'offrir une vitrine aux porteurs de projets régionaux tout en impliquant les citoyens dans le développement local. Cette plateforme se limite pour l'instant à des dons, avec ou sans contrepartie, et les apports en capital se font par l'intermédiaire d'une SCIC.

Initiée par la Région Nouvelle Aquitaine, l'Union régionale des SCOP, Insertion Poitou-Charentes Active (IPCA, réseau France Active), le Crédit Coopératif, la Chambre Régionale de

l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), l'Association Régionale des CIGALES de Nouvelle Aquitaine et l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), cette plateforme est portée par une association créée collectivement : l'ADEFIP (Action pour le Développement Économique par la Finance Participative). Parmi les organisations membres de l'association, une vingtaine ont la qualité de « prescripteurs » et vont repérer puis soutenir les projets de leur choix.

Les projets présentés sur la plateforme doivent être implantés en région Nouvelle Aquitaine et comporter une plus-value sociale, environnementale ou culturelle. Enfin, ils doivent être accompagnés et/ou cofinancés par un partenaire du réseau (exemple : microcrédit, prise de capital par une CIGALES, garantie bancaire...).

C'est la grande originalité de cette plateforme : son fonctionnement est basé sur un système de prescription. Tous les projets présentés au financement des citoyens sont accompagnés par un partenaire membre de l'association. Soit le projet est soumis par l'un des partenaires prescripteurs, soit le porteur de projet n'a pas encore trouvé de partenaire et, dans ce cas, le module « Lancez votre projet » disponible sur le site le met en relation avec le réseau d'acteurs à la création/développement/reprise d'entreprise de manière à ce qu'il trouve un prescripteur. Au final, la plateforme vient cofinancer les dispositifs solidaires existants. Par exemple, à ce jour, les CIGALES de Nouvelle Aquitaine ont soutenu 24 projets présentés aux internautes sur Jadopteunprojet.com.

Tableau 4 : modalités d'accueil du porteur de projet sur Jadopteunprojet.com

Le porteur de projet est accompagné par un partenaire	Le porteur de projet n'est pas accompagné par un partenaire		
Accès direct à la plate-forme	La plate-forme présente l'offre d'accompagnement des partenaires		
	Le porteur de projet contacte directement un partenaire	Le porteur de projet demande des conseils pour s'orienter	Le porteur de projet préfère soumettre directement son dossier selon un format type à télécharger dans lequel le porteur de projet indique comment il souhaite être accompagné (post-crédation)
		Le salarié de la plate-forme oriente vers un partenaire (conseils techniques)	
		Le porteur de projet contacte le partenaire	
	Le projet est étudié par le partenaire		Le projet est étudié par un comité d'engagement
Le porteur est accompagné par un partenaire : accès à la plate-forme	Le porteur n'est pas accompagné ; il peut soumettre directement son dossier au comité d'engagement	Le comité d'engagement décide de la validité du dossier pour donner l'accès à la plate-forme	
Projet soumis à la plate-forme sous condition de montant proportionnel à l'aide accordée par le partenaire	Projet soumis à la plate-forme sous critères à définir		

Source : Cuénoud, Leydet, Pauget et Zinssner, 2013, « Étude expérimentale d'une plateforme de financement participatif en région Poitou-Charentes », ORESS Poitou-Charentes).

En résumé, la plateforme oriente les porteurs de projet vers les différents organismes accompagnateurs membres de l'ADEFIP, elle présente ensuite aux internautes les projets sélectionnés par ces derniers et elle gère les modalités de financement. Celles-ci prennent la forme de dons ou d'investissement en capital.

Pour les dons, les sommes collectées sont versées aux porteurs de projet via un interface de paiement, déduction faite du pourcentage de rémunération de la plateforme. Les contributions sous forme d'investissement sont versées à la SCIC JeDeveloppeUnProjet : le contributeur devient membre de la SCIC et cette dernière prend des parts dans l'entreprise du porteur de projet.

Enfin, la plateforme met à disposition des utilisateurs des outils de discussion autour des projets. Jadopteunprojet apparait ainsi comme une plateforme de finance participative portée par des structures de finance solidaire territorialisée.

4.5 Pour une finance participative portée par les acteurs de la finance solidaire

4.5.1 Communauté numérique et communauté territorialisée :

L'innovation majeure de la plateforme Jadopteunprojet est de créer une passerelle entre les acteurs de terrain de la finance solidaire (cigaliers et autres) et la communauté numérique.

Pour les épargnants internautes, la plateforme gagne en crédibilité. Chaque projet mis en ligne a été validé, sauf exception, par l'un des partenaires ADEFIP et fait l'objet d'un accompagnement, ce qui sécurise les épargnants. La plateforme, en se reposant sur l'expertise des structures ESS, répond à leur attente de transparence. Autrement dit, l'accueil du porteur de projet par le partenaire ESS réduit l'asymétrie d'information pour l'épargnant internaute. Ce facteur confiance est essentiel dans la relation qui s'instaure entre le porteur de projet et la plateforme.

Comme l'exprime Thibault Cuénoud, président de la plateforme Jadopteunprojet.com, la mobilisation des compétences des acteurs de la finance solidaire réunis au sein de l'ADEFIP, « couplée à l'outil novateur de la finance participative, constitue un véritable atout pour permettre de soutenir le développement des entreprises locales tout en réduisant les risques pour les internautes ».⁴⁶

⁴⁶ CUÉNOUD T, « Jadopteunprojet.com, une plateforme de crowdfunding appuyée sur son territoire », « Entreprendre et innover » 2015/2 n°25, De Boeck Supérieur, p 64, <https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2015-2-page-62.htm>

Pour les CIGALES, la plateforme offre l'opportunité de compléter leur soutien au porteur de projet par une offre de financement participatif, ce qui élargit leur spectre d'action.

Le porteur de projet bénéficie à la fois du soutien d'une CIGALES et d'un financement participatif. De ce fait, il profite à la fois de l'accompagnement du club, via son parrain, et de l'adhésion de la « foule numérique ». La plateforme constitue aussi pour lui un moyen de promotion de son activité, voire de test de la validité de son concept auprès d'une clientèle potentielle.

Nous pouvons aussi imaginer que communauté territorialisée (les cigaliers) et communauté numérique (les épargnants internautes) échangent des informations via un chat ou un forum sur le site de la plateforme et que des rencontres physiques entre cigaliers, internautes et porteurs de projet soient organisées.

4.5.2 Vers une finance participative solidaire et territorialisée :

Nous avons vu précédemment que la finance solidaire avait une dimension territorialisée très forte. L'ADEFIP a souhaité conserver ce caractère territorial sur sa plateforme de financement participatif.

D'abord, elle a limité son périmètre d'action à la région Nouvelle-Aquitaine et est même allée plus loin en déclinant sa plateforme sur différents sites dédiés aux agglomérations de Niort, Angoulême, La Rochelle et Poitiers⁴⁷. Prenons l'une des pages du site Jadopteunprojet de l'agglomération de La Rochelle administré par l'ADEFIP : « La Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'engage en accompagnant et en facilitant les actions en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire. L'ESS est en effet un véritable moteur pour la création d'emplois et d'activités et contribue à un développement local à la fois durable et solidaire.

L'un des axes choisis par l'Agglo dans le cadre de cette démarche est de soutenir l'essor de la finance participative - également appelée crowdfunding - au service de projets ancrés sur le territoire. L'Agglo s'est ainsi associée au site Jadopteunprojet.com - géré par l'association ADEFIP - pour proposer une page dédiée aux projets localisés sur l'une de ses 28 communes.

⁴⁷ <http://aggloniort.jadopteunprojet.com/>, <http://grandangouleme.jadopteunprojet.com/>, <http://agglolarochelle.jadopteunprojet.com/> et <http://grandpoitiers.jadopteunprojet.com/>

Cette plateforme offre aux citoyens la possibilité de s'impliquer pleinement dans le développement du tissu économique local en participant au financement d'un projet entrepreneurial qui a retenu leur attention et qu'ils souhaitent soutenir. »⁴⁸

L'on voit au travers de cette formulation que la plateforme est en connexion directe avec les acteurs économiques du territoire, dont les structures de l'ESS qui travaillent au quotidien auprès des porteurs de projet. C'est l'ensemble des structures d'accompagnement et de financement des entreprises à vocation sociale et solidaire qui se retrouve au sein de l'ADEFIP.

Nous pourrions imaginer une plateforme utilisée uniquement par les CIGALES. Mais cela aurait-il un sens ? Le fonctionnement de l'ESS sur un territoire repose toujours sur des jeux de réseaux au sein d'un écosystème composé d'entreprises, de structures diverses et variées d'aide à la création d'entreprises, de collectivités locales, etc. Un thème qui revient souvent lorsqu'on évoque le parcours du combattant du créateur d'entreprise en recherche de financements est sa difficulté à s'orienter dans le maquis des acteurs de l'ESS et à trouver les bons interlocuteurs.

Les acteurs de l'ESS eux-mêmes, malgré leur bonne volonté, parviennent-ils toujours à partager les bonnes informations et à se coordonner entre eux ?

L'intérêt d'une plateforme pilotée par une communauté d'acteurs de l'ESS présente donc un double avantage. D'une part, elle ancre les projets soutenus et mis en ligne dans un territoire bien défini, auquel peut s'identifier la « foule numérique » constituée des épargnants internautes : une communauté numérique s'ajoute bien et s'agglomère à la communauté territoriale solidaire. D'autre part, elle favorise les connexions entre les différents acteurs de l'ESS membres de la plateforme.

Nous avons vu précédemment que la plateforme comportait deux points d'entrée pour le porteur de projet, selon qu'il avait ou non le soutien d'un acteur économique du territoire en arrivant sur la plateforme. Dans la négative, c'est la plateforme qui l'envoie vers les acteurs de l'ESS. Nous pouvons donc imaginer que la plateforme puisse assurer l'information de ces derniers, voire clairement orienter le porteur de projet vers telle ou telle structure correspondant à ses besoins en fonction de sa situation précise. La plateforme devient dans cette configuration une sorte de guichet unique qui facilite la recherche de financements du porteur de projet et qui améliore la coopération entre les acteurs de l'ESS.

⁴⁸ <https://agglolarochelle.jadopteunprojet.com/lagglo-et-la-finance-participative/>, consulté le 9 août 2019

4.5.3 Un format juridique qui favorise la coopération :

Les associations et les coopératives sont les deux statuts juridiques les plus usités au sein de l'ESS, avec une nette majorité pour le modèle associatif. Pour prendre l'exemple de la Bretagne, les associations représentaient en 2018 72% des effectifs de l'ESS, contre 19% pour les coopératives.⁴⁹

Le statut associatif, très souvent reconnu d'utilité publique, a été privilégié par les structures de l'ESS pour sa souplesse d'utilisation et sa finalité à but non lucratif facilitant le lien avec les collectivités locales, distributrices de subventions, et les entreprises pratiquant le mécénat.

Le statut coopératif possède ses caractéristiques propres et peut s'avérer judicieux lorsqu'on travaille dans le secteur concurrentiel et que l'on souhaite mettre en place un projet véritablement collectif.

L'ADEFIP a choisi, pour les financements en apport de capital, de passer par la SCIC JeDeveloppeUnProjet. Ce choix paraît cohérent dans le contexte d'une plateforme participative et solidaire à multi partenaires. Ce statut permet de fédérer les partenaires membres de l'association ADEFIP et les épargnants internautes. La communauté numérique et la communauté territorialisée peuvent ainsi former une nouvelle communauté autour d'un projet commun.

4.6 Conclusion du chapitre 4 : quelle stratégie pour l'ACB ?

Pour reprendre l'expression de Thibault Cuénoud, président de la plateforme Jadopteunprojet.com, « la finance participative, via la numérisation des relations financières citoyennes, offre des possibilités d'hybridations participatives, solidaires et territorialisées. »⁵⁰ Pour aller dans ce sens, trois stratégies semblent possibles pour l'ACB.

La première solution consisterait à conserver le site de l'ACB « Citoyens financeurs » ainsi que le partenariat avec la plateforme Gwenneg. Cette solution implique à notre sens de toiletter le site « citoyens financeurs » et de revoir le partenariat avec Gwenneg, comme évoqué au paragraphe 4.3.

⁴⁹ DATA'ESS Bretagne 2018, « Les Statuts », https://www.essbretagne.org/uploads/files/cress_ressources/DATA%20ESS%20BRETAGNE_2018_CLAP%202015._final.pdf

⁵⁰ CUÉNOUD T, « Hybrider finance solidaire et finance participative : l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine », « Entreprendre et innover » 2017/4 n°35, De Boeck Supérieur, p 40, <https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2017-4-page-40.htm>

Le site « citoyens financeurs » apparaît dans sa page d'accueil comme une plateforme de financement participatif qu'il n'est pas. En effet, les pourcentages qui apparaissent pour afficher le taux de financement d'un projet sont trompeurs, ainsi que l'indication du nombre de jours restant pour financer le projet. Un projet peut être indiqué comme terminé alors qu'en réalité un club peut toujours apporter son financement, ou encore, son taux de financement peut être affiché à zéro alors qu'un club lui a apporté son soutien sans faire remonter l'information. Pour que ce site devienne un outil complet de gestion à l'intention des cigaliers, il conviendrait de revoir cette page d'accueil, de créer un bouton de renvoi vers le site de Gweneg pour le traitement des prêts et d'en faire un site d'échange entre les cigaliers.

A ce jour, les cigaliers doivent utiliser trois outils distincts pour pleinement prendre connaissance d'un projet en recherche de financement : le site citoyens-financeurs.org pour la partie « résumé du projet » par le porteur de projet ; l'espace « cigaliers » (intranet) du site cigales-bretagne.org pour accéder au sondage en ligne afin de donner la position du club (intéressé, non intéressé, ...) ; la synthèse du projet rédigée par la commission Entreprises de l'ACB qui fait l'objet d'un envoi par mail.

En plus des difficultés que cela pose aux cigaliers (temps, outils multiples, structuration des informations, etc.), cela oblige l'ACB à réaliser des saisies multiples.

Il serait probablement plus cohérent de disposer d'un site « citoyens financeurs » configuré comme outil unique de gestion des projets à l'usage des cigaliers, regroupant résumé des projets, sondages en ligne auprès des clubs, synthèse de la commission entreprises, plus une fonction chat ou forum permettant aux cigaliers d'échanger entre eux, ainsi qu'un lien direct entre « citoyens financeurs » et la plateforme Gweneg. Le site de l'ACB cigales-bretagne.org serait destiné à la fois à la communication externe et aux cigaliers, mais uniquement sous un angle informatif, la gestion des projets étant réservée au site « citoyens financeurs ».

Peut-être faut-il aller plus loin dans le partenariat et proposer systématiquement aux porteurs de projet soutenus par les clubs un financement sur la plateforme, en complément de celui des CIGALES. Ce ne serait pas une obligation pour le porteur de projet mais une option systématique.

Cette formule présenterait plusieurs intérêts. Tout d'abord, en apportant davantage de projets à Gweneg, l'ACB renforcerait le partenariat avec cette plateforme. Par ailleurs, l'on observe que les demandes de financement des porteurs de projet auprès des clubs tournent très souvent autour de 10 000 €, voire davantage. Or, ce montant est quasi impossible à atteindre pour les

clubs, sauf à constituer des pools de plusieurs clubs qui cofinancent tel ou tel projet. Cela arrive mais n'est pas la règle. Par ailleurs, de nombreux porteurs de projet qui passent par les CIGALES font aussi appel au financement participatif. Proposer systématiquement une offre de financement, via Gwenneg, aux porteurs de projet élargirait l'offre des clubs.

La seconde solution consisterait à ce que les CIGALES disposent de leur propre plateforme de financement participatif. Les fonctionnalités seraient les mêmes que celles décrites ci-dessus, mais sur une plateforme propre aux CIGALES. L'inconvénient majeur de cette solution est son coût : la première solution avec plateforme externalisée chez Gwenneg (ou autre) est beaucoup moins onéreuse et chronophage. Par ailleurs, disposer d'une plateforme intégrée à « Citoyens financeurs » ne présenterait aucun avantage particulier par rapport à un partenariat renforcé avec Gwenneg, sinon d'être totalement indépendant de cette dernière.

La troisième solution est celle de Jadopteunprojet, qui représente aussi un coût et qui nécessite un travail préparatoire en commun avec les autres acteurs ESS du territoire. Elle présente les avantages déjà présentés au paragraphe 3.5.

CONCLUSION

Les Très Petites Entreprises (TPE) représentent près de deux tiers des entreprises françaises, emploient un salarié sur cinq et sont tournées essentiellement vers l'économie locale. C'est pourquoi leur développement représente un enjeu majeur pour la croissance et l'emploi en France.

Les pouvoirs publics ont relevé cet enjeu depuis longtemps et n'ont eu de cesse de créer divers outils d'aide à la création d'entreprise.

Eric BESSON, dans un rapport de 1999 au titre évocateur⁵¹, évoquait la nécessité de « banaliser la création d'entreprise, d'en faire l'une des voies naturelles s'offrant à une personne désireuse de s'investir professionnellement ».

Parmi les écueils rencontrés par les créateurs de TPE, nous trouvons la difficulté à constituer des fonds propres suffisants et à accéder au crédit, les acteurs bancaires classiques ne souhaitant pas s'engager dans des projets trop risqués à leurs yeux ou aux coûts de gestion trop élevés.

Il est vite apparu que la finance solidaire pouvait compenser, au-moins en partie, ce phénomène de creux bancaire. Comme l'exprime un rapport de l'Inspection générale des finances de 2002, pour pallier les dysfonctionnements du marché bancaire, « la finance solidaire s'appuie sur des réseaux de financement alternatifs qui supportent les risques, ainsi que des coûts de gestion et d'accompagnement élevés, et fournissent aux entreprises des crédits, des garanties et des apports en fonds propres »⁵².

Ainsi, les CIGALES, comme les autres acteurs de la finance solidaire, sont partie prenante à la création de TPE et participent de ce fait à la lutte contre le chômage. Leur implantation territoriale forte, leurs fonctions d'accompagnement, leurs liens étroits avec la société civile et l'innovation sociale constituent les principales forces des acteurs de la finance solidaire.

Le bilan des CIGALES bretonnes sur les vingt dernières années est riche d'enseignements. Le nombre de clubs et de cigaliers a sensiblement augmenté, les soutiens financiers ont progressé plus encore, les entreprises soutenues par les clubs jouissent d'une bonne pérennité, la sélection

⁵¹ BESSON E., Rapport d'information déposé auprès de l'Assemblée Nationale, « Pour un plan d'urgence d'aide à la création des très petites entreprises », 14 septembre 1999, page 18

⁵² BAYARD S et PANNIER-RUNACHER A, Rapport d'enquête IGF N°2001-M-044-01 sur la finance socialement responsable et la finance solidaire, avril 2002, page 10

des projets s'est affinée. Aujourd'hui, l'ACB et les CIGALES sont inscrites dans le paysage de la finance solidaire bretonne et sont reconnues par l'ensemble des acteurs de l'ESS.

Nous avons vu que l'efficacité des clubs passait par la formation des cigaliers, gage d'un accompagnement pertinent, ainsi que par un souci constant d'innovation et le renouvellement permanent des clubs devenus inactifs, l'un des enjeux forts des années à venir étant l'amélioration de la couverture du territoire breton, notamment par une collaboration accrue avec les pôles ESS. Le travail en réseau est primordial : entre CIGALES, entre les clubs et l'ACB, avec les autres structures de l'ESS.

Les CIGALES restent néanmoins marginales dans la grande famille de la finance solidaire, si l'on s'en tient au seul critère financier. Ce n'est pas un défaut en soi, même si l'on peut évidemment souhaiter que leur impact financier augmente. D'une part, l'apport des CIGALES ne se mesure pas exclusivement en termes de soutiens financiers : nous avons vu que les clubs apportaient aux porteurs de projet un véritable accompagnement et qu'ils avaient un effet levier non négligeable auprès d'autres financeurs. Ces apports sont difficilement quantifiables mais ils sont réels et notre enquête l'a confirmé.

Le rôle des CIGALES est d'ailleurs reconnu par ESS France dans son rapport précité de 2017 : « Dans le cas d'entreprises qui recherchent des fonds propres dès le démarrage (notamment lorsque les créateurs ne disposent pas d'apports personnels), l'outil CIGALES est jugé pertinent, avec néanmoins des limites (représentation inégale selon les territoires et parfois formalisation insuffisante de l'accompagnement) »⁵³.

D'autre part, l'efficacité de la finance solidaire réside aussi dans la profusion des acteurs et dans leur maillage. Finalement, c'est cette diversité de structures et d'outils de financement qui permet aux porteurs de projet de trouver les financements les plus adaptés à leur situation. Les CIGALES ont toute leur place dans cette offre diversifiée auprès des porteurs de projets.

Nous avons vu que des passerelles existaient entre CIGALES et plateformes de financement participatif. Il s'agit probablement d'une voie à explorer davantage pour accroître à la fois l'influence des CIGALES et l'efficacité des plateformes à vocation ESS. Les expériences en cours, aussi bien en Bretagne avec le partenariat ACB/Gwenneg qu'en Nouvelle-Aquitaine avec Jadopteunprojet, vont dans ce sens.

⁵³ ESS France, « Le financement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire », Rapport de la commission présidée par Frédéric TIBERGHIEU, p. 103, mars 2017

De même, les CIGALES peuvent s’inspirer de modèles existants, foncières solidaires ou financements de champs éoliens, pour élargir leur spectre d’intervention. Au final, l’enjeu majeur pour les CIGALES, si elles veulent sortir de leur modèle artisanal, est de trouver des moyens d’action permettant de toucher un plus grand nombre d’individus et d’accroître leurs capacités financières, afin de soutenir davantage de projets conformes à leurs valeurs.



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

RUSSO PD et VERLEY R, « CIGALES », série DOSSIERS POUR UN DÉBAT, La librairie FPH et la Fédération des CIGALES, Editions-Diffusion Charles Leopold Mayer, n° 48, 1995, page 101

Articles universitaires :

GLÉMAIN P, « L'économie sociale et solidaire en coopérations », RIVESS, XIVE Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'ESS, Lille 21 au 23 mai 2014, Atelier 2 Microfinance et économie de la proximité, 23/05/2014, page 1

GUÉRIN I, VALLAT D, « Les finances solidaires », Les notes de l'Institut Karl Polanyi, Thierry Quinqueton éditeur, 1999.

TAUPIN MT, « Les CIGALES : inscription dans l'économie sociale et solidaire ou isomorphisme institutionnel marchand ? », PRAG d'économie. Université de Rennes 2, Centre régional de recherche en sciences sociales Lessor, consulté à l'adresse suivante : <http://www.pekea-fr.org/doc/dakar2006/taupindakadece06.pdf>, page 6

TAUPIN-LUCAS MT, Lessor-Université de Rennes II et GLÉMAIN P, Chaire Economie sociale & solidaire-ESSCA, LEN – Université de Nantes (EA2461), « Les finances solidaires : c'est quoi ? - Solidarity-based finance : what does it mean ? », 2006, page 21, consulté à l'adresse suivante : <https://studylibfr.com/doc/1436900/les-finances-solidaires---c-est-quoi-%3F--solidarity>

Articles de revue :

ARTIS A, « La « finance solidaire territorialisée » : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation », Cahiers du CEREN 19, 2007, page 26

CUÉNOUD T, « Jadopteunprojet.com, une plateforme de crowdfunding appuyée sur son territoire », Entreprendre et innover 2015/2 n°25, De Boeck Supérieur, pages 62 à 70, <https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2015-2-page-62.htm>

CUÉNOUD T, « Hybrider finance solidaire et finance participative : l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine », *Entreprendre et innover* 2017/4 n°35, De Boeck Supérieur, page 40, <https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2017-4-page-40.htm>

DORIVAL C, « Les CIGALES investissent utile et local », *Alternatives économiques* n° 219, novembre 2003, pages 46-48

DOROLLE A, « Entreprises créées en 2014 : trois sur quatre sont encore actives trois ans après leur création », *Insee Première* n°1751, avril 2019

FEBVRE M et MULLER L, « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee Première* n° 920, septembre 2003.

ONNÉE S et RENAULT S, « Crowdfunding : vers une compréhension du rôle joué par la foule », *Management & Avenir* 2014/8 n°74, Management Prospective Ed., pages 117-133.

VILAGINES Y, « L'économie sociale face au défi du financement », *Les Echos* du 19/05/2014, <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/idees-de-business/dossiers/economie-sociale/l-economie-sociale-face-au-defi-du-financement-63833.php>

Rapports et mémoires

BAYARD S et PANNIER-RUNACHER A, rapport d'enquête IGF N°2001-M-044-01 sur la finance socialement responsable et la finance solidaire, avril 2002, page 10

BESSION E., « Pour un plan d'urgence d'aide à la création des très petites entreprises », rapport d'information déposé auprès de l'Assemblée Nationale, 14 septembre 1999, page 18

CHAPELLE M-C et CATOIRE, « Le développement des jeunes entreprises », rapport du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, N° 2011/12/CGIET/SG, juillet 2011, page 5.

ESS France, « Le financement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire », rapport de la commission présidée par Frédéric TIBERGHIEN, mars 2017

Fédération nationale des CIGALES, rapport d'activité 2018, page 4

FINANSOL, Etude sur les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale, 2017, https://www.finansol.org/_dwl/etude-outils-du-financement-solidaire-finansol-2017.pdf

FRÉMEAUX Philippe, Rapport de mission à Monsieur Benoît Hamon, Ministre délégué en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, septembre 2013

PECHOUX S, « Pays et agglomérations : les nouveaux territoires de la solidarité ? L'apport des pratiques d'épargne de proximité solidaire », ISARA, avril 2002

Pages et sites web consultés

ADEFIP : site de la plateforme Jadopteunprojet, « Jadopteunprojet.com », et ses déclinaisons : <http://aggloniort.jadopteunprojet.com/>, <http://grandangouleme.jadopteunprojet.com/>, <http://agglolarochelle.jadopteunprojet.com/> et <http://grandpoitiers.jadopteunprojet.com/>

Autorité des Marchés Financiers, Acteurs et produits, Prestataires financiers & FinTech, Financement participatif – Crowdfunding : Présentation, <https://www.amf-france.org/Acteurs-et-produits/Prestataires-financiers/Financement-participatif---crowdfunding/Presentation#>

BpiFrance, « *Les TPE, véritable moteur de l'économie dans les territoires* », (6/08/2019), <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Les-TPE-veritable-moteur-de-l-economie-dans-les-territoires>

CRESS de Bretagne, <https://www.ess-bretagne.org/sengager/rejoindre-le-reseau/rejoindre-le-pole-ess-de-votre-territoire>

EPV - EnR Citoyennes, <https://www.enr-citoyennes.fr/>

Fédération nationale des CIGALES, CIGALES/Rejoindre une CIGALES, « *Guide du cigalier* », <http://www.cigales.asso.fr/rejoindre-une-cigales/>

Financement Participatif France, « *baromètre du crowdfunding en France 2018* », <https://financeparticipative.org/barometre-crowdfunding-france-2018/>, 24 Janvier 2019

FINANSOL : <https://www.finansol.org/>

Le Portail de l'économie, des finances, de l'action et des comptes publics, Archives, « *La finance solidaire, c'est quoi ?* », <https://www.economie.gouv.fr/ess/finance-solidaire-cest-quoi>,

Les ADEAR pour s'installer paysan, La Coopérative d'installation en agriculture paysanne, <https://www.jeminstallepaysan.org/Ciap44>

MIPISE, « *Financement participatif, un marché en transition* », 15/11/2018, https://www.mipise.com/fr/platform_blog_posts/crowdfunding-evolutions-marche

Observatoire économique de l'Ille-et-Vilaine, chiffres clés 35 édition 2019, CCI d'Ille-et-Vilaine, Rennes

UFC-QUE CHOISIR, Service des études, 23 février 2017, <http://www.quechoisir.org>

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : nombre de clubs actifs

Graphique 2 : créations de CIGALES (hors éolien)

Graphique 3 : évolution du nombre de clubs par département

Graphique 4 : évolution de la création de CIGALES par département (hors éolien)

Graphique 5 : l'activité des clubs dans les départements bretons

Graphique 6 : épargne collectée et distribuée

Graphique 7 : évolution du nombre de cigaliers bretons

Graphique 8 : montant moyen d'investissement par projet

Graphique 9 : montant moyen investi par club de 1996 à 2018

Graphique 10 : nombre de structures financées par club de 1996 à 2018

Graphique 11 : nombre de financements par club de 1996 à 2018

Graphique 12 : genre des cigaliers

Graphique 13 : catégories socio professionnelles des cigaliers

Graphique 14 : départements d'implantation des structures financées

Graphique 15 : implantation des structures financées de 1996 à 2018 par pôle ESS

Graphique 16 : taille des communes où sont implantées les structures financées par des CIGALES

Graphique 17 : implantation des structures financées par les CIGALES bretonnes de 1996 à 2018

Graphique 18 : nombre de structures financées par thématique

Graphique 19 : catégorie d'utilité sociale des structures financées par les CIGALES bretonnes

Graphique 20 : évolution dans le temps des projets soutenus, par catégorie d'utilité sociale

Graphique 21 : statut des structures financées

Graphique 22 : déclinaison du statut ESS

Graphique 23 : évolution du statut juridique des structures soutenues par les CIGALES

Graphique 24 : à quel moment de la vie des entreprises interviennent les CIGALES ?

Graphique 25 : mode de financement par les CIGALES (hors éolien) de 1996 à 2018

Graphique 26 : évolution du mode financement

Graphique 27 : nombre de financements et de projets financés hors éolien

Graphique 28 : nombre de clubs financeurs par projet

Graphique 29 : montant annuel des financements apportés par les CIGALES bretonnes

Graphique 30 : montants financés hors éolien

Graphique 31 : taux de pérennité à trois ans

Graphique 32 : taux de pérennité à cinq ans

Graphique 33 : difficultés lors du rachat des parts

Graphique 34 : désignation d'un parrain

Graphique 35 : nombre de contacts annuels CIGALES/entreprise

Graphique 36 : statut du porteur de projet au moment de l'intervention des CIGALES

Graphique 37 : connaissance des CIGALES par les porteurs de projet

Graphique 38 : prise de contact par le porteur de projet

Graphique 39 : appréciation globale sur l'accompagnement des CIGALES lors du montage du projet

Graphique 40 : rôle des CIGALES dans la réussite du projet

Graphique 41 : effet levier auprès d'autres financeurs

Graphique 42 : nombre de contacts annuels CIGALE/entreprise

Graphique 43 : jugement du nombre de contacts annuels par les responsables d'entreprise

Graphique 44 : domaines d'assistance à privilégier

Graphique 45 : rachat des parts des CIGALES

Graphique 46 : difficultés au moment du rachat des parts

Graphique 47 : évolution du nombre de clubs en France

Graphique 48 : répartition par type de plateforme

Graphique 49 : les projets financés par typologie

Graphique 50 : évolution du financement participatif en France

LISTE DES TABLEAUX ET DES CARTES

Carte des pôles ESS

Tableau 1 : les catégories d'acteurs du financement solidaire, selon le classement de FINANSOL

Tableau 2 : l'encours de l'épargne solidaire

Tableau 3 : acteurs du pôle de la finance solidaire à Rennes – Données 2018

Tableau 4 : modalités d'accueil du porteur de projet sur Jadopteunprojet.com

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRES CLUBS ET ENTREPRISES

ANNEXE 2 : CHARTE DE L'ALDEA

**ANNEXE 3 : CATÉGORIES D'UTILITÉ SOCIALE DANS
LESQUELLES SONT CLASSÉS LES PROJETS SOUTENUS
PAR LES CIGALES**